

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2015****SOMMAIRE**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2014 .....	3
<i>Monsieur le Maire</i> .....	4
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2014 .....	5
<i>Monsieur le Maire</i> .....	6
RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES .....	7
<i>Monsieur le Maire</i> .....	17
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	17
<i>Monsieur le Maire</i> .....	18
<i>Elodie TRUONG</i> .....	18
<i>Monsieur le Maire</i> .....	20
<i>Romain DUPEYROU</i> .....	20
<i>Monsieur le Maire</i> .....	21
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	21
<i>Christelle CHASSAGNE</i> .....	22
<i>Simon LAPLACE</i> .....	22
<i>Guillaume JUIN</i> .....	23
<i>Monsieur le Maire</i> .....	23
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	23
<i>Monsieur le Maire</i> .....	24
AVIS SUR LE SCHÉMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS .....	25
<i>Monsieur le Maire</i> .....	27
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	29
<i>Monsieur le Maire</i> .....	29
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	30
<i>Monsieur le Maire</i> .....	30
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	30
<i>Monsieur le Maire</i> .....	31
<i>Jacqueline LEFEBVRE</i> .....	31
<i>Monsieur le Maire</i> .....	32
<i>Elodie TRUONG</i> .....	32
<i>Monsieur le Maire</i> .....	33
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	35
<i>Monsieur le Maire</i> .....	36
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	36
<i>Monsieur le Maire</i> .....	36
<i>Alain BAUDIN</i> .....	36
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	37
<i>Monsieur le Maire</i> .....	39
<i>Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN</i> .....	39
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	39
<i>Monsieur le Maire</i> .....	40
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i> .....	41
<i>Monsieur le Maire</i> .....	42
<i>Alain BAUDIN</i> .....	45
<i>Marc THEBAULT</i> .....	46
<i>Monsieur le Maire</i> .....	46
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	46
<i>Fabrice DESCAMPS</i> .....	48
<i>Monsieur le Maire</i> .....	48
<i>Alain BAUDIN</i> .....	48
<i>Monsieur le Maire</i> .....	48
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	49
<i>Monsieur le Maire</i> .....	49
MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS DE LA VERBALISATION ÉLECTRONIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NIORT AVEC LA PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES - CONVENTION.....	50
<i>Monsieur le Maire</i> .....	51
<i>Christophe POIRIER</i> .....	51

<i>Monsieur le Maire</i> .....	52
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	52
<i>Monsieur le Maire</i> .....	52
<i>Romain DUPEYROU</i> .....	53
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	53
<i>Monsieur le Maire</i> .....	53
<i>Christophe POIRIER</i> .....	53
<i>Dominique SIX</i> .....	54
<i>Christophe POIRIER</i> .....	54
<i>Monsieur le Maire</i> .....	54
<i>Jean-Romée CHARBONNEAU</i> .....	55
<i>Monsieur le Maire</i> .....	55
<b>REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS - ASSOCIATIONS - MODIFICATION</b> .....	56
<b>AFFECTATION DE TERRAINS AU BUDGET ANNEXE "CHAUFFERIE BOIS"</b> .....	57
<b>MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b> .....	58
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	59
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	59
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	59
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	59
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	59
<b>EMPLOIS OCCASIONNELS - RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS D'ANIMATION DES ACCUEILS DE LOISIRS</b> .....	60
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	61
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	61
<i>Monsieur le Maire</i> .....	61
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	61
<i>Monsieur le Maire</i> .....	62
<i>Nathalie SEGUIN</i> .....	62
<i>Monsieur le Maire</i> .....	62
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	62
<i>Monsieur le Maire</i> .....	63
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	63
<i>Monsieur le Maire</i> .....	63
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	63
<i>Monsieur le Maire</i> .....	63
<b>CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE AU SERVICE RESSOURCES DE LA DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS</b> .....	64
<b>RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE) SUR POSTE VACANT</b> .....	65
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	67
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	67
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i> .....	67
<i>Monsieur le Maire</i> .....	67
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	68
<i>Monsieur le Maire</i> .....	68
<i>Yvonne VACKER</i> .....	68
<b>RECRUTEMENT D'UN ATTACHÉ CONTRACTUEL CHARGÉ DE PROGRAMMATION CULTURELLE, SPÉCIALITÉ « MUSIQUES ACTUELLES »</b> .....	69
<b>ACQUISITION DE MINIBUS ET VÉHICULES UTILITAIRES - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2014-545 DU 19 DÉCEMBRE 2014</b> .....	70
<b>ADHÉSION DE LA VILLE DE NIORT AU COMITÉ FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : COMITÉ 21</b> .....	71
<b>ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES ET DE SERVEURS À L'UGAP</b> .....	73
<b>DÉSFFECTATION DU LOGEMENT DE FONCTION SIS 4 RUE JEAN MACÉ AVANT ACCORD DU PRÉFET</b> ....	74
<i>Monsieur le Maire</i> .....	75
<i>Isabelle GODEAU</i> .....	75

<b>Monsieur le Maire</b> .....	<b>75</b>
<b>APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE - CSC LES CHEMINS BLANCS - SUBVENTION - SÉJOURS MONTAGNE</b> .....	<b>76</b>
<b>CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE D'UNE SALLE DE BOXE ET D'UN BLOC DE DEUX VESTIAIRES - ASSOCIATION "LE POING DE RENCONTRE NIORTAIS"</b> .....	<b>77</b>
<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - NIORT ENDURANCE 79 - UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE DES DEUX-SÈVRES - ECHIQUIER NIORTAIS - SA SOUCHÉ "UN PAS DE PLUS"</b> .....	<b>78</b>
<b>SUBVENTION - STADE NIORTAIS RUGBY - ACOMPTE</b> .....	<b>80</b>
<b>Alain BAUDIN</b> .....	<b>81</b>
<b>Alain PIVETEAU</b> .....	<b>81</b>
<b>Monsieur le Maire</b> .....	<b>81</b>
<b>Alain PIVETEAU</b> .....	<b>81</b>
<b>Monsieur le Maire</b> .....	<b>81</b>
<b>Alain BAUDIN</b> .....	<b>81</b>
<b>Alain PIVETEAU</b> .....	<b>82</b>
<b>Monsieur le Maire</b> .....	<b>82</b>
<b>Alain PIVETEAU</b> .....	<b>82</b>
<b>Alain BAUDIN</b> .....	<b>82</b>
<b>Alain PIVETEAU</b> .....	<b>82</b>
<b>Alain BAUDIN</b> .....	<b>82</b>
<b>Alain PIVETEAU</b> .....	<b>82</b>
<b>AlainBAUDIN</b> .....	<b>82</b>
<b>Alain PIVETEAU</b> .....	<b>82</b>
<b>Alain BAUDIN</b> .....	<b>82</b>
<b>CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU GOLF - MISE À JOUR DU MATÉRIEL MIS À DISPOSITION</b> .....	<b>83</b>
<b>Alain BAUDIN</b> .....	<b>84</b>
<b>DISPOSITIF CADRE À DESTINATION DES ÉCHANGES SCOLAIRES LINGUISTIQUES ET CULTURELS POUR LES VILLES JUMELÉES ET NON JUMELÉES - CONVENTION AVEC LE LYCÉE JEAN MACÉ</b> .....	<b>85</b>
<b>SUBVENTION - PROJET SPECIFIQUE - AMICALE DES ANCIENS MARINS DE LA RÉGION NIORTAISE</b> .....	<b>86</b>
<b>ZAC PÔLE SPORTS - CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT - AVENANT N°7 - MODIFICATION DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ</b> .....	<b>87</b>
<b>Marc THEBAULT</b> .....	<b>88</b>
<b>Amaury BREUILLE</b> .....	<b>88</b>
<b>Monsieur le Maire</b> .....	<b>89</b>
<b>Amaury BREUILLE</b> .....	<b>89</b>
<b>Marc THEBAULT</b> .....	<b>89</b>
<b>Alain PIVETEAU</b> .....	<b>90</b>
<b>Monsieur le Maire</b> .....	<b>91</b>
<b>Amaury BREUILLE</b> .....	<b>91</b>
<b>Monsieur le Maire</b> .....	<b>92</b>
<b>Amaury BREUILLE</b> .....	<b>92</b>
<b>Monsieur le Maire</b> .....	<b>92</b>
<b>Amaury BREUILLE</b> .....	<b>92</b>
<b>Monsieur le Maire</b> .....	<b>92</b>
<b>Marc THEBAULT</b> .....	<b>92</b>
<b>Monsieur le Maire</b> .....	<b>93</b>
<b>Amaury BREUILLE</b> .....	<b>93</b>
<b>Monsieur le Maire</b> .....	<b>93</b>
<b>Yvonne VACKER</b> .....	<b>93</b>
<b>Christelle CHASSAGNE</b> .....	<b>93</b>
<b>Monsieur le Maire</b> .....	<b>93</b>
<b>Amaury BREUILLE</b> .....	<b>93</b>
<b>Monsieur le Maire</b> .....	<b>94</b>
<b>Alain BAUDIN</b> .....	<b>94</b>
<b>LOGEMENT SOCIAL - OPÉRATION « CHAMPOMMIER » - APPROBATION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NIORT, HABITAT SUD DEUX-SÈVRES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS</b> .....	<b>95</b>

LOGEMENT SOCIAL - OPÉRATION « ORATOIRE » - APPROBATION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NIORT, HABITAT SUD DEUX-SÈVRES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS .....	96
LOGEMENT SOCIAL - OPÉRATION « BASTARD PRADEL » - APPROBATION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NIORT, LA SA HLM DES DEUX-SÈVRES ET DE LA RÉGION ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS.....	97
LOGEMENT SOCIAL - OPÉRATION « BOULE D'OR » - APPROBATION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NIORT, LA SA HLM DES DEUX-SÈVRES ET DE LA RÉGION ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS.....	98
OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT .....	99
RÉINSCRIPTION DU CHEMIN DE BARDON DANS LA LISTE DES VOIES COMMUNALES.....	100
MISE À JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES.....	101
<i>Marc THEBAULT</i> .....	102
<i>Monsieur le Maire</i> .....	102
DÉCLASSEMENT DE DÉLAISSÉS DE TERRAIN DU BOULEVARD DE L'ATLANTIQUE.....	103
ECHANGE DE PARCELLES BOULEVARD DE L'ATLANTIQUE, ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA SCI LE CLOS DE L'ATLANTIQUE (GARAGE VOLVO-MITSUBISHI) .....	104
ACQUISITION DU DERNIER APPARTEMENT 8 RUE DU MÛRIER POUR LA CRÉATION UN ENSEMBLE DE LOGEMENTS D'URGENCE.....	106
EXTENSION DU CIMETIÈRE DE NIORT-SOUCHÉ - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN (HM 154P) .....	107
APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 11 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) .....	108
<i>Marc THEBAULT</i> .....	110
<i>Monsieur le Maire</i> .....	110
EEDD - PROGRAMME D'ANIMATIONS GRAND PUBLIC 2015 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT - GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES - DEUX-SÈVRES NATURE ENVIRONNEMENT - CENTRE SOCIOCULTUREL LES CHEMINS BLANCS - SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE, DE VITICULTURE ET D'ARBORICULTURE DES DEUX-SÈVRES .....	111
BIODIVERSITÉ - PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITÉ 2013-2017 - ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE 2015 - CONVENTIONS - GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES ET DEUX-SÈVRES NATURE ENVIRONNEMENT .....	112
CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES 2014-2018 - PROGRAMME D'OPÉRATIONS 2015 .....	113
CHANTIERS D'INSERTION 2015 - APPROBATION DES CONVENTIONS DE CHANTIERS ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE) .....	115
EGLISE NOTRE DAME - ETUDES ET DIAGNOSTICS DES TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION.....	117
<i>Michel PAILLEY</i> .....	118
<i>Monsieur le Maire</i> .....	118
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ - CONSTITUTION DE SERVITUDES - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE.....	119
CENTRE CULTUREL MUNICIPAL ET MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE FRANÇOIS MITTERRAND - CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - AVENANT N°2 .....	120
<i>Michel PAILLEY</i> .....	121
<i>Monsieur le Maire</i> .....	121
MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE AMÉNAGEMENT SOUS CONTRIBUTION D'URBANISME RUE DE LA MIRANDELLE, RUE DES FIEFS, IMPASSE DE CHEY, RUE DE LA CROIX DES PÉLERINS - AVENANT N°2 ...	122

REFUGE POUR ANIMAUX - CONVENTION CADRE AVEC LES FAMILLES D'ACCUEIL ..... 123

*Marie-Chantal GARENNE*..... 124  
*Monsieur le Maire*..... 124

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



**NIORT**

**PROCES-VERBAL**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 2 février 2015**

**Président :****MONSIEUR JÉRÔME BALOGE****Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Dominique SIX**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

**Excusés :**

Monsieur Pascal DUFORESTEL.

[. . RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Procès-verbal n° Pv-2015-1

**Direction du Secrétariat Général**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14  
NOVEMBRE 2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Chers collègues, heureux de vous accueillir pour ce Conseil municipal de février. Avant de procéder à l'examen des délibérations, nous avons à désigner un secrétaire de séance. Y a-t-il des volontaires pour assurer cette fonction éminente ? Oui, Dominique SIX. Merci. Nous pouvons dès lors procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 novembre. Ce procès-verbal appelle-t-il des commentaires ou remarques de votre part ? Pas de remarque particulière ? Qui s'oppose à ce procès-verbal, qui s'abstient ?

PROCES-VERBAL

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Procès-verbal n° Pv-2015-2

**Direction du Secrétariat Général**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24  
NOVEMBRE 2014**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Nous avons ensuite l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 novembre 2014. Appelle-t-il des remarques particulières de votre part ? Pas de remarque ? Qui s'oppose, qui s'abstient ?

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Recueil-décisions n° Rc-2015-1

**Direction du Secrétariat Général****RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE  
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	<b>L-2014-1742</b>	DIRECTION ACCUEIL ET FORMALITÉS CITOYENNES <i>CIMETIÈRES ET CRÉMATORIUM</i> <b>Passation d'un contrat pour l'inhumation dans les cimetières communaux des personnes dépourvues de ressources suffisantes</b>	720,00 € TTC par opération	11
2.	<b>L-2014-1601</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>CULTURE</i> <b>Contrat d'exposition au Piloni - Carole MARCHAIS – Du 18 novembre au 20 décembre 2014</b>	3 537,00 € net	13
3.	<b>L-2014-1701</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>CULTURE</i> <b>Convention avec le Centre National de la Danse pour la présentation d'un document audiovisuel au CINEBAL les 06 et 07 décembre 2014</b>	350,00 € HT soit 420,00 € TTC	24
4.	<b>L-2014-1702</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>CULTURE</i> <b>Contrat de commande artistique avec la Compagnie Les Naines Blanches pour le CINEBAL les 06 et 07 décembre 2014</b>	3 600,00 € net	27
5.	<b>L-2014-1668</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>EVÈNEMENTS</i> <b>Prestation de surveillance des chalets du marché de Noël du 05 au 26 décembre 2014</b>	9 584,35 € HT soit 11 501,22 € TTC	34
6.	<b>L-2014-1671</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>EVÈNEMENTS</i> <b>Prestation surveillance des illuminations du Donjon sur la période du 12 au 26 décembre 2014</b>	3 754,83 € HT soit 4 505,80 € TTC	36
7.	<b>L-2014-1680</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>EVÈNEMENTS</i> <b>Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Monsieur SUAUD Tony</b>	328,95 € net	38
8.	<b>L-2014-1682</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>EVÈNEMENTS</i> <b>Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Les Atlandes" - TASCK Compagnie</b>	5 800,00 € HT soit 6 119,00 € TTC	39
9.	<b>L-2014-1706</b>	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ <i>EVÈNEMENTS</i> <b>Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de la compagnie TEWHOOLA</b>	3 391,00 € net	42

10.	L-2014-1732	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS <b>Prestations de surveillance et sécurité à la Patinoire de Niort</b>	Montant maximum du marché : 4 500,00 € HT soit 5 400,00 € TTC	45
11.	L-2014-1697	CENTRE DU GUESCLIN <b>Attribution d'un marché pour la fourniture de matériels d'entretien</b>	2 334,52 € HHT soit 2 801,43 € TTC	46
12.	L-2014-1688	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Fourniture de Matériels pour atelier de serrurerie Attribution des marchés</b>	Lot 1 : 6 476,40 € TTC Recette/reprise 150 € net Lot 2 : 23 748,00 € TTC Recette/reprise 300 € net Lot 3 : 2 592,00 € TTC Lot 4 : 21 612,00 € TTC Recette/reprise 400 € net Lot 5 : 47 760,00 € TTC Recette/reprise : 2 000 € net	48
13.	L-2014-1734	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Marché subséquent - Prestations d'entretien et de nettoyage du Parc des expositions de Noron</b>	Montant maximum du marché : 55 000,00 € TTC sur 12 mois	50
14.	L-2014-1735	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Marché subséquent - Prestations d'entretien et de nettoyage de salles des fêtes et associatives de la Ville de Niort</b>	Montant maximum du marché : 30 000,00 € TTC sur 12 mois	52
15.	L-2014-1739	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Accord-cadre "Fourniture de vêtements de travail" - Marché subséquent - Achat de cirés haute visibilité</b>	Montant maximum du marché : 4 000,00 € HT sur sa durée soit jusqu'au 12 juillet 2015	54
16.	L-2014-1744	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Marché subséquent - Prestations d'entretien et de nettoyage des locaux des services techniques de la Ville de Niort</b>	Montant maximum du marché : 45 000,00 € TTC sur 12 mois	56
17.	L-2014-1745	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Marché subséquent - Prestations d'entretien et de nettoyage des locaux des services administratifs de la Ville de Niort</b>	Montant maximum du marché : 55 000,00 € TTC sur 12 mois	58

18.	<b>L-2015-1756</b>	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Prestation d'entretien et de nettoyage des locaux administratifs de la Ville de Niort, favorisant l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi</b>	Montant maximum du marché : 58 000,00 € TTC sur 12 mois	60
19.	<b>L-2015-1758</b>	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Marché subséquent - Collecte et traitement des déchets municipaux de verre non recyclable</b>	Montant maximum du marché : 2 000,00 € TTC sur 12 mois	62
20.	<b>L-2015-1759</b>	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Marché subséquent - Collecte et traitement des déchets municipaux de sciures, poussières et copeaux de bois</b>	Montant maximum du marché : 3 000,00 € TTC sur 12 mois	64
21.	<b>L-2015-1761</b>	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Marché subséquent - Collecte et traitement des déchets municipaux - Destruction d'archives</b>	Montant maximum du marché : 2 000,00 € TTC sur 12 mois	66
22.	<b>L-2015-1762</b>	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Marché subséquent - Collecte et traitement des déchets municipaux - Cartons d'emballage</b>	Montant maximum du marché : 3 000,00 € TTC sur 12 mois	68
23.	<b>L-2015-1763</b>	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Marché subséquent - Collecte et traitement des déchets municipaux - Matières plastiques</b>	Montant maximum du marché : 1 000,00 € TTC sur 12 mois	70
24.	<b>L-2015-1764</b>	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Marché subséquent - Collecte et traitement des déchets municipaux - Bois Brut</b>	Montant maximum du marché : 3 000,00 € TTC sur 12 mois	72
25.	<b>L-2015-1765</b>	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Marché subséquent - Collecte et traitement des déchets municipaux - Déchets d'hydrocurage</b>	Montant maximum du marché : 15 000,00 € TTC sur 12 mois	74
26.	<b>L-2015-1770</b>	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Marché subséquent - Collecte et traitement des déchets municipaux - Fibrociment contenant de l'amiante et équipements de protection individuelle souillés</b>	Montant maximum du marché : 1 000,00 € TTC sur 12 mois	76
27.	<b>L-2015-1771</b>	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS <b>Marché subséquent - Collecte et traitement des déchets municipaux de déchets industriels spéciaux</b>	Montant maximum du marché : 50 000,00 € TTC sur 12 mois	78

28.	L-2014-1548	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN, HABITAT <b>Réalisation du plan de prévention du bruit dans l'environnement de Niort</b>	10 422,00 € HT soit 12 506,40 € TTC	80
29.	L-2014-1689	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec ACEPP 17 - Participation d'un agent à la formation : "Des temps éducatifs autour du repas"</b>	350,00 € net	81
30.	L-2014-1726	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec AFIGESE - Participation d'un agent à une journée sur le projet LFI 2015</b>	200,00 € TTC	82
31.	L-2014-1727	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES <b>Formation du personnel - Convention passée avec LES VENTS PORTANTS - Participation d'un agent à la formation "Du projet éducatif au projet pédagogique"</b>	784,00 € net	83
32.	L-2014-1651	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Marché d'acquisition, d'installation et de maintenance de matériel audio et vidéo</b>	12 836,68 € HT soit 15 404,02 € TTC	84
33.	L-2014-1665	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Marché passé avec la société ORSUD VALLEY concernant les prestations d'édition laser, de mise sous pli et d'archivage électronique des documents édités - Avenant n°2</b>	/	85
34.	L-2014-1699	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Marché de fourniture, d'installation, de mise en service et de maintenance d'une solution logicielle de photothèque pour la Ville de Niort</b>	13 200,00 € HT soit 15 840,00 € TTC	86
35.	L-2014-1707	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Marché subséquent n°4 relatif à la prestation de conseil et d'assistance à l'analyse et à la gestion des moyens de télécommunications fondé sur l'accord-cadre relatif à des prestations de diagnostic, de préconisations et d'assistance pour la mise en place des moyens de Télécommunications avec la société AVYG</b>	6 000,00 € HT soit 7 200,00 € TTC sur 1 an	87
36.	L-2014-1714	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Marché de maintenance et d'assistance technique du logiciel de gestion des manifestations et des activités sportives de la Ville de Niort passé avec la société LOGITUD SOLUTIONS</b>	Montant maximum du marché : 89 900,00 € HT sur 2 ans	89
37.	L-2014-1717	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique du logiciel SEDIT FINANCES passé avec la société BERGER-LEVRAULT</b>	Montant maximum du marché : 89 900,00 € HT sur 1 an	91

38.	L-2014-1720	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Marché de concession de droits d'usage, maintenance et assistance technique du logiciel SEDIT RESSOURCES HUMAINES passé avec la société BERGER-LEVRAULT</b>	Montant maximum du marché : 89 900,00 € HT sur 1 an	93
39.	L-2014-1721	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Marché de maintenance et d'assistance technique d'un logiciel de gestion du référentiel de cartographie du système d'information passé avec la société CASEWISE</b>	Montant maximum du marché : 89 900,00 € HT sur 3 ans	95
40.	L-2014-1750	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS <b>Marché de fourniture, d'installation, de mise en service et de maintenance d'une solution de verbalisation électronique à la Ville de Niort</b>	Montant maximum du marché : 89 900,00 € HT sur 3 ans	97
41.	L-2014-1667	DIRECTION DE L'EDUCATION RESTAURATION <b>Achat de mobilier de restauration pour le restaurant Jacques Prévert</b>	7 958,06 € HT soit 9 549,67 € TTC	99
42.	L-2014-1685	DIRECTION DE L'EDUCATION AFFAIRES SCOLAIRES <b>Mise à jour de l'étude de la carte scolaire par la société GEOCEANE</b>	11 950,00 € HT soit 14 340,00 € TTC	100
43.	L-2014-1684	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2014-2015 - 2ème et 3ème trimestres - Comité Départemental Handisport des Deux-Sèvres - Atelier activités physiques adaptées</b>	300,00 € net	101
44.	L-2014-1709	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2014-2015 - 2ème et 3ème trimestres - Association ASAFFA - Atelier Hip Hop</b>	1 560,00 € net	104
45.	L-2014-1710	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2014-2015 - 2ème et 3ème trimestres - Association Taekwondo Club Niortais - Atelier taekwondo/bokwa kid</b>	810,00 € net	107
46.	L-2014-1711	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2014-2015 - 2ème et 3ème trimestres - Artiste Marine GRIZAUD - Atelier expressions vocales corporelles théâtrales</b>	600,00 € net	110
47.	L-2014-1728	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2014-2015 - 2ème et 3ème trimestres - Artiste Christine BAUDRY - Atelier sophro ludique</b>	300,00 € net	113
48.	L-2014-1753	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Animations APS/ALSH - Année scolaire 2014-2015 - 2ème et 3ème trimestres - Association Danse Modern'Jazz- Atelier modern jazz - Avenant n°1</b>	660,00 € net	116

49.	L-2014-1752	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION <b>Suivi médical des poules installées dans les écoles municipales</b>	Base du tarif de consultation pratiqué	119
50.	L-2014-1733	DIRECTION DE L'EDUCATION PERSONNEL ET COMPTABILITÉ ECOLES <b>SEMTAN - Commande de titres de transport</b>	9 163,64 € HT soit 10 080,00 € TTC	121
51.	L-2014-1555	DIRECTION ESPACES PUBLICS RESSOURCES <b>Fourniture et livraison de mobilier de propreté - Signature du marché</b>	12 840,45 € HT soit 15 408,54 € TTC	122
52.	L-2014-1703	DIRECTION ESPACES PUBLICS RESSOURCES <b>Matériel de voirie (saleuse sableuse autoportée) - Signature du marché</b>	13 350,00 € HT soit 16 020,00 € TTC	123
53.	L-2014-1741	DIRECTION ESPACES PUBLICS RESSOURCES <b>Fourniture et livraison de mobilier urbain - Signature du marché</b>	9 615,90 € HT soit 11 539,08 € TTC	124
54.	L-2014-1694	DIRECTION DES FINANCES BUDGET - RESSOURCES FINANCIÈRES <b>Souscription d'une ligne de trésorerie de 3 millions d'euros (3 000 000 euros) auprès d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels - Budget principal</b>	/	125
55.	L-2014-1698	DIRECTION DES FINANCES BUDGET - RESSOURCES FINANCIÈRES <b>Souscription d'un prêt de 2,4 millions d'euros (2 400 000 €) auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes pour la Ville de Niort - Budget principal</b>	/	127
56.	L-2014-1673	DIRECTION GESTION URBAINE RÉGLEMENTAIRE <b>Fourrière-Refuge - Marché de prestations de nettoyage et vidange des deux lagunes de filtration d'eaux usées</b>	3 297,50 € HT soit 3 957,00 € TTC	129
57.	L-2014-1695	DIRECTION GESTION URBAINE RÉGLEMENTAIRE <b>Achat d'unités de rechargement pour les "Piafs" nouvelle génération</b>	0,10 € HT par unité de rechargement	131
58.	L-2014-1724	DIRECTION GESTION URBAINE RÉGLEMENTAIRE <b>Fourniture et installation de matériel de péage pour les parkings Jacques de Liniers et Henri Gelin à Niort</b>	71 980,00 € HT soit 86 376,00 € TTC	133
59.	L-2014-1672	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION <b>Acquisition de barrières de sécurité pour le Parc des Expositions</b>	6 494,40 € HT soit 7 793,28 € TTC	134
60.	L-2014-1338	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Kiosque n° 1 place de la Brèche - Avenant n° 1 à la convention d'occupation du 16 janvier 2014 entre la Ville de Niort et la Rochelaise des Glaces SARL (Ernest le Glacier)</b>	/	135

61.	<b>L-2014-1593</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Convention d'occupation du local poubelle rue Henri Clouzet à titre précaire et révocable entre la Ville de Niort et la SCI Jessica &amp; Joyce</b>	A titre gratuit	136
62.	<b>L-2014-1666</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Hôtel Administratif - Péristyle - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Association Régionale pour la mesure de la qualité de l'air en Poitou-Charentes (ATMO)</b>	A titre gratuit	137
63.	<b>L-2014-1674</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Parcelle de terre XD n° 25 - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée de Boussetin (EARL de Boussetin)</b>	Redevance d'occupation : 84,05 € sur 1 an	144
64.	<b>L-2014-1676</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Aérodrome de Niort Marais-Poitevin - Convention d'occupation à titre précaire et révocable du domaine public entre la Ville de Niort et l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée de Boussetin (EARL de Boussetin)</b>	Redevance d'occupation : 1 581,15 € sur 1 an	146
65.	<b>L-2014-1708</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Aérodrome de Niort Marais-Poitevin - Convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable entre la Ville de Niort et la SARL Démenciel Parachutisme</b>	Indemnité d'occupation annuelle : 1 013,00 €	148
66.	<b>L-2014-1749</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Aérodrome de Niort Marais-Poitevin - Convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un emplacement de stationnement pour un aéronef au sein du grand hangar entre la Ville de Niort et Monsieur Gérald GREGOIRE</b>	Redevance d'occupation trimestrielle en fonction des tarifs municipaux en vigueur	150
67.	<b>L-2014-1686</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'Association Départementale de Protection Civile des Deux-Sèvres (ADPC 79) - Antenne de Niort - Avenant n° 4</b>	/	152
68.	<b>L-2014-1719</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Convention d'occupation entre le Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS) et la Ville de Niort - Location 7 et 9 rue de l'Ancien Musée - Avenant n°2</b>	/	154
69.	<b>L-2014-1722</b>	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Convention d'occupation entre le Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS) et la Ville de Niort - Location 74-76 rue Saint Jean - Avenant n°2</b>	/	157

70.	L-2014-1746	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Groupe scolaire Ernest Pérochon - Bâtiment A - Locaux associatifs 7B rue Max Linder - Convention d'occupation en date du 18 août 2013 entre la Ville de Niort et l'association Union Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Poitou-Charentes (UR-CIDFF Poitou-Charentes) - Avenant n°3</b>	/	160
71.	L-2014-1748	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association "Chorale A Coeur Joie"</b>	Participation aux frais et charges de fonctionnement selon tarifs municipaux en vigueur	163
72.	L-2014-1754	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Local associatif sis 13 bis rue Champollion - Convention d'occupation entre la Ville de Niort et l'association "Les Amis des Oiseaux des Deux-Sèvres"</b>	A titre gratuit	171
73.	L-2015-1760	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE <b>Bail à location du garage n°9 sis 15 rue Berthet à Niort entre la Ville de Niort et Monsieur Philippe MACOUIN</b>	Recette : loyer mensuel : 52,70 €/ mois	176
74.	L-2014-1653	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI <b>Haut de Brèche - Remise en état - Grosses réparations - Travaux complémentaires de maçonnerie</b>	833,99 € HT soit 1 000,79 € TTC	177
75.	L-2014-1662	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS <b>Vente aux enchères - Bus HEULIEZ immatriculé 1870 SC 79 - Annulation de la vente</b>	- 481,50 € TTC	179
76.	L-2014-1663	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS <b>Vente aux enchères - Bus HEULIEZ immatriculé 9130 RV 79 - Annulation de la vente</b>	- 400,00 € TTC	180
77.	L-2014-1675	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS <b>Centre Technique Municipal - Réparation d'un véhicule Master immatriculé 2886 VG 79 - Annule et remplace la décision n° 2014-1419</b>	11 261,38 € HT soit 13 513,65	181
78.	L-2014-1678	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI <b>Haut de Brèche - Nettoyage des caniveaux - Attribution du marché</b>	30 028,83 € HT soit 36 034,60 € TTC	183
79.	L-2014-1690	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ENERGIE <b>Avenue des Martyrs de la résistance - Mise en service du compteur provisoire</b>	Abonnement : 515,793 €/quinzaine + consommation	184

80.	L-2014-1691	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE <b>Assistance à maîtrise d'ouvrage - Mise aux normes de trois installations frigorifiques et climatiques de la Ville de Niort - Attribution du marché</b>	9 160,00 € HT soit 10 992,00 € TTC	185
81.	L-2014-1692	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS <b>Groupe scolaire Louis Pasteur - Remplacement de la production d'eau chaude du restaurant</b>	6 029,40 € HT soit 7 235,28 € TTC	187
82.	L-2014-1704	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE <b>Mise aux normes d'installations frigorifiques et climatiques de la Ville de Niort - Marché de coordination sécurité et protection de la santé - Attribution du marché</b>	2 810,00 € HT soit 3 372,00 € TTC	189
83.	L-2014-1718	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI <b>Crématorium de Niort - Four n° 2 - Réfection complète du garnissage réfractaire des pièces mécano soudées et chaudronnées du four de crémation C411 - Attribution du marché</b>	50 000,00 € HT soit 60 000,00 € TTC	190
84.	L-2014-1725	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS <b>Centre Technique Municipal - Acquisition d'un gerbeur électrique en remplacement du matériel vétuste utilisé pour la logistique et le transport des denrées aux entrepôts scolaires</b>	7 085,00 € HT soit 8 502,00 € TTC	192
85.	L-2014-1729	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS <b>Centre Technique Municipal - Acquisition de cycles électriques</b>	9 704,63 € HT soit 11 645,56 € TTC	193
86.	L-2014-1730	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS <b>Centre Technique Municipal - Acquisition de véhicules utilitaires légers</b>	27 485,72 € HT + 1 120,31 € soit 32 758,80 € TTC	194
87.	L-2014-1731	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS <b>Centre Technique Municipal - Acquisition d'un fourgon</b>	17 704,04 € HT + 414,40 € soit 21 161,97 € TTC	195
88.	L-2014-1736	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI <b>Centre Technique espaces verts et naturels - Gros travaux de rénovation de la couverture - Attribution du marché</b>	20 042,00 € HT soit 24 050,40 € TTC	196
89.	L-2014-1737	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI <b>Centre Socioculturel de Saint Florent - Déconstruction y compris désamiantage et reprise des enrobés du sanitaire - Attribution du marché</b>	13 382,50 € HT soit 16 059,00 € TTC	197

90.	L-2014-1738	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS <i>ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI</i> <b>Centre Technique Espaces verts et naturels - Ventilation du garage des véhicules de service - Attribution du marché</b>	27 184,00 € HT soit 32 620,80 € TTC	199
91.	L-2014-1715	DIRECTION DE PROJET PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS ET SANITAIRES <b>Campagne de dératisation 2015 - Plan de lutte contre les animaux nuisibles dans les établissements de restauration collective - Fourniture de produits raticides</b>	8 748,00 € HT soit 10 497,60 € TTC	201
92.	L-2014-1716	DIRECTION DE PROJET PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS ET SANITAIRES <b>Missions de prélèvements et analyses pour recherches et dénombrements de légionelles dans les stades, salles de sports et autres bâtiments de la Ville de Niort</b>	Partie forfaitaire : 4 477,37 € TTC	203
93.	L-2014-1713	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AFFAIRES JURIDIQUES <b>Paiement d'honoraires à la SCP BELOT MARRET et CHAUVIN</b>	1 013,00 € HT soit 1 213,00 € TTC	205
94.	L-2014-1723	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AFFAIRES JURIDIQUES <b>Paiement d'honoraires à la SCP BELOT MARRET et CHAUVIN</b>	1 013,00 € HT soit 1 213,00 € TTC	206
95.	L-2015-1768	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AFFAIRES JURIDIQUES <b>Paiement d'honoraires à la société d'avocats TEN France</b>	1 500,00 € HT soit 1 800,00 € TTC	207
96.	L-2015-1769	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AFFAIRES JURIDIQUES <b>Paiement d'honoraires à AZAN AVOCATS ASSOCIES</b>	2 500 ,00 € HT soit 3 000,00 € TTC	208
97.	L-2014-1681	DIRECTION URBANISME ET ACTION FONCIÈRE <b>Marché assistance à maîtrise d'ouvrage pour la dématérialisation des certificats d'urbanisme de la Ville de Niort</b>	14 867,50 € HT soit 17 841,00 € TTC	209
98.	L-2014-1661	DIRECTION DES VIES PARTICIPATIVES <b>Marché subséquent impression du magazine d'information interne "Apartés" - Modification de la décision 2014-1313</b>	/	210

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Nous avons ensuite à examiner le recueil des décisions. Y a-t-il des points qui appellent quelques demandes de précisions de votre part ? Oui, Monsieur PIVETEAU.

**Alain PIVETEAU**

Dans le recueil des décisions, plusieurs décisions concernent la culture comme la convention avec le Centre National de la Danse, un contrat d'exposition au Pilon ou les contrats de commande avec la Compagnie Les Naines Blanches pour 3600 euros. Les décisions sont donc bien prises en matière de culture, c'est un fait, mais certaines plus radicales que d'autres n'apparaissent pas dans ce recueil, et il me paraît nécessaire d'en parler au sein du Conseil de la Ville. Je parle bien évidemment de la proposition faite par votre Adjointe à la culture et par vous-même de réorienter profondément la trajectoire culturelle donnée à la Ville de Niort en 2008, en effaçant du territoire niortais la présence du Centre National des Arts de la Rue. Depuis le dernier Conseil où, questionnés par notre groupe sur cette question, vous affirmiez l'un et l'autre défendre les Arts de la Rue et pouvoir ou vouloir maintenir le CNAR, vous avez fait finalement le choix unilatéral, sans dialogue apparent préalable avec les structures et les acteurs concernés, les partenaires financiers que sont l'Etat et la Région, ni même d'ailleurs avec les Niortais, de supprimer prochainement le soutien financier de la Ville aux Arts de la Rue, considérant semble-t-il que le CNAR était de trop dans le paysage, qu'il était raisonnable, pragmatique de l'abandonner pour mieux appuyer budgétairement les autres outils culturels de la Ville. Présenté de cette façon à votre façon, vous faites donc le choix de mettre en concurrence les quatre structures nationales de la Ville, une mise en concurrence que de fait vous activez, sans doute dans l'espoir d'obtenir un peu de ce soutien qui pourrait vous faire cruellement défaut sur une telle décision. Et pour cause, les Arts de la Rue ne sont pas des arts mineurs dont on pourrait se passer aisément sans conséquences en situation de crise, de crise extrême, de pleine expansion des extrêmes où quelques fondamentaux nécessaires pour bien vivre ensemble sont remis en cause, à tout le moins questionnés. Or c'est justement au maintien de ces fondamentaux que les Arts de la Rue contribuent à leur façon singulière, parfois même militante historiquement ou dérangeante. En guise des fondamentaux j'ai en tête la liberté d'expression, la liberté de pensée, de circulation, de création dans l'espace public, la promotion de l'égalité culturelle, l'équité sociale et territoriale, c'est la reprise de la charte des fédérations des Arts de la Rue. Tout ceci pour les Arts de la Rue, sur la base d'une idée simple et forte, au cœur de la politique culturelle que vous êtes en train de déconstruire, à savoir la culture pour tous et ici, avec le CNAR, l'idée

**. RETOUR SOMMAIRE**

encore très simple que des acteurs, des danseurs, des musiciens assaillent la Ville, la rue, la prennent en charge jusqu'à en détourner le sens et participent avec les habitants et des publics variés à une relecture des espaces publics et des modalités d'une vie citoyenne ouverte. Je n'évoque même pas ici les retombées économiques directes et indirectes de la présence à Niort d'un des CNAR en France. Effets multiples qu'il serait important de prendre en compte avant de passer par pertes et profits un des piliers de l'industrie culturelle en région quand déjà un siège de banque mutualiste préfère s'installer chez notre voisin rochelais, je ne les évoque pas. Quand avec l'arrêt de Téciverdi vous paraissez vouloir renoncer à tout un pan de la politique de la Ville, foncièrement liée à la politique culturelle, personne ne songerait à fermer une Scène Nationale pour sauver le théâtre de rue. Ce qui fonctionne dans un sens, Monsieur le Maire, fonctionne tout aussi bien dans l'autre sens dès lors que l'on considère les quatre structures culturelles niortaises comme des compléments. La question, pour nous, ne peut donc être réduite à celle d'un redéploiement de moyens rares de quatre structures vers trois survivantes. Elle est bien celle du maintien ou non d'une ambition culturelle forte et intégrée à Niort, partie prenante de l'attractivité et du rayonnement du territoire. Ensuite, seulement, vient celle des moyens adéquats et des choix budgétaires, qui pour l'instant, prévoient le financement de nouvelles dépenses de fonctionnement liées à la vidéosurveillance des rues, par exemple, mais pas celles liées au maintien des Arts dans la rue. Monsieur le Maire, puisque vous nous avez habitués depuis quelques temps à des décisions différentes des premières annonces, nous vous invitons à prendre un nouveau temps de réflexion avec les acteurs concernés, de près et de loin, avec les Niortais, en tenant bien compte de ce que Niort perdrait avec le départ du CNAR, à savoir le quart de sa politique culturelle et un bel outil pour construire ensemble une ville durable.

**Monsieur le Maire**

Merci. Oui, Madame TRUONG. Je vous rappelle que c'est le recueil des décisions.

**Elodie TRUONG**

Oui, mais je voulais faire une intervention aussi sur ce sujet. Effectivement, c'est un recueil de décisions où il y a des décisions liées à la politique culturelle et je dois dire que je commence à mieux percevoir les accents de cette politique. Vous orientez très clairement votre approche culturelle en direction de la valorisation du patrimoine mais pas n'importe quel patrimoine et je voudrais profiter de ce moment pour vous dire combien j'ai été interpellée il y a quelques temps par un article de presse, paru sur le sujet de la friche Boinot où vous disiez vouloir faire disparaître le bâtiment considéré comme une verrue en bord de Sèvre.

#### [. RETOUR SOMMAIRE](#)

Ceci revient à dire que vous faites d'abord un choix de patrimoine car ce bâtiment n'est certes pas beau mais ce n'était pas sa destination première. C'était un lieu de travail et en l'occurrence le dernier de nos chamoiseries niortaises. Ce lieu est donc un élément de notre patrimoine et de notre histoire industrielle. Ce n'est pas sans rappeler le jugement de goût ou de dégoût évoqué par Monsieur THEBAULT en 2009 sur son blog de l'opposition niortaise à propos du spectacle « Les Squames » de la Compagnie KUMULUS dans les rues de Niort. Vous aviez même évoqué, Monsieur THEBAULT, une création artistique toujours à la limite de la fumisterie. Donc vous faites un choix de patrimoine et un choix de politique culturelle car vous faites du contexte budgétaire des contraintes bien opportunes pour des choix idéologiquement politiques. Vous donnez priorité à certains équipements plutôt qu'à d'autres et après ce rappel de 2009, on peut comprendre que vous ayez souhaité contenter une part de votre électorat qui voyait d'un mauvais œil ces spectacles. Et surtout, vous orientez l'action culturelle en direction de sujets choisis, la vie médiévale de Niort, les heures des victoires militaires, les bals des années cinquante, c'est nostalgique et sympathique mais la culture est une chose qui est aussi en mouvement et qui se fabrique tous les jours et qui ne peut pas se résumer à animer le patrimoine. Si les artistes se bornaient à réinterpréter les choses du passé, aussi belles soient elles, nous n'aurions pas le plaisir de profiter de la créativité de ces artistes, de leur folie, de leur vision futuriste et utopiste qui a souvent pour effet de nous réveiller, de nous émouvoir et de nous faire réfléchir. J'aime écouter MOZART et Miles DAVIS et aussi Ibrahim MAALOUF et Erik TRUFFAZ. Je suis curieuse des inventions de LEONARD de VINCI et des lumières de Nicolas POUSSIN et je suis aussi fascinée par les oeuvres de François MORELLET, d'Anish KAPOOR ou de Jeff KOONS. Leurs expressions sont bien entendu différentes, leur amour de la création et de la liberté de la création est le même. Et c'est bien ça que je souhaite défendre ici, la création et la diversité de la création artistique sur notre territoire. Le regard des artistes est un rempart contre l'obscurantisme et contre les préjugés. Nous avons besoin de penser le futur de nos sociétés et de notre Ville à l'aune de la création et de l'innovation, sans renier notre héritage culturel. Alors, je vous inviterais bien à quelque chose Monsieur le Maire, je vous inviterais bien à couper le cordon avec le patrimoine et à vous ouvrir à l'émancipation culturelle. Les grands monuments de notre Ville ne vous en tiendront pas rigueur, ils n'iront pas convoler avec d'autres villes de notre future grande région. A contrario, ne vous privez pas, s'il vous plaît, d'un Centre des Arts de la Rue.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Monsieur le Maire**

Vous savez, Madame TRUONG, je vais vous dire deux choses et j'en dirai d'autres après peut-être. Il n'y a pas ceux qui aiment la culture et ceux qui ne l'aimeraient pas. D'accord ? Merci. Alors, on passe le débat. Vous auriez pu éliminer les trois quarts des propos que vous venez de tenir. A partir de là, le patrimoine parlons-en, la réalité c'est que rien n'a été fait. Aujourd'hui, il y a des murs qui tombent en ruine, il y a du patrimoine en péril à Niort, le patrimoine c'est un des fondements de la politique culturelle en France et à Niort cela n'a pas été pris en compte. Donc que l'on fasse plus de patrimoine, ce n'est pas difficile puisque rien n'a été fait. Alors nous le faisons, nous le ferons, nous continuerons à le faire comme nous continuerons à faire un grand nombre de choses en matière culturelle et les décisions que vous relevez montrent en effet qu'il y a beaucoup de décisions qui sont prises en matière de culture et qui font participer à la vie culturelle. Je vous invite à sortir, vous verrez que ce ne sont pas que les années cinquante qui sont mises en valeur, quoiqu'il y ait eu des choses très bien et qui demeurent de grands classiques, mais vous citez POUSSIN, je ne remonterai pas jusqu'au 17<sup>ème</sup> siècle, mais le 20<sup>ème</sup> siècle est très riche et le contemporain, évidemment. Je crois que ce sont des choses d'intérêt collectif qui méritent que nous les traitions de façon beaucoup moins polémique que vous tentez de le faire. Mais je voyais Monsieur DUPEYROU qui voulait réagir alors je vais lui laisser la parole pour le moment.

### **Romain DUPEYROU**

Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, c'est plutôt une réponse. Premièrement, Madame TRUONG, on ne fait pas de la politique pour soi, on fait de la politique pour tous, donc cela dit, effectivement le CNAR, c'est vrai, c'est une décision douloureuse. Pourquoi ? Parce que comme tous les Niortais, nous sommes attachés à la culture et à l'expression par les arts quels qu'ils soient : cinéma, théâtre, littérature, musique, photographie et bien entendu, les Arts de la Rue. Personnellement, et certainement parce que les arts du spectacle sont ma formation initiale, ça m'attriste. Je comprends la crainte aussi des compagnies et des compagnies d'Arts de la Rue, accentuée par la précarité du statut d'intermittent. Si certains comme vous, chers collègues, s'empressent d'y voir une porte dans laquelle s'engouffrer pour utiliser la peur, l'étendard de la liberté d'expression à des fins polémiques, voire électoralistes, je souhaite rappeler que le service Culture et Christelle CHASSAGNE en tête, vont à la rencontre des compagnies pour expliquer, échanger et mettre en œuvre la politique culturelle de la Ville en concertation avec ses acteurs.

**. RETOUR SOMMAIRE**

La porte a toujours été ouverte et je crois qu'elle le restera, en tous cas pendant toute la durée de ce mandat, c'est une certitude tant que nous serons là. Que le CNAR, si difficile était de prendre la décision il faut le rappeler, a été accueilli dans des conditions déplorables, dans des locaux si grands soient-ils qu'ils ont coûté à la collectivité des dizaines de milliers d'euros et que malheureusement entre les baisses de dotations de l'Etat, de la gestion - vous me passerez l'expression « approximative de cet établissement labellisé », la boulimie culturelle et le manque de vision à long terme de Nicolas MARJAULT en charge de la culture à l'époque, le manque de responsabilité de Geneviève GAILLARD et de toute son équipe, une décision a dû être prise. Excusez-moi, mais quatre établissements labellisés sur une ville de 58 000 habitants, où avez-vous la tête ? Le CNAR, la Ville n'a jamais été vraiment capable de l'assumer, ni dans sa capacité à l'accueillir, ni à le soutenir financièrement et en vérité le CNAR, il est victime de votre ego. Et si la décision politique nous l'assumons, et nous l'assumons doublement du fait que nous n'attendons pas trois mois avant le terme du contrat qui le lie avec la Ville mais nous prenons les devants, un an avant, pour l'accompagner et trouver une ville dans le Poitou-Charentes et si possible en tous cas dans la grande future région, pour que les Arts de la Rue restent proches de notre territoire, des Niortais mais aussi pour que cet établissement puisse exprimer pleinement et produire la richesse culturelle dont il est capable.

**Monsieur le Maire**

Une autre décision Monsieur PIVETEAU, peut-être ?

**Alain PIVETEAU**

Une information pour compléter nos échanges, sans esprit de polémique, il faudrait que nous arrêtons de se jeter au visage, je ne l'ai pas fait, vous avez commencé par le faire. En fait je vais démarrer par : pas de polémique, acceptez que l'on puisse penser différemment, proposez autre chose, c'est tout. La politique culturelle qui est défendue ici, c'est une politique avec quatre pieds. Vous en enlevez un. La question que je pose, si je peux terminer, la question qui vous est posée n'est pas : vous aimez moins ou plus la culture que les autres, c'est : Quelle politique culturelle pour la Ville avec un élément en moins pour pouvoir la mettre en œuvre ? C'est tout et c'est très important puisque j'ai essayé de vous montrer quelle était la logique qualifiée par votre collègue d'ego, je lui laisse ses propos, c'était simplement une politique différente qui est encore active, qui avait du sens et qui n'était pas incompatible, notamment avec la défense du patrimoine.

**. RETOUR SOMMAIRE**

Il me semble que vous serez très heureux d'inaugurer très prochainement la rénovation de la Villa Pérochon, c'est un des exemples, j'ai cru recevoir une invitation, c'est un des exemples factuels, concrets de la relation positive parfois entre politique culturelle et aménagement patrimonial. La question qui est posée est : Pourquoi les Arts de la Rue et quelle vision culturelle pour le développement de la ville demain ? Que ça vous plaise ou non, il y avait une cohérence, oui, avec des moyens qui étaient mis en face. Je rappelle que vous faites d'autres choix avec des moyens supplémentaires. Ce n'est pas de la polémique que de le dire, c'est du constat et qui porte sur d'autres domaines, les choix que nous proposons ne sont pas les mêmes, c'est tout, il n'y a pas de polémique, il y a un débat contradictoire qui est sain pour la démocratie et en ce moment, reconnaissez que la culture revient un peu partout en France au centre des débats politiques, il est très bon et très sain que nous l'ayons entre nous ici dans ce Conseil.

**Christelle CHASSAGNE**

Effectivement, sans polémique, on se désengage d'une structure et pas d'un champ artistique. Il existe une dizaine de Centres Nationaux des Arts de la Rue en France et je crois que les Arts de la Rue existent dans bien d'autres villes donc il ne s'agit pas du champ artistique mais bien d'une structure et nous ne sommes pas là pour vous présenter notre politique culturelle ce soir, je crois que ça n'est pas le sujet.

**Simon LAPLACE**

Effectivement, il faut se garder d'avoir des postures et des discours aussi bêtement polémiques voir idéologiques. On a l'impression depuis plusieurs mois d'un procès en recel permanent de la part de gens qui nous accuseraient de ne pas aimer la culture et d'avoir une vision comptable unique, d'avoir une vision culturelle axée sur le patrimoine uniquement. C'est faux. Il suffit de regarder toute la programmation culturelle depuis un an. Certes, les Nuits Romanes ont été maintenues alors que vous les aviez en principe supprimées mais ça a été le cadre d'une création artistique innovante, une expression scénique et artistique. Le festival Regards Noirs, cette année, va connaître une expansion jamais connue et ce n'est pas du patrimoine, Madame TRUONG, c'est de la vie littéraire, c'est de la création, c'est de la culture. Vous parliez des bals des années cinquante, les ciné-bals qui ont eu un immense succès sur les deux sessions qui ont été faites, la salle pleine à craquer, une liste d'attente. C'est également un lieu de réinterprétation et de culture revisitée, quelque chose de profondément contemporain. Alors, je crois que, à moins d'être de mauvaise foi, on ne peut pas nier que notre majorité aime la culture autant que la vôtre anciennement, mais elle le fait avec sagesse et elle fait de manière stratégique.

**. RETOUR SOMMAIRE**

Nous avons des ressources qui sont en diminution. C'est en partie le fait du gouvernement que vous soutenez, pardon de le rappeler. En partie seulement. Il faut aussi redresser des finances qui ont été bien abîmées par qui vous savez, auparavant. De fait, il faut être stratégique. Nous avons quatre scènes nationales, il faut sans doute, c'est le parti que nous prenons, miser, investir sur certaines, je pense au Moulin du Roc dont la programmation est excellente et demeure diverse et pleine de création ou la Villa Pérochon sur laquelle il faut capitaliser, mais arrêtons les postures et arrêtons les accusations qui sont purement politiciennes voir électoralistes.

**Guillaume JUIN**

Je voudrais simplement rappeler, et ne pas polémiquer sur la mandature précédente, que c'est vrai que nous avons eu un débat au sujet de la culture pour tous et j'aimerais bien que nous avancions. Cela fait un an que nous sommes élus et nous avancerons, j'espère, Monsieur le Maire, sur une politique pour tous qui ne peut pas passer sans une politique tarifaire intéressante pour toute la population niortaise et je pense que dans des bassins d'emplois défavorisés comme le sont ceux d'une partie de notre territoire, il serait important de développer la culture avec des tarifs assez bas et intéressants pour une famille, notamment ceux qui ont deux enfants et je me rappelle, à l'Acclameur, les tarifs étaient pour moi assez élevés, je tiens à le rappeler.

**Monsieur le Maire**

L'Acclameur ne fait pas l'objet d'une programmation, c'est une location, donc la tarification est particulière. La culture est largement gratuite à Niort, elle peut l'être davantage évidemment, mais l'accès aux musées notamment au Donjon est gratuit un certain nombre de jours dans le mois, je crois que c'est le premier dimanche de chaque mois, pour les moins de 18 ans et il y a également des Pass-famille qui se mettent en place pour le périscolaire et d'autres sont à l'étude. C'est un sujet sur lequel nous travaillons, sans compter la question des transports qui est aussi un enjeu d'accès pour des quartiers plus isolés de la culture qui est parfois plus centrale, sur laquelle vous connaissez chacun nos orientations et nos objectifs en la matière.

**Elisabeth BEAUVAIS**

Je trouve ça assez habile de votre part d'utiliser le recueil de décisions pour polémiquer et je tiens à dire que c'est une polémique. Vous avez utilisé un terme qui le montre bien, Monsieur PIVETEAU, vous avez dit que « la politique culturelle de la Ville, c'était une déconstruction », c'est bien ça, j'ai bien entendu ? Alors quand on déconstruit, je vous donnerai quand même deux exemples de déconstruction dans notre Ville pour le développement durable, à savoir :

Vous avez été tout à fait d'accord quand nous avons entrepris la destruction de certaines tours du Clou-Bouchet, et pourquoi avons-nous fait cela ? Pour reconstruire, pour un vivre ensemble beaucoup plus harmonieux. Pourquoi dans certains cas vous applaudissez des deux mains des déconstructions de manière à faire un cadre de vie harmonieux pour tout le monde et d'un autre côté vous condamnez une autre politique culturelle, certes, qui n'est pas la vôtre mais je tiens à redire haut et clair que la politique culturelle qui consiste à mettre des gens en cage pour je ne sais prouver quoi, ça a eu un retentissement très dur chez ceux qui sont effectivement privés de liberté et au CCAS par exemple, ça a été très mal vécu. Je crois que la liberté d'expression, c'est quelque chose d'essentiel mais il faut toujours veiller à ce que l'Art ne blesse pas sous prétexte d'être moderne. Et la culture d'hier, justement, faisait que tout le monde y trouvait son compte. Alors n'opposons pas la culture d'hier et la culture d'aujourd'hui.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame BEAUVAIS. D'autres prises de parole sur le recueil des décisions ? Non ? Je vous remercie. Je dirais juste, sur le CNAR, pour terminer puisque c'était évoqué et puisqu'on invite à parler sans polémique, ce que pour ma part je suis naturellement prêt à faire, que la réalité c'est que cet établissement est venu à Niort sur des bases extrêmement fragiles et en terme de financement, on ne peut tous que le reconnaître, un CNAR qui fonctionne, c'est autour d'un million d'euros. Manifestement, ce n'était pas le budget de celui de la Ville de Niort et ce n'était pas dans nos possibilités. Un CNAR, c'est quoi ? C'est aussi un élément visible, les Arts de la Rue. Le CNAR n'a que trop rarement été visible à Niort et l'erreur fatale était que « Coup de Chauffe » reste à Cognac, qu'il ne soit pas importé, pensant pouvoir faire venir la structure sans faire venir les événements qui vont avec. Tout l'enjeu de cette mandature et de notre politique culturelle, c'est justement de retrouver une place pour l'événement, c'est-à-dire pour l'action culturelle en ville, dans les quartiers et pas seulement avoir des équipements, pas seulement une administration de la culture mais véritablement une action culturelle. C'est un choix important, un choix qui se concentre vers des équipements existants pour leur donner davantage de moyens. Vous évoquiez la Villa Pérochon, la restauration, il y aura des inaugurations. Nous continuons avec l'Escalier et des financements nouveaux. Le Polar se voit sensiblement conforté, d'autres événements encore, sans parler d'investissements pour la Scène Nationale du Moulin du Roc. Il y a en effet des choix, il y a des fragilités et donc il faut conforter aussi l'existant et le valoriser. C'est ce qui est en train d'être fait au plus grand bénéfice de tous, en tous cas c'est notre objectif. Nous allons passer aux délibérations en tant que telles, notamment à travers celles étudiées en commission ressources.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-1

**Direction du Secrétariat Général****AVIS SUR LE SCHÉMA DE MUTUALISATION DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment son article 67 codifié au Code général des collectivités territoriales à l'article L. 5211-39-1 ;

La réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale, de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération a transmis aux maires en date du 4 décembre 2014 une série de documents valant projet de schéma de mutualisation afin que les Conseils municipaux soient appelés à délibérer pour avis conformément à la loi.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un premier schéma de mutualisation traduit pour la Communauté d'Agglomération du Niortais et ses communes membres l'existence et la prise en charge d'enjeux majeurs. Optimiser l'organisation des services publics locaux est l'une des conditions de réussite de l'affirmation de leur territoire en visant notamment une mise en commun des compétences professionnelles des services et une recherche d'harmonisation des interventions publiques.

Un travail de concertation a été conduit, au moyen de la participation au comité de pilotage composé d'élus et de techniciens associant les communes et du travail du comité technique animé par les directions des services. Ce travail collectif a permis la rédaction d'un premier projet de schéma qui a été examiné à plusieurs reprises en Bureau d'Agglomération et en Conférence des Maires de la CAN.

Ce projet est une première étape, des adaptations seront nécessaires, en particulier parce que, comme l'indique le document, « la mutualisation doit être au service de notre projet de territoire en cours d'élaboration ».

Les élus et les services municipaux de Niort se sont naturellement particulièrement investis dans l'élaboration de ce premier schéma. Ils auront à prendre en charge de nombreux travaux d'instruction nécessaires à l'avancée des pistes privilégiées dans le programme de travail prévu pour l'année 2015.

Il s'agit en particulier d'une dizaine de domaines très divers retenus en fonction de leurs caractéristiques décrites dans le schéma, qui seront subdivisés et déclinés en projets plus précis de telle sorte qu'ils puissent être traités de façon opérationnelle.

La question des mutualisations, à ne pas confondre avec celle des transferts de compétences, revêt bien entendu pour la Ville de Niort une importance particulière.

D'une part, la situation de ville centre a amené la commune de Niort à développer depuis des décennies de nombreux services municipaux aptes à répondre non seulement aux attentes de ses habitants mais également à ceux de toute l'aire urbaine qui bénéficient des fonctions centrales, notamment en termes d'emplois, de commerces, de services publics et privés, ainsi qu'aux besoins des entreprises qui exercent leur activité sur ce territoire urbain. Une partie de ces services peuvent être utilement mis en synergie voire être mis en commun avec ceux de la CAN ou de façon plus ponctuelle avec ceux des autres communes.

**. RETOUR SOMMAIRE**

D'autre part, la mutualisation doit être, à moyen terme, génératrice d'économies par l'optimisation de l'organisation des services qu'elle implique. Ainsi, dans le respect de la qualité du service public et du statut de la fonction publique territoriale, la mutualisation, sous les différentes formes qu'elle peut prendre, constitue pour les communes et notamment pour la ville de Niort, un moyen de retrouver des marges de manœuvre financières dans un contexte budgétaire dégradé.

La méthode adoptée dans le cadre du schéma de mutualisation est adaptée aux objectifs et intérêts de la commune. Si les documents produits n'appellent pas de réserve ni de modification substantielle à ce stade, le débat en Conseil municipal permet de soumettre des propositions d'amendements à l'appréciation des instances de la CAN.

Ce rapport est transmis pour avis à chacun des Conseils municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Il sera ensuite proposé à l'adoption des Conseillers communautaires lors du Conseil d'agglomération du 16 mars 2015.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable au schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	8
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

La première est une délibération que j'estime particulièrement importante puisqu'elle concerne le schéma de mutualisation. Vous avez un long exposé des motifs dans la délibération que je ne vais pas reprendre *in extenso*, il y a également un power point dans les documents qui vous ont été distribués, ainsi qu'un document synthétisant le schéma. Cet avis est important, c'est un avis qui est pris auprès des 45 communes de la Communauté d'Agglomération parce qu'il concerne les 45 communes et il concerne l'Agglomération du Niortais, qui prendra non pas un avis mais une délibération le 16 mars prochain sur le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Niortais. C'est une étape très importante pour la vie de nos collectivités, qui répond à la fois à une obligation légale dans le cadre des programmes de réforme territoriale et aussi, mais peut-être surtout, à une volonté politique affirmée qui me tient particulièrement à cœur, que j'ai moi-même voulu manifester à travers à la fois mes responsabilités de Maire et de Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais, à travers également des gestes peut-être encore symboliques mais forts avec un Cabinet mutualisé unique, ce qui est assez singulier dans le monde des collectivités à ce jour. Il a même fallu une délibération et une convention spéciale avec le soutien des services de l'Etat. Etape importante parce qu'en réalité, peu de choses ont été faites et la mutualisation est une démarche neuve à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Niortais. Une démarche neuve pour nous qui n'est pas forcément une démarche neuve pour nos voisins : La Rochelle, Angoulême, Poitiers et bien sûr les autres, tout autour, ont franchi des étapes importantes en matière de mutualisation et il nous revient à notre tour de les franchir si nous voulons construire un territoire qui soit à la hauteur de nos ambitions et qui ait les moyens de répondre aux enjeux tels qu'ils se posent aujourd'hui. Cette mutualisation, elle concerne deux types de service. Les services fonctionnels d'abord, tout ce qui peut être ressources humaines, informatique, commande publique. C'est une mutualisation préalable absolument nécessaire, nous ne pouvons pas réussir le reste si nous n'avons pas réussi ces préalables là. Elle est peut-être moins visible, elle est néanmoins majeure, essentielle. Il y a aussi tout de même d'ores et déjà, dès cette année, une part de mutualisation opérationnelle : La communication. Si nous pouvons la verser dans ce champ opérationnel, dès lors qu'il s'agit de la communication externe, pour donner les moyens à notre territoire de valoriser ce qu'il est, ce qu'il fait et de le faire exister davantage, de créer aussi un territoire bien compris de chacun des habitants, c'est un enjeu important de service public, un enjeu important de notre activité. La culture, nous en parlions à l'instant, mais je crois que nous sommes en train de relever à travers ce schéma de mutualisation un défi majeur, essentiel, au-delà des polémiques qui ont leur côté

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

vain parce qu'elles finissent toutes par passer et qu'elles sont parfois fondées souvent sur des semi vérités. Et bien, affirmer la culture comme un champ de renforcement de la mutualisation et de compétence communautaire, je crois que c'est un geste très fort. C'est un geste qui nous permet d'avoir une agglomération qui réponde aux besoins culturels de demain. Alors il y aura certainement des étapes encore à franchir, des marches à passer mais si nous franchissons cette étape avec ce premier schéma de mutualisation, nous aurons demain la capacité d'engager notre agglomération dans la création d'événements fédérateurs, et ceci est une vraie nouveauté qui fera que nous pourrons vraiment nous comparer à d'autres villes proches comme Angoulême, qui est pourtant une ville plus petite que Niort en nombre d'habitants, où le Grand Angoulême est partenaire de tous les grands événements s'y déroulant. La Rochelle, Poitiers ont également sur ces domaines là des capacités propres qui renforcent les enjeux de territoire, c'est un souci majeur et le schéma de mutualisation y répond. La mutualisation, n'oublions pas que c'est le principe même de l'intercommunalité. Il n'y a pas de mutualisation s'il n'y a pas d'intercommunalité et il n'y a pas d'intercommunalité s'il n'y a pas de mutualisation. C'est la volonté, derrière tout cela, de ne pas rajouter des strates à l'intercommunalité avec une collectivité nouvelle mais au contraire de les limiter, d'être économes de ce point de vue là et surtout d'être plus efficaces dans la relation qu'il peut y avoir entre la collectivité, les élus, l'administration et nos concitoyens, usagers des services publics ou participant à l'action publique. C'est plus généralement la construction d'un territoire et sa valorisation parce que tout ce qui nous fédère nous renforce et c'est son principe même. Nous sommes sur une terre qui connaît depuis longtemps les vertus de la mutualisation et du partage, à nous de la traduire au sein de nos collectivités, c'est essentiel. Je crois que la mutualisation, hier mais qui plus est demain, c'est surtout une agglomération qui s'affirme, une agglomération qui passe en position, qui joue son rôle d'appui mais qui va au-delà, une Communauté d'Agglomération qui en quelque sorte donne le signal, entraîne, fédère et la mutualisation autour d'elle le permet. C'est le débat auquel toutes les communes et tous les Conseils municipaux sont invités, auquel la conférence des maires a également été invitée, auquel le Conseil d'Agglomération sera invité le 16 mars prochain. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, ce soir, il est important que nous puissions débattre de ces textes, des modifications éventuelles car c'est un avis, de ces ajouts – ce serait souhaitable – et que tout cela puisse se faire dans un esprit le plus constructif possible pour le plus grand bénéfice du territoire. Je vous rappelle que chaque année, comme c'est inscrit dans les documents, nous serons amenés à reformuler un avis sur le schéma de mutualisation, donc à la fois un point d'étape et une poursuite de ce schéma.

**. RETOUR SOMMAIRE**

Donc nous sommes engagés, pour les années qui viennent, dans une démarche importante, encore une fois dans la construction non pas d'une collectivité supplémentaire mais d'un territoire réellement commun, c'est-à-dire où on ne se renvoie plus sans arrêt entre deux collectivités ou trois mais où une agglomération sort vraiment de terre. Voilà mes propos liminaires pour lancer le débat avant de vous demander d'émettre un avis sur le schéma qui nous est proposé et en espérant qu'il y ait bien sûr des prises de parole sur ce sujet si important.

**Nathalie SEGUIN**

Une remarque préliminaire par rapport au document de travail qui a été joint aux délibérations, page 33, 2<sup>ème</sup> paragraphe, on peut lire que le Centre National des Arts de la Rue constitue un établissement pour notre territoire, constitue un atout et une exception. Alors il faudrait peut-être relire les documents, Monsieur BALOGE, avant qu'ils nous soient envoyés parce que là, cherchez la cohérence ! Je n'ai pas terminé. C'est quand même surprenant, nous avons un débat sur le CNAR parce que c'est important. Comme pour la Foireexpo, alors qu'on nous annonce des choses ici, entre les conseils il se passe des choses importantes et on les apprend dans la presse et le CNAR a été traité de la même façon que la Foire exposition donc.

Je pense que c'est important de le souligner et que la méthode est quelque peu particulière.

**Monsieur le Maire**

C'est entendu, je vous réponds puis ensuite on attend vos propos constructifs sur la mutualisation. Mais je vous dis juste que c'est un document CAN, et un document CAN qui met en avant le fait que nos équipements culturels sont un atout, ce que je nie pas, d'ailleurs un cinquième serait bien aussi, après, c'est juste que comme vous le savez, nous avons fait le budget primitif récemment et nous avons fait aussi un budget primitif avant 2014, nous avons économisé beaucoup d'argent parce qu'il le fallait sans quoi nous étions sous tutelle ou quelque chose d'approchant, donc nous sommes obligés de prendre des décisions, nous coupons, c'est dommage nous l'avons dit, ça aurait été mieux de tout garder, c'est vrai, mais ce n'est pas possible. Donc c'est un atout, ça reste une réalité, espérons que ça puisse être un atout dans le Poitou-Charentes, nous l'accompagnons. Maintenant, en effet, ce document a plus de six mois. Il y a six mois, la décision n'était pas prise, donc vous voyez la sincérité aussi de notre volonté qu'il y avait de tout examiner et l'absence de préconçu qu'il y avait en la matière. Aujourd'hui, la décision est prise, elle a été prise ultérieurement, vous pouvez bien sûr le deviner et cette décision est du ressort de la ville de Niort, donc voilà pour le CNAR.

**. RETOUR SOMMAIRE**

Maintenant, si vous voulez bien nous dire votre avis sur le schéma de mutualisation, il n'y a pas de problème non plus pour vous entendre, Madame SEGUIN.

**Nathalie SEGUIN**

Je voulais juste rappeler que vous êtes Président aussi de l'agglomération, voilà, un petit peu de cohérence d'ensemble serait la bienvenue. Sur le document, nous dirions : Pourquoi pas, mais quand même, il n'y a aucun cadrage budgétaire, nous ne savons pas combien ça coûte tout ça et puis en terme de gestion des ressources humaines et notamment par rapport au personnel, rien non plus...Donc donner un avis ce soir en Conseil municipal alors qu'il manque ces deux éléments essentiels pour aborder le sujet dans sa globalité, nous trouvons cela regrettable. Je ne sais pas s'il y aura un vote ou un avis. Ce sera une abstention. C'est dommage, Monsieur BALOGE.

**Monsieur le Maire**

Oui, c'est dommage, parce qu'au-delà du cadrage ça m'aurait intéressé, je prends note de savoir quelles sont vos propositions pour aller plus loin en matière de mutualisation ou pas d'ailleurs. Je vous sais gré de bien vouloir reconnaître cet état de fait et de droit surtout.

**Amaury BREUILLE**

Monsieur le Maire, sur ce projet de mutualisation, je voudrais d'abord peut-être le resituer un petit peu dans son cadre et d'ailleurs votre document de travail le fait très bien. Dans ce document de travail, il y a une vingtaine de pages qui rappellent les bonnes pratiques en matière de mutualisation qui sont à l'œuvre aujourd'hui au sein de la Communauté d'Agglomération. Il y a à peu près l'équivalent, une vingtaine de pages de propositions de ce que vous souhaitez mettre en oeuvre en terme de mutualisation. Tout ça pour dire que vous continuez une démarche de mutualisation qui est la nature même des intercommunalités, ce n'est pas à mon sens un grand soin de la mutualisation comme vous tentez de le valoriser dans votre propos liminaire mais c'est sur le principe une bonne démarche. Quelques remarques sur la méthode. Première chose, je pense qu'il faut agir avec discernement sur un aspect. La mutualisation est souhaitable, il faut la penser aussi dans le temps. Or l'histoire de notre intercommunalité nous a rendus prudents, je pense que vous avez un troisième Adjoint qui s'en souvient. Il est arrivé que Ville-centre et CAN n'aient pas le même Président et Maire, que les deux fonctions ne soient pas superposées et que les orientations puissent être assez différentes. Je pense que, c'est le principe de la démocratie, c'est quelque chose qui doit être accepté lorsque ça se produit, mais qui doit être anticipé.

**. RETOUR SOMMAIRE**

Dans le cadre de la mutualisation, il faut que les méthodes de mutualisation fassent en sorte qu'on ne se trouve pas demain à faire mutualisation puis démutualisation puis remutualisation, transfert puis dé transfert puis retransfert. C'est un risque qu'il est nécessaire d'anticiper au moment de la mutualisation parce qu'ensuite il est trop tard, première remarque. Deuxième remarque sur ce qui nous est présenté sur le pilotage de la démarche. Première chose, je souhaiterais, puisque vous notez les remarques que nous formulons, que nous puissions avoir un ou des indicateurs sur cette démarche de mutualisation, c'est le rôle des élus de pouvoir piloter et suivre ce genre de démarche et de l'évaluer. Moi j'aimerais que nous ayons un indicateur, que nous ayons un point zéro du coût de fonctionnement et de la masse salariale des services qui sont concernés et puis que chaque année nous ayons le même indicateur, soit détaillé par service, soit au global, peu importe, ce qui est le plus simple pour les services mais ça me semble assez indispensable pour voir véritablement comment nous avançons et avoir une véritable évaluation de la politique publique. Deuxième chose, c'est dit à plusieurs reprises dans le document, les démarches de mutualisation sont relativement complexes à mettre en œuvre. Raison de plus à mon sens pour le faire en associant tous les acteurs. Or, je vois un comité de pilotage dans lequel il n'est pas proposé par exemple de représenter le groupe minoritaire à l'agglomération ou des oppositions municipales. Il n'est pas fait de place non plus aux représentants du personnel, je ne comprends pas comment on peut mener une démarche de mutualisation qui a vocation à modifier de façon assez importante les organisations de travail sans associer les représentants du personnel au niveau des communes et au niveau de l'agglomération, cela va de soi. Je vois dans ce document beaucoup d'intentions, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, je pense qu'il faudra juger aux actes, vous annoncez pour huit services que la mutualisation est faisable dès cet exercice, dès l'exercice 2015, ça nous donnera une première étape pour évaluer ce qui se fait en la matière. Bref, il me semble que la façon de faire sur ce sujet sera essentielle et c'est pour cette raison que je dirais que j'aurai une abstention d'attente sur ce sujet en attendant de voir de quelle façon vous le mènerez.

**Monsieur le Maire**

Merci, ça fait dix ans que nous attendons. Jacqueline LEFEBVRE et Elodie TRUONG.

**Jacqueline LEFEBVRE**

Quelques exemples, parce qu'il y a déjà des balbutiements peut-être, mais enfin des choses qui marchent et qui sont déjà effectives de mutualisation dans le champ social et qui ne sont pas forcément de la compétence de la CAN, en dehors de la cohésion sociale.

**. RETOUR SOMMAIRE**

Il y a cet observatoire de la solidarité, c'est une convention de partenariat entre le CCAS et la CAN, ce n'est pas nouveau, ça existe déjà depuis quelques temps et je vous rappelle qu'il est financé pour moitié par le CCAS et pour moitié par la CAN. Le coût est de 52 000 euros qui sont répartis pour chacun à hauteur de 26 000 euros. Le CCAS fait une mise à jour de l'analyse des besoins sociaux. Demain, nous souhaitons mettre en œuvre des observatoires thématiques sur la petite enfance, sur les personnes âgées, sur la précarité. Peut-être que, justement, nous arriverons vers une réelle mutualisation de tout le champ social mais nous y allons comme ça, en mettant bien les fondations. La CAN produit et actualise des indicateurs dans le cadre du schéma durable de cohésion sociale et de la politique de la Ville puisque c'est sa compétence. Il y a aussi de la part du CCAS un accompagnement social des familles issues de la communauté des gens du voyage, c'est une intervention des travailleurs sociaux du CCAS sur les communes de la CAN comportant des aires d'accueil, c'est le cas aujourd'hui sur Niort, sur Aiffres, sur Chauray et sur Echiré et il y a également le cofinancement de la CAN. Et puis, je vous en ai déjà parlé, nous sommes assez contents d'avoir réussi avec la commune de Chauray à mettre en place une convention de partenariat entre le CCAS de Chauray et celui de Niort pour les repas à domicile et le CCAS de Niort intervient complètement sur la commune de Chauray. D'ailleurs nous sommes très fiers parce qu'aujourd'hui dans le journal de la Ville de Chauray, il est question de ce service de partage de repas qui est proposé par leur Centre Communal d'Action Sociale pour garantir une continuité du service qu'il ne pouvait plus garantir, là il y a une pertinence et un gain en qualité, ce qui n'est pas non plus négligeable puisque les gens désertaient ce service parce que ce n'était pas bon. La commune de Chauray estime mieux gérer les deniers publics grâce à cette démarche mutualisée entre Niort et Chauray. Il n'y a pas de doute que cet exemple là va sans doute certainement intéresser d'autres communes. Je voulais simplement vous donner quelques exemples de mutualisation dans le champ social.

**Monsieur le Maire**

Merci pour cet exemple de mutualisation à la carte qui peut en inspirer d'autres et élargir aussi le champ d'action. Elodie TRUONG et Monsieur BREUILLE ensuite.

**Elodie TRUONG**

Je suis heureuse d'entendre, par l'intermédiaire de la voix de Jacqueline LEFEBVRE, qu'il y a des amorces de travail en direction des citoyens parce que, pour tout vous dire, nous sommes un peu déçus de constater que dans ce schéma de mutualisation qui nous est présenté, il y a très peu de choses en ce qui concerne le service au citoyen, l'équité de service sur le territoire,

**. RETOUR SOMMAIRE**

l'égal accès des citoyens aux services sur ce territoire. Il y a une autre chose qui nous manque et nous l'avons déjà dit auparavant, il nous manque des éléments sur ce projet de territoire dont on nous dit qu'il est en cours d'élaboration, ça fait plusieurs fois qu'on nous le dit, pourquoi ne pas en annoncer quelques orientations, quelques axes qui pourraient guider cette mutualisation ? Ensuite, nous considérons, quand nous voyons les documents qui nous sont présentés, là, très récemment, puisqu'ils le sont à la CAN par ailleurs mais nous n'y avons pas accès à la CAN, nous pouvons constater qu'effectivement nous avons une mutualisation tout à fait comptable de services administratifs et pas de prise en compte du citoyen sur ce territoire. Notre déception, elle réside là dedans, nous aimerions qu'il y ait plus de réflexions sur des services mutualisés à l'intention des habitants de ce territoire.

**Monsieur le Maire**

Si vous aviez des exemples, ça permettrait d'enrichir l'avis que nous donnerons. Patience Madame TRUONG, nous arrivons, nous sommes bien conscients qu'il y a beaucoup de choses à rattraper, nous sommes en train de le faire et comme je vous l'expliquais, nous commençons par les services fonctionnels parce que si nous voulons réussir une mutualisation, il faut évidemment, tout simplement, un poste informatique commun avec des adresses mails communes entre la Ville et la CAN, c'est tout simple mais ça commence par là. Une politique de ressources humaines commune, même s'il y a eu des choses, il y a encore beaucoup de choses à harmoniser entre la Ville et la CAN par exemple ou entre les communes et la CAN avec même des parcours ressources humaines à développer, il y a énormément de choses et c'est le préalable pour avoir une administration de plus en plus coopérative, proche, qui fonctionne, et ensuite se lancer dans des champs fonctionnels. J'ai dit dans mon propos à quel point il était peut-être dommageable parce que moins visible, moins sensible, de devoir commencer par le fonctionnel mais c'est absolument nécessaire si nous voulons réussir et nous voulons réussir. Donc, progressivement, l'opérationnel prendra son déploiement. Nous commençons, nous avons parlé communication externe, culture, ce sont des enjeux très importants, visibles, sensibles. Demain, le social pourquoi pas, je l'ai toujours dit, seulement c'est plus complexe, ça prend du temps, il y a des structures en place et vous voyez, il y a des expériences qui sont déjà mises en œuvre, qui sont des champs d'expérimentation pour peut-être aller plus loin encore demain. En tous cas, là-dessus nous sommes pleins de bonne volonté, très allants et surtout déterminés. Evidemment, les choses vont se poursuivre. Après, je me permettrai juste de répondre en incise à ce qui a été suggéré parmi les nombreux propos de Monsieur BREUILLE. Oui, il faut faire attention aux

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

risques, c'est vrai, la gouvernance institutionnelle de nos collectivités n'est pas pérenne, il peut y avoir des modifications, il y a la démocratie et ses enjeux, vous le savez bien. Pour ma part, je suis heureux que le Maire de Niort puisse être Président de la CAN, quel qu'il soit, en l'occurrence la situation est particulièrement satisfaisante, ça permet d'avancer et je crois surtout que c'est l'ordre des choses, dans cette période essentielle de mutualisation où la Ville est évidemment une commune plus concernée que les autres, et ça doit être accompagné par les deux collectivités au plus fin. Mais demain, le législateur modifiera peut-être le système de gouvernance et de représentation. Pour ma part, je le dis et je le redis s'il le faut, je souhaite que le Maire de Niort puisse assurer cette continuité comme je pense que dans grand nombre de communautés, il est important que le Maire de la Ville principale assure son concours ou à défaut il faut une coopération très forte sur le fond, c'est essentiel mais tout cela n'est pas, si je puis dire, « sécurisé » et le sera-t-il, est-ce souhaitable, je ne sais pas. En tous cas, il est souhaitable que les choses soient comme ça, c'est mon sentiment, je vous le livre mais vous semblez le partager puisque vous vous inquiétez du contraire, et à partir de là, il y a aussi des habitudes qui se prennent. Poitiers a toujours réussi, si je ne m'abuse à avoir son Maire qui était Président de la Communauté et les choses ont bien fonctionné, en bonne intelligence avec toutes les autres communes. C'est un système de relations qui s'installe, de coopérations et on peut créer, à défaut de droit, une habitude ou une coutume de bon fonctionnement qui convienne à tous et notamment à tous nos collègues Maires. Bien sûr que la mutualisation doit être vue dans ce sens-là. Maintenant, la mutualisation, c'est assez bien développé dans les documents, ce n'est pas un transfert, le transfert c'est l'étape d'après, quand je vous parle mutualisation, ça va de la coopération simple, du partage de bonnes pratiques, ce qui se fait relativement largement aujourd'hui, donc nous sommes maintenant sur des étapes supérieures de prestations ou de développement de services communs, nous ne sommes pas forcément sur des transferts définitifs de compétences donc le risque que vous évoquiez est peut-être de ce point de vue moins grand. En tous cas, aujourd'hui et demain en mars, nous n'avons pas à arbitrer sur des transferts de compétences mais sur des mutualisations, la nuance peut paraître faible et pourtant elle est réelle et très importante, c'est pour ça que je me permets de le préciser. Quant aux syndicats, ils sont le meilleur exemple puisqu'ils sont eux-mêmes mutualisés. C'est un exemple à suivre vers lequel nous nous engageons et les comités techniques sont là aussi pour assurer le lien, il est évident que ça ne se fait pas sans discussions, informelles et formelles, dans le cadre des comités à la préparation de ces enjeux de mutualisation. Voilà pour quelques unes des réponses aux questions

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

que j'avais relevées de votre part. Je crois qu'Amaury BREUILLE voulait reprendre la parole et puis Alain BAUDIN ensuite et Monsieur PIVETEAU.

**Amaury BREUILLE**

D'abord, je voulais commencer par remercier chaleureusement Jacqueline LEFEBVRE d'abonder mon propos sur le fait que la mutualisation est une démarche continue depuis un certain nombre d'années, rien de nouveau sous le soleil, nous n'avons rien inventé ce soir. Une nuance sur votre propos sur ce que nous évoquions sur la superposition entre Présidence de l'agglomération et être Maire de la ville centre. Mon propos n'est pas de dire ce qui est bien et ce qui n'est pas bien, j'ai un avis là-dessus. Je pense que c'est beaucoup plus riche quand il y a de bonnes relations mais que les interlocuteurs sont différents parce que chacun défend son échelle géographique et a une vision du territoire qui lui est propre. Mais mon propos n'est pas de dire que c'est bien ou pas bien. Le propos est de dire que ça peut se produire et que lorsque ça se produit, il faut faire en sorte dès l'origine, dès le moment des mutualisations, que ce type de circonstance, d'événement politique, ne produise pas de dégâts. Je pense que c'est encore plus important dans le cadre d'une mutualisation telle qu'elle est évoquée là que dans le cadre de transferts parce que dans ce cas la situation est extrêmement claire. Quand nous avons des services qui peuvent être mis en commun, ça peut être parfois redoutable donc il faut, dans le souci de préserver les deniers publics, penser très attentivement et avec beaucoup de prudence et de discernement ce type d'architecture. Sur mes questions, sur ce que vous évoquez sur les syndicats, c'est le minimum syndical si vous me permettez, Monsieur le Maire. Grosso modo, vous nous dites : Il y a les instances représentatives obligatoires, ça passera devant elles. Ce que je veux dire, c'est que c'est une démarche qui suppose du consensus et qu'on ne construit pas le consensus en travaillant en amont dans son coin et en passant après devant les instances représentatives, c'est pour ça que je vous réitère ma demande, à la fois d'associer dans les instances de pilotage des représentants du personnel et d'associer aussi des représentants des différentes sensibilités politiques à l'échelle des communes, à l'échelle de l'agglomération parce qu'il n'y a que comme ça que nous pouvons construire du consensus, il n'y a que de cette façon là. Et puis ma dernière question, sur laquelle je n'ai pas eu de réponse non plus, sur la question d'un ratio qui peut être assorti d'éléments qualitatifs aussi mais un ratio qui soit suivi chaque année pour nous permettre d'évaluer cette démarche.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Rassurez-vous, il y a ce qu'on appelle un élément de criticité qui permet d'ajuster avec un certain nombre de paramètres, de calculer, autant que ce soit possible, l'opportunité préalable et la réussite de cette opportunité de la mutualisation. Après le 16 mars, nous voterons un schéma qui fait 40 pages et nous serons amenés à réunir des comités de pilotage à la fois politiques et techniques ou techniques pour la déclinaison opérationnelle et l'engagement au plus fin de cette mutualisation, c'est-à-dire son démarrage avec un calendrier qui sera au plus précis en fonction de tout cela. Ces éléments ont déjà été passés au tamis mais ce sera repassé au tamis sur la base de l'accord du Conseil d'Agglomération et des éventuelles modifications qui seraient apportées et ces comités techniques mettront en place les éléments de mutualisation qui sont dans ce schéma que nous serons amenés à le décliner au plus précis.

**Amaury BREUILLE**

J'ai l'impression d'être venu avec mes questions et que vous êtes venu avec vos réponses et que nous ne nous sommes pas concertés avant, parce que vous ne répondez pas du tout à mes questions.

**Monsieur le Maire**

Je suis désolé mais écoutez, c'était pourtant ma réponse, mais si vous voulez bien Monsieur BREUILLE, parce que c'est comme ça que ça marche dans un Conseil municipal, vous pourrez reprendre la parole ensuite mais pour le moment c'est Alain BAUDIN qui l'avait demandée.

**Alain BAUDIN**

Merci. Je voulais tout simplement réagir par rapport à cette délibération qui pose effectivement un enjeu de gouvernance pour demain sur un territoire pour lequel je me réjouis qu'il y ait une prise en compte de la ville chef-lieu dans cette intercommunalité. Je crois que c'est un élément fort et je vais l'illustrer par rapport à une démarche dite de mutualisation mais qui ne peut se faire qu'en synergie avec la ville centre et l'intercommunalité qui aujourd'hui en a la compétence, je veux parler de la politique de la ville. Je crois qu'il y a matière, dans ce contexte de politique de la ville, dès en amont dans la réflexion, à associer les habitants d'une ville par rapport à une politique dont la compétence est à l'intercommunalité. Et dans ce champ là, aujourd'hui la Ville a une histoire avec un PRUS, notamment sur le volet de la rénovation et de l'habitat et avec un nouveau contrat de ville qui va être signé par l'intercommunalité, qui prend en compte aussi ces

**. RETOUR SOMMAIRE**

problématiques là et la cohésion sociale, qui doit prendre en compte aussi quelque part la vie des citoyens, d'où un travail qui est fait aussi, quand on parle de citoyenneté comme l'a dit Madame TRUONG tout à l'heure, sur la prise en compte des conseils citoyens qui seront le reflet de nos conseils de quartier, là où il y a une politique de la ville sur ces quartiers. Aujourd'hui, tout ce travail doit se faire vraiment en synergie et en mutualisation entre services de la CAN et services de la Ville par rapport à cette compétence nouvelle. Demain, puisque nous devons signer un contrat au mois de juin donc c'est dans les tous prochains mois, il paraît important que tous nos projets soient faits de concert entre l'intercommunalité et la ville chef-lieu. Voilà un beau chantier de mutualisation entre la Ville et l'intercommunalité.

**Alain PIVETEAU**

Je rebondirai sur les derniers propos d'Alain BAUDIN pour souligner à nouveau comme mes collègues l'importance du principe de mutualisation, qu'il soit ordonné, contraint par un dispositif légal ou pas, ça a été répété, c'est un effort permanent qui existe depuis la construction de la CAN, à l'origine, quelles que soient les équipes, avec des difficultés extrêmement importantes liées on le sait à ce souci tout à fait légitime de chaque entité territoriale de préserver ses prérogatives et son identité. Nous nous y sommes heurtés dans l'histoire avec souvent un rapport conflictuel entre la ville centre et les petites communes, ça n'a pas disparu du jour au lendemain, donc c'est bien pour affronter ces difficultés de façon transparente et en face que l'ensemble des remarques, propositions et suggestions ont été faites jusqu'à présent. Et à ce titre, comment s'inscrit aujourd'hui Plaine de Courance dans ce schéma là ? Pourquoi est-ce que je mets l'accent sur Plaine de Courance, parce que ça a été une de ces contraintes extrêmement évidentes pour faire ce territoire puisque de gré ou un peu moins de gré ou par construction, par l'histoire, la nouvelle agglomération s'est traduite dans ses premiers temps par la reconstitution d'une entité existante quelles qu'en soient les raisons juridiques en terme de transferts et de détransferts. La réalité visible pour tout le monde est que Plaine de Courance, aujourd'hui, s'est reconstituée en tant qu'entité propre à l'intérieur même de l'agglomération. Comment abordons-nous cette réalité factuelle qui s'assimile davantage à une forme de fragmentation territoriale qu'à une forme d'agglomération vers laquelle nous voulons tous aller dans un schéma de mutualisation ? Je me permets de poser la question parce que ça souligne d'autant plus le lien absolument indéfectible entre le projet - et je reviendrai sur le transfert – et le schéma de mutualisation. Certes le transfert de compétences n'est pas l'équivalent de la mutualisation mais

**. RETOUR SOMMAIRE**

si vous me permettez, sans polémique aucune, de reprendre une citation connue, « c'est tout de même le stade suprême de la mutualisation, le transfert de compétences » et la question derrière ce transfert-là, est bien : Que gérons-nous en commun, qu'acceptons-nous entre communes et ville-centre mais aussi entre communes et communes, ce n'est pas simplement vertical c'est aussi horizontal, de mettre en commun pour quels objectifs ? Et ce sont ces objectifs que nous ne voyons pas aujourd'hui et qui rendent difficile le processus et qui l'entraînent peut-être, j'espère me tromper, vers ces difficultés qu'historiquement nous avons vues. Peut-être mener en parallèle et dans les mêmes instances, c'est une proposition de méthode qui est faite, à la fois la question de la mutualisation et la question des objectifs. Vous parliez de politique culturelle, il est intéressant de savoir ce que va devenir la politique culturelle territoriale avec ou non un objectif de transfert de compétences, vous savez ce que j'en pense, à terme pour le développement du territoire. Est-ce que c'est un élément essentiel du développement économique, social et culturel en propre du territoire ou pas ? Si oui, comment ? En fonction des réponses que nous donnerons dès maintenant à ces questions, la mutualisation, la proposition de mutualisation ne sera pas la même donc la proposition qui est faite est de tout faire pour ne pas dissocier les deux démarches et d'impliquer un maximum d'acteurs puisque le consensus ...ou alors la majorité la plus large possible, soyons raisonnables, est un élément important de réussite de ce schéma. Donc, c'est quand même une des difficultés que nous ressentons à la proposition qui est faite aujourd'hui. Trois propositions concrètes de travail pour la mutualisation des moyens au niveau du territoire et qui ont à voir, pas directement avec une mutualisation qu'on ne peut pas réduire à un objectif comptable, nous sommes tous d'accord là-dessus, l'objectif c'est bien la construction d'un territoire fort et convergent... Ces trois propositions, il y en a une qui a déjà été évoquée, c'est de mettre à l'agenda du schéma de mutualisation la construction d'une convergence des politiques sociales au-delà des opérations qui sont déjà en œuvre à travers probablement, je sais que tout le monde n'est pas d'accord, je ne parle pas forcément de cette enceinte, mais la création d'un CIAS donc une entité qui fédère les politiques sociales, l'objectif étant toujours le même, quelque soit le point dans lequel nous vivons sur le territoire niortais, la politique et l'offre sociale serait la même. Avec cette même contrainte que l'on pourrait s'imposer dans un projet, la deuxième proposition porte sur l'offre des activités périscolaires. Là aussi, nous avons vu le débat, notamment avec Plaine de Courance, parfois réduit à des chiffres un peu trop rapides, il nous semble, sans que la recette soit aussi évidente, qu'il est important de démarrer une réflexion sur une mutualisation qui conduirait à offrir en chaque point du territoire un paquet commun d'activités périscolaires à l'ensemble des enfants scolarisés sur le territoire.

**. RETOUR SOMMAIRE**

La troisième proposition concernant la mutualisation porte sur un nouveau service public qui ne peut probablement être envisagé qu'à cette échelle territoriale et qui consisterait à réfléchir à la mise en commun de moyens pour offrir aux habitants du territoire un service funéraire public. Donc voilà trois propositions concrètes, trois propositions fortes qui sont liées à la fois à des objectifs politiques affichés et qui engagent pour être de véritables succès une pratique de mutualisation audacieuse.

**Monsieur le Maire**

Merci Monsieur PIVETEAU. Voilà qui apporte au débat, je vous en remercie. C'est vrai que la question de la politique sociale est quelque chose qui se posera, voyez-vous, nous l'abordons déjà spontanément puisqu'elle se construit sur des mutualisations expérimentales. Aller jusqu'au CIAS, nous verrons si c'est possible, après je ne sais pas si ça doit être CIAS ou pas CIAS. Vos mots sont intéressants, converger vers un renforcement de la politique sociale au niveau communautaire, il faudra câbler la convergence et le niveau de convergence mais c'est quelque chose qui peut avoir le mérite d'être évolutif et s'adapter aussi à la disparité des besoins sociaux que l'on peut trouver sur des territoires qui aussi ne sont pas toujours homogènes puisque l'objectif est en la matière tout particulier, de répondre à des besoins précis.

**Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN**

Je voulais ajouter qu'à travers mon expérience associative, j'ai appris que la mutualisation permet le partage de compétences, ce n'est pas le transfert, tout le contraire. C'est améliorer les délais, être plus à l'écoute des usagers et des citoyens. Je crois que c'est une très bonne initiative et c'est un début. Nous avons beaucoup de choses encore à mutualiser : le transport, l'habitat, énormément de domaines que nous pouvons partager mais c'est un travail qui se fait petit à petit mais il ne faut pas penser transfert, il faut surtout penser partage de compétences.

**Nathalie SEGUIN**

Après ces premières prises de parole sur ce schéma de mutualisation, nous en savons un petit peu plus. Nous comprenons que le personnel n'a pas été associé, c'est une chose certaine, il ne le sera que quand le schéma sera conclu. Pour l'instant, les instances représentatives du personnel ne sont absolument pas associées à la concertation, c'est le premier point. Nous savons aussi que nous n'avons pas d'élément en terme budgétaire, cadrage budgétaire sur plusieurs années, ça a été évoqué par Amaury BREUILLE, nous aurions pu avoir avec ce premier document des éléments de cadrage financier.

**. RETOUR SOMMAIRE**

Le troisième point, et c'est certainement le plus important, en tous cas il est tout aussi important que les deux autres, nous peinons à voir le sens politique. Effectivement, nous avons parlé de l'action sociale longuement. Quand nous avons mutualisé le poste sur l'observatoire des solidarités, il a été permis de recruter une personne à temps plein, un mi-temps au CCAS et un mi-temps à l'agglomération. Ce que nous avons voulu faire à ce moment-là, c'était de dire à l'agglomération : Puisque nous avons réussi à faire l'observation des besoins sociaux à l'échelle de la ville et à l'échelle de ces quartiers, nous proposons de la faire à l'échelle de l'agglomération en mutualisant un poste. Et pourquoi ? Parce qu'à terme effectivement, nous posons ainsi les bases d'un centre intercommunal d'action sociale. Nous n'avons pas mutualisé pour mutualiser. Nous y sommes allés progressivement parce qu'effectivement la question de la compétence sociale à l'échelle de l'agglomération s'était déjà posée. C'est ça, le sens politique. Excusez-moi si ça vous choque mais c'est quand même vrai. Quand nous avons recruté une assistance sociale à mi-temps — à la Ville et à l'agglomération, nous savions que nous avions de la peine à recruter des professionnels sur ce champ-là et si nous avions simplement recruté à l'échelle de la Ville, nous n'aurions pu proposer à une personne qu'un 40% ou un 50%. Nous n'avons pas voulu le faire parce que nous avons voulu lutter contre la précarité sociale, ici à la Ville, et c'est pour ça que nous avons aussi mutualisé, c'est ça du sens politique. Et j'en terminerai aussi avec la mutualisation entre ressources humaines CCAS et ressources humaines Ville. Qu'est-ce que ça nous a permis de faire au passage ? De créer un nouveau service qui est le service hygiène et sécurité au travail, c'est ça aussi le sens politique. Et c'est ça que nous vous demandons, Monsieur BALOGE, de nous dire ce soir à travers ce projet de mutualisation, vous voyez c'est très simple.

**Monsieur le Maire**

Je vais passer la parole à Alain BAUDIN. Sur le personnel, je comprends le jeu que vous voulez jouer. Depuis que je suis élu, dans les réunions d'encadrement, de direction de toute la collectivité, dans les services que je visite, je parle toujours mutualisation, j'en parle directement avec les agents. Les syndicats que je reçois dans mon bureau ou dans les comités plus formels en effet mais qui sont aussi là pour ça et qui ont leur importance, nous parlons mutualisation. Nous parlons tout le temps mutualisation donc il n'y a pas de mutualisation secrète, il y a de vraies mutualisations parce que derrière il y a des projets précis de services, il y a des contrats même, il y a plein de choses précises dans un contexte financier très serré. Nous parlons tout le temps mutualisation. Donc je ne vous laisserai pas dire que nous n'en parlons pas, qui plus est au

**. RETOUR SOMMAIRE**

personnel. Seulement, maintenant, nous ne faisons pas qu'en parler, ça se construit, ça vient, on en débat, vous me faites part de toutes petites propositions, j'en entends d'autres qui sont peut-être plus sérieuses, cadrage budgétaire, je trouve très sympathique que vous vous intéressiez enfin aux principes d'économies et de cadrage budgétaire. Reste que oui, bien sûr, nous le faisons. Là, comme je vous expliquais, c'est un schéma. Il y a une fiche technique, une fiche projet à la fin, elle n'est pas remplie parce que ça va être le deuxième volet où il y a des éléments de criticité - c'est le terme technique pour dire que ce sont des éléments d'opportunité, avec, autant que c'est possible, des évaluations. Mais, comme ça a été dit, la mutualisation ce n'est pas quelque chose en soi d'économe tout de suite sur le plan de la masse salariale, ce n'est pas l'effet immédiat recherché même s'il y a un effet économie d'échelle en terme d'efficacité, vous avez là aussi dans ce schéma qui est bien fait, une courbe qui est théorique mais elle a une certaine forme de réalité dès lors qu'on la décompose, qui montre que c'est à moyen terme que les économies peuvent commencer à être trouvées puisque vous parlez de ces économies là. Maintenant, il y a un vrai plus en fonctionnement qui est à gagner dans la mutualisation et à terme, en effet, les économies ce n'est pas inintéressant, je vous le concède.

**Jean-Romée CHARBONNEAU**

Monsieur le Maire, chers collègues, pour moi la mutualisation c'était dans nos projets pré électoraux, c'était tout mettre en œuvre pour éviter les doublons de personnels, les doublons de compétences de façon à pouvoir optimiser la gestion. Mais je vois que ce soir le débat prend une autre tournure. Pour moi, la mutualisation, ce n'est pas voir englober par le plus fort, c'est-à-dire le noyau niortais, les petites communes de la périphérie de l'agglomération, ce n'est pas élever la Ville à la dimension d'une métropole de 120 000 habitants car c'est ce qui va arriver et c'est ce que vous souhaitez dans la mesure où vous affirmez, et ça m'a un peu choqué aussi et je vous croyais plus modeste, une certaine volonté hégémonique en disant et en justifiant le fait d'être Maire et Président de l'agglomération, propos appuyés par d'autres de vos collègues. La mutualisation, ce n'est pas pour moi se faire financer, faire financer nos carences, j'avais vu venir la chose « gros comme un pâté » au moment de la discussion sur la foire exposition. La Ville n'a plus les moyens, pourquoi pas faire financer par les petites communes car ce sont les gens de l'agglomération qui viennent à la foire donc tout le monde doit payer. Moi, je suis hostile au détricotage des institutions de mon pays, je pense qu'il y avait des progrès à faire en matière de mutualisation, je vois que le Département, bien utile depuis deux cents ans, va disparaître et je sais aussi comme chacun le sait, les grandes Régions vont avoir aussi un certain nombre de

compétences qui vont rejoindre les nôtres, de la commune, de l'agglomération, là ce sera encore moins drôle parce que ce seront des fonctionnaires de Bruxelles qui imposeront comme ils le font depuis très longtemps, des schémas préétablis et applicables à tout le monde et à tous pays. La mutualisation, telle que vous la concevez, moi je pense que c'est un éloignement du citoyen par rapport à son centre de décisions, par rapport à sa proximité. On pourrait mutualiser le service d'état-civil, on pourrait dire aux gens « n'allez pas chercher votre fiche d'état-civil, n'allez pas chercher un renseignement dans votre petite commune, allez carrément à la grande ville, au chef-lieu » etc...ça fait des kilomètres et des files d'attente, je pense que cette mutualisation va renforcer une espèce de bureaucratie énorme alors que la vocation au contraire c'était de faire vivre les communes, de faire vivre les petites unités et de les rattacher effectivement à de grandes décisions mais partagées et non pas de façon totalitaire et unilatérale : « C'est moi qui, c'est moi le Président de la Communauté, c'est moi le Maire, c'est moi qui élargit, c'est 120 000 personnes qui entrent sous mon giron ». Je ne la voyais pas comme ça, la mutualisation.

### **Monsieur le Maire**

Je ne pense pas m'être exprimé dans ces termes-là, Monsieur CHARBONNEAU, mais si je dois faire un démenti sur votre compréhension des choses, je suis tout prêt à le faire. J'exprimais l'importance, qui plus est dans ce moment, d'être en capacité facilitante à travers la présidence de la CAN et de la Ville de Niort, de pouvoir accompagner une mutualisation qui concerne beaucoup la Ville, beaucoup les autres communes mais principalement la Ville. Au quotidien, la Présidence du Conseil d'agglomération demande beaucoup de diplomatie : 45 communes, autant de maires et beaucoup plus d'élus, beaucoup de distance en effet, beaucoup de présence donc, il faut en redoubler et aussi beaucoup d'humilité quelle que soit l'image que vous puissiez avoir de moi et peut-être d'abnégation mais aussi de la détermination parce qu'on n'avance pas en regardant les oiseaux partir d'un point à l'autre du globe et donc on construit. On construit dans cette concertation qu'il faut installer parce que la loi ne facilite pas toujours les choses, elle est parfois complexe, elle crée de la distance et on doit pallier ces manques parce que c'est ça le terrain. C'est la raison pour laquelle, dans la gouvernance de la CAN, j'ai souhaité, je ne vais pas dire je parce que j'ai tout de même été élu mais pas tout seul, qu'on organise une gouvernance par territoire plutôt qu'une gouvernance politique, c'est la raison pour laquelle il y a deux vice-présidents par grand territoire en dehors du territoire métropolitain qui est un peu plus représenté compte tenu de ses dimensions démographiques. La représentativité est quand même importante aussi, en démocratie, et elle est prise en compte. Donc voilà, on associe, il y a une conférence des

maires, les vice-présidents réunissent régulièrement les élus des comités de communes en plus de la conférence des maires, moi-même je participe à pas mal de réunions avec les maires en complément de la conférence des maires pour participer, échanger. Sur un territoire comme celui-ci, on ne peut avancer que si on discute. Ça prend beaucoup de temps, ce n'est pas toujours facile, il faut apprendre à se connaître, il faut convaincre, il faut échanger, mais je crois qu'il y a aussi des regards nouveaux qui sont portés parce qu'il y a beaucoup d'élus nouveaux dans cette communauté d'agglomération et ils ont envie d'avancer vers un territoire qui les protège, parce que la mutualisation et l'agglomération c'est aussi cela. C'est une collectivité qui est assez forte pour nous accompagner. Ce n'est pas l'un qui mange l'autre, c'est l'époque d'avant peut-être ou même d'avant avant, c'est l'époque d'avant l'intercommunalité. L'intercommunalité et la mutualisation, c'est mettre des choses en commun, c'est construire en commun, c'est se protéger les uns les autres autour d'une collectivité qui, c'est vrai, quand j'utilisais le terme de pôle position, je ne sais pas s'il était heureux ou pas heureux, en tous cas c'est une course dans laquelle nous sommes ensemble et pas les uns contre les autres et où on joue aussi en équipe et donc il faut une collectivité qui porte le territoire. Et beaucoup de communes aujourd'hui sont en difficulté. Vous avez cité Bruxelles, vous pourriez citer d'autres raisons. Même les villes-centre comme Niort sont en difficulté, notamment budgétaire, comme vous le savez très bien et donc nous avons besoin d'une agglomération. Mais si je peux vous dire une chose comme Maire de Niort, c'est que de toutes les économies que nous avons faites, et nous en avons fait beaucoup depuis avril dernier, aucune n'a été portée par la CAN. Ces économies, c'est la Ville de Niort qui les a faites, ce sont les Niortais qui les ont faites, ce ne sont pas les autres qui paient pour nous. C'est nous qui faisons nos économies et j'y tiens particulièrement parce que j'ai justement la double responsabilité et de la Ville et de la CAN et je ne laisserai pas dire ou faire n'importe quoi : Ce qui appartient à la Ville appartient à la Ville, ce qui appartient à la CAN appartient à la CAN. Maintenant, l'heure est à coopérer et à travailler ensemble parce que autour de nous ça bouge, ça avance et il ne faut pas que nous restions les bras ballants dans cette course dans laquelle nous sommes malgré tout engagés, que nous le voulions ou non. Donc ma détermination est totale, quelles que puissent être les remarques plus ou moins sympathiques que nous puissions entendre. Tant qu'au devenir des communes, je n'en suis pas le maître puisque je ne suis pas législateur et le législateur en effet aura à réfléchir comme il réfléchit à l'évolution de l'intercommunalité et à la réforme territoriale. Certaines lois avancent, nous le voyons, d'autres

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

sont en devenir, nous entendons beaucoup de choses, nous ne voyons pas toujours les déclinaisons, nous ne savons pas exactement ce qu'il adviendra par exemple du Département demain, mais nous savons qu'il existera un peu plus qu'il ne devait exister il y a encore quelques mois. La Région, nous savons qu'elle va changer de périmètre mais nous n'en connaissons pas encore toutes les compétences non plus. Nous faisons dans ce flou et dans ce flou la commune et les agglomérations en particulier, mais aussi les communautés de communes, existent et elles sont un socle de granit. Au moins, nous savons qu'autour de cela il y a quelque chose de solide à construire. Ça doit rassurer les citoyens sur la qualité du service public parce qu'il y a une certaine forme de permanence et ça doit rassurer aussi les personnels parce qu'ils savent qu'autour de cela il y a quelque chose à construire. Et quand je vois le nombre de personnes venant des conseils généraux s'intéresser à nos comités de communes, je ne doute pas que l'avenir soit là et que la sécurité aussi soit là parce que là nous pouvons travailler. Notre projet est celui-ci avec un contexte légal et règlementaire qui n'est pas le nôtre mais avec lequel nous faisons et je pense plus que jamais que l'agglomération est promotrice évidemment, surtout, mais elle défend aussi beaucoup nos territoires et c'est la raison pour laquelle de plus en plus de communes et de maires ressentent un besoin d'intercommunalité. C'est la raison pour laquelle aussi, régulièrement désormais, le Président de la CAN que je suis, avec les autres Présidents d'EPCI, c'est-à-dire Communauté d'Agglomération pour Bressuire et les Communautés de Communes, nous nous retrouvons de façon informelle pour nous connaître, pour travailler ensemble, pour faire avancer le territoire. C'est la raison pour laquelle aussi au niveau de l'intercommunalité, nous travaillons sur un projet de territoire pour savoir où nous voulons aller, où nous pensons pouvoir aller, parce qu'il y a tellement d'incertitudes qu'il faut relativiser un peu tout cela et ce projet de territoire il y a eu des bribes jusqu'à présent, aujourd'hui nous le construisons, nous n'avons pas grand temps, tout vient un peu en même temps parce qu'il y a aussi la mutualisation, il y a les SCOT qui sont à refaire parce que la communauté s'est agrandie, mais nous travaillons d'arrache-pied pour que ce projet de territoire avance et là aussi nous avons des rencontres régulières avec les maires qui siègent au bureau ou qui n'y siègent pas, des discussions en conférence des maires et puis progressivement un projet qui avance et qui sera déposé en version définitive au Conseil d'agglomération et débattu au terme d'une concertation et d'un travail de réflexion commun. Donc, voilà la méthode qui est la nôtre et il n'y a pas d'appétit particulier, ni à l'endroit des communes voisines, ni à l'endroit des communautés de communes voisines comme je l'ai régulièrement rappelé notamment lors de mes vœux.

**. RETOUR SOMMAIRE**

La CAN c'est bien, c'est déjà beaucoup, nous avons aussi notre mode de fonctionnement à trouver et nous avons avancé sur des enjeux importants, sur lesquels nous avons un peu avancé certes, Monsieur BREUILLE, mais nous avons quand même encore beaucoup à faire quand nous regardons des communautés d'agglomération de même envergure à côté. Voilà, il n'y a pas le temps de s'ennuyer mais c'est le sens profond de l'action qui est menée notamment à travers ce schéma de mutualisation, n'en doutez pas un seul instant et les communes enfin, rappelons le, mon souhait le plus cher est qu'elles conservent justement tout ce qui fait leur pouvoir régalien, l'état civil est majeur, il est indispensable que les communes le conservent, c'est fondamental, tout ce qui est de ce service public d'usage quotidien. Maintenant, encore une fois, nous ne sommes pas législateur donc nous ne décidons pas de cela, on ne peut que le souhaiter mais je pense que la sagesse du législateur se manifesterà et elle est protectrice dans ce domaine du pouvoir communal. Ce n'est pas la CAN qui sera mise en cause puisque nous, nous fédérons, nous mutualisons donc finalement nous favorisons une existence à plusieurs mais une existence aussi plus grande collectivement. Merci.

**Alain BAUDIN**

Tout d'abord, par rapport au dernier échange, je voudrais rebondir sur le fait qu'effectivement je pense que nous sommes sur un bassin de vie. Si nous voulons traiter tous les habitants le plus équitablement possible par rapport au service sur un bassin de vie, sur un territoire, je crois qu'il y a aussi à travailler au niveau d'une mutualisation fiscale. C'est un sacré chantier à mettre en place mais je pense que c'est aussi quelque chose à réfléchir et à travailler. C'est pour ça aussi que parfois nous pouvons avoir le sentiment qu'il y a des effets de centralité par rapport à une ville chef-lieu, par rapport à d'autres communes, il y a peut-être à mettre en place aussi un observatoire fiscal sur le territoire sur lequel nous vivons par rapport à tout ça. Ce sera peut-être de nature à nous faire prendre des décisions plus facilement à l'échelle intercommunale qu'à l'échelle communale aujourd'hui. J'en veux pour preuve des champs qui ne sont pas encore explorés mais pourquoi pas, s'il est d'intérêt communautaire d'avoir certains équipements sportifs par exemple, de le travailler à l'échelle intercommunale et de travailler dans un champ de la mutualisation certaines compétitions sportives ou certaines structures sportives. Ça serait de nature à apporter à la population d'un bassin de vie ce rayonnement et aussi cette volonté, on parlait tout à l'heure de l'aspect culturel, je pense que sur le champ sportif il y a matière aussi à réflexion et à mutualiser certains équipements, ce qui permettrait à toute une population d'un territoire d'en profiter. Pourquoi pas l'exemple d'un nouveau stade ou reprendre aujourd'hui une patinoire dont on voit que c'est la ville chef-lieu qui les porte, ou l'Acclameur.

**. RETOUR SOMMAIRE**

Il y a de mon point de vue à réfléchir à ça dans cette logique de mutualisation parce que ce n'est pas uniquement une histoire de moyens, de ressources humaines, c'est aussi de mon point de vue un gros travail pour prendre en compte sur un territoire la volonté de vivre ensemble et tous ensemble.

**Marc THEBAULT**

Monsieur le Maire le rappelait en introduction, nous sommes une terre de coopération et de mutualité et à l'écoute des nombreux échanges que nous avons ce soir, je m'aperçois combien nos prédécesseurs ont eu beaucoup de mérite parce que nous voyons bien que la coopération et la mutualisation, ça ne va pas de soi. Première réflexion dans les premiers échanges qu'il y a eu, j'avais le sentiment qu'il y avait quand même une abstention approbative globale sur l'esprit de la démarche. Après, au fur et à mesure de la discussion, les choses se complexifient et on a un peu de mal à s'y retrouver. Je crois que la mutualisation, c'est d'abord faciliter les choses et c'est quand même une grande attente de nos concitoyens qui souhaitent y voir plus clair vis-à-vis des différentes structures, des différents élus et nous le voyons bien dans la pratique démocratique aujourd'hui, il y a beaucoup d'interrogations et donc je pense que nous devons répondre à ces interrogations par la plus grande mobilisation et surtout la plus grande clarté. En tous les cas, je crois que la mutualisation doit permettre de dépasser les querelles pour travailler et approfondir notre travail tous ensemble et à aucun moment je n'ai entendu l'idée d'une commune qui allait manger les autres. C'est tout le contraire, la mutualisation, ce n'est pas « donne-moi ta montre, je te donnerai l'heure ». C'est par la mutualisation que les petites communes peuvent exister aux côtés de communes plus grandes, donc je crois qu'une fois de plus, ce qui nous rassemble doit être plus fort que ce qui peut nous séparer et au bénéfice des remarques qui ont été faites et qui apportent de l'eau au moulin, je crois qu'il faut avancer et je donnerai un avis très favorable à ce schéma de mutualisation proposé par l'agglomération.

**Monsieur le Maire**

C'était à Monsieur BREUILLE, je crois, puis Monsieur DESCAMPS et ce sera tout. D'accord.

**Amaury BREUILLE**

Une première remarque, Monsieur le Maire, sur le propos que vous avez eu à l'instant sur le travail en commun, la coopération etc... Permettez-moi quand même de souligner une incohérence, c'est-à-dire que dans ce document on évoque par exemple le fait de mutualisation

**. RETOUR SOMMAIRE**

sur des entretiens de voirie, dans le même temps où la semaine dernière on nous avait expliqué que désormais on allait se passer de plan de déplacement urbain. S'il y a un outil qui justement est l'occasion pour les différentes collectivités de réfléchir ensemble, de travailler ensemble, d'avoir la vision d'ensemble du territoire et ensuite justement de pouvoir décliner les actions, c'est bien ça donc là il y a quand même un très très grand paradoxe entre ce qui nous est présenté là et les faits. Qui plus est, là aussi sur la forme des décisions, je trouve un peu dommageable que nous l'apprenions en tirant les vers du nez d'un vice-président au détour d'une question en Conseil communautaire. Ça ne me paraît pas judicieux, alors un PDU, encore une fois celui que vous voulez, on peut en faire de multiples et de toutes sortes et avec toutes les orientations possibles, mais au moins ça impose un diagnostic, un travail en commun, une réflexion pour ensuite décliner l'action. Ceci me paraît absolument incohérent avec la démarche de mutualisation qui est présentée ce soir. Deuxième chose, je confirme à Marc THEBAULT son propos de l'instant. Oui, effectivement, au début de ce Conseil je l'ai dit, à la fin de mon intervention, oui, j'avais une abstention bienveillante sur ce dossier, par principe. J'ai un vrai problème quand même. Tout à l'heure, lorsqu'avait lieu le débat sur le CNAR, j'ai entendu à peu près tous les orateurs commencer leurs propos par « sans polémique ». Cela dit, quand nous posons des vraies questions précises et constructives, nous n'avons pas de réponse. Monsieur le Maire, j'ai cru comprendre, sur la question des représentants du personnel, que c'était un « non », que vous ne vouliez pas les associer, c'est ce que j'ai cru comprendre, vous n'avez pas véritablement répondu mais vous avez laissé entendre à demi-mot que ça passerait uniquement devant les instances légales de représentation du personnel. Il reste les deux autres questions, est-ce que vous êtes d'accord ou pas pour associer les différentes sensibilités au pilotage, est-ce que vous êtes d'accord ou pas pour nous présenter à la CAN puisque ça concerne l'ensemble des collectivités à la CAN, un point zéro des services qui soient concernés par la mutualisation, et puis que nous puissions avoir chaque année une évaluation via un ou des ratios. Sur ces deux questions, je n'ai pas de réponse. Qu'est ce qui vous empêche de répondre, vous pratiquez toujours de la même façon. Dans votre propos liminaire vous avez dit nous sommes là pour écouter les remarques et pour avoir ce débat. Toujours une image d'ouverture et derrière vous êtes « raide comme un piquet ». Je suis désolé. Alors, l'abstention bienveillante que je m'apprêtais à formuler, faute de réponse, ça risque de ne plus être une abstention bienveillante. Ce n'est pas possible, on ne peut pas avoir des débats lorsque toutes les questions systématiquement restent sans réponse ou se terminent par des pirouettes de votre part.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Fabrice DESCAMPS**

Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les Conseillers municipaux, en fait je voulais dire quelque chose d'intelligent, mais la phrase de Monsieur BREUILLE me laisse sans voix, alors je ne dirai rien.

**Monsieur le Maire**

Il ne faut pas vous priver Monsieur DESCAMPS. Vous savez, Monsieur BREUILLE, il n'y a pas que vous. Je vais vous dire une chose : Moi, je ne sais pas ce que c'est que l'abstention favorable ou défavorable, je ne connais que l'abstention. Face à l'action, on agit ou on n'agit pas. Vous êtes de ceux qui ne voulaient pas agir, nous faisons un débat sur les avis, je reconnais très volontiers les propositions du groupe socialiste qui ont été exprimées, elles seront prises en compte et adressées à la CAN comme l'ont été celles qui ont été exprimées ce soir par d'autres conseillers municipaux et enrichiront le débat. Le débat a lieu au Conseil municipal, la vie communale existe. Vous voulez être dans une commission, vous êtes élu municipal, élu par le peuple, ici même vous participez, moi j'aurais aimé vous entendre sur la GEMAPI, je me disais : Monsieur BREUILLE a peut-être des idées sur GEMAPI, les eaux fluviales. Non, Monsieur BREUILLE, apparemment, n'a pas d'idée sur la GEMAPI puisque nous ne l'avons pas entendu. Nous l'avons entendu dire qu'il n'était pas content. Il aurait pu avoir des idées sur autre chose, mais non. Nous l'avons entendu dire qu'il n'était pas content, que j'étais raide comme un piquet, la belle affaire, ça fait avancer le débat, mais vous avez raison, je suis grand, j'ai une certaine raideur mais ça me permet quand même d'entendre beaucoup de choses, je ne casse pas, c'est déjà pas mal et Dieu sait que parfois, mais...

**Alain BAUDIN**

Il y a des piquets qui peuvent devenir des tuteurs.

**Monsieur le Maire**

En tous cas, voilà, dans la vie municipale il y a des moments, il y a forcément des moments pour la polémique, le CNAR est un bon sujet. Il y a des moments pour la mutualisation, il y a aussi du débat sur ce sujet-là, je vous l'accorde, mais il y a des enjeux très constructifs comme la mutualisation. C'est dommage de varier entre l'abstention favorable et l'abstention défavorable. Je ne sais pas ce que c'est. Si c'est défavorable c'est non, c'est plus clair. Si c'est favorable c'est oui. Si c'est l'abstention, c'est l'abstention.

**. RETOUR SOMMAIRE**

Mais je ne vous le reproche pas, je pense que c'est quand même un enjeu tellement important que ça mérite quelle que soit la décision finale, de participer à la construction et ce n'est pas dans des commissions que ça se construit, c'est ici au Conseil municipal, c'est que nous avons un débat à avoir, c'est là que nous avons un avis à formuler. Ne vous en déplaise, c'est comme ça que fonctionne la démocratie et c'est très bien, c'est public, tout le monde peut vous entendre, la presse est encore là pour écrire et c'est là que ça se passe et je le regrette parce que c'est un enjeu très fort. Il y aura des sessions de rattrapage, parce que chaque année nous aurons à développer ce débat et à débattre, construire, évaluer parce que nous avançons avec pragmatisme, en tous cas c'est notre état d'esprit, en prenant en compte un certain nombre de choses, et voilà où nous en sommes. Je crois que c'est terminé Monsieur BREUILLE, vous voulez que je vous réponde ou vous voulez me répondre, c'est ça le sujet ?

**Amaury BREUILLE**

Ecoutez, vous ne connaissez pas l'abstention, je suppose que c'est pour cette raison que vous vous absteniez de répondre à mes questions. Je trouve que c'est un extrêmement mauvais signal pour la démarche importante, je trouve ça regrettable, ce n'est pas l'esprit d'un Conseil municipal, le débat suppose des questions, des réponses.

**Monsieur le Maire**

Merci, merci, nous l'avons tous entendu, c'est le principal. Donc, il vous est proposé d'émettre un avis favorable puisque nous pouvons vous le soumettre. Nous allons quand même le voter éventuellement même si je ne suis pas sûr que ça fasse l'objet d'un vote. Qui s'oppose, qui s'abstient ? On ne va pas demander si c'est favorablement ou défavorablement. Merci pour l'approbation de ce document qui sera soumis avec les compléments au Conseil d'agglomération le 16 mars. Je me permets quand même de préciser que, comme je le rappelais en propos introductifs, il y a des pas importants qui sont portés et passés dans ce document, au-delà des enjeux fonctionnels que nous pouvons trouver peut-être pas assez visibles ou lisibles, des enjeux comme la communication, la culture, ça fera avancer la CAN et ce schéma de mutualisation va permettre d'aller beaucoup plus loin dans ces secteurs, c'était attendu depuis longtemps et ce schéma en ouvre enfin la possibilité.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-2

**Direction des Systèmes d'Information  
et de Télécommunications****MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS DE LA  
VERBALISATION ÉLECTRONIQUE SUR LE  
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NIORT AVEC LA  
PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DES DEUX-  
SÈVRES - CONVENTION**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort souhaite mettre en œuvre un processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Niort.

En vertu du décret n°2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI), celle-ci est chargée de la mise en œuvre de ce type de verbalisation et du traitement des messages d'infraction adressés par les collectivités territoriales.

Aussi, Monsieur le Maire de la Ville de Niort et Monsieur le Préfet du département des Deux-Sèvres, agissant au nom et pour le compte de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions, ont défini par le biais d'une convention les conditions de mise en œuvre de ce processus sur le territoire de la commune de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir entre la Ville de Niort et la Préfecture du département des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	2
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Nous passons ensuite à une délibération portant sur la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune de Niort avec la Préfecture du département des Deux-Sèvres. Je rappelle que la verbalisation électronique est un processus qui est déjà mis en œuvre par la police nationale et donc il s'agit aujourd'hui de l'étendre, pour des facilités de dématérialisation, bien entendu, à la police municipale à travers cette convention avec la préfecture du département. Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur POIRIER et Madame GODEAU.

**Christophe POIRIER**

Par rapport à cette proposition, je n'ai pas d'opposition de principe mais simplement un certain nombre de questions. La première, avons-nous un retour d'expérience sur les communes qui l'ont mis en place, parce que je crois savoir qu'au début de la mise en place de ce dispositif, il y avait un certain nombre de problèmes qui se posaient notamment sur l'information des contrevenants et puis sur la possibilité qu'il y aurait d'instruire dans de bonnes conditions de qualité et de délai les contestations. Parce que nous savons que lorsque les procès-verbaux vont au centre national de traitement, il n'est pas toujours facile d'instruire dans de bonnes conditions le traitement des contestations. La deuxième, ce n'est pas tout à fait lié à cette délibération, mais d'un côté il y a les facilités pour la police municipale qui pourraient être données de verbaliser, quid des facilités de paiement, pour le coup, des usagers du centre-ville ? Il était question à un moment donné de paiement par smartphone, est-ce que cette expérience est en cours et qu'est ce que ça donne ? Parce que l'idée est quand même bien de faciliter le paiement des redevances de stationnement plutôt que la verbalisation, je crois que nous pourrions être d'accord sur ce point. Troisième point, il est question de dépénalisation du stationnement, il en est plus que question puisque ça fait l'objet d'un projet de loi qui devrait a priori, mais peut-être que je me trompe, entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Si c'est le cas et si c'est toujours en cours, bien entendu, est-il pertinent de mettre en place ce projet maintenant, alors que dans un an il pourra être obsolète ? Et puis, petite question subsidiaire puisque nous en sommes sur le chapitre du stationnement, quid de votre promesse électorale d'instaurer une heure gratuite en voirie de 18 à 19 heures ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Marc THEBAULT me souffle de vous remercier de votre soutien sur ce dernier point et en effet il a raison : Merci. Ecoutez, d'abord il va y avoir une expérimentation dès réception du matériel. Pour ce qui est des retours de la police nationale, tout indique à penser que c'est évidemment un plus, on va même pouvoir gagner en personnel non pas pour le réduire mais pour gagner en tâches à accomplir au bénéfice de la police municipale. D'autre part, l'enjeu du paiement par smartphone est à l'étude, il y a plusieurs possibilités d'évolution du paiement du stationnement. Nous avons plusieurs choses sur la table et il s'agit pour nous de répondre au mieux aux enjeux parce que nous avons tout un parc de parcmètres et qu'il aurait fallu certainement les renouveler. Aujourd'hui, l'investissement est certainement très lourd donc nous avons une réflexion sur le stationnement en ville qui embarque ce problème là, la question du stationnement en fin de journée à 18 heures auquel je tiens en effet, mais il y a quelques préalables à réunir avant de pouvoir réussir tout cela et donc nous avons des décisions à prendre par rapport à un certain nombre de bons arguments qui se discutent et nous en sommes là aujourd'hui, pour être transparent avec vous. Quant à la dépenalisation des amendes de stationnement, c'est en effet un projet parlementaire, à voir s'il verra vraiment le jour...C'est vrai que c'est quelque chose que nous avons dans le viseur, pour envisager toute hypothèse. Donc ça fait un certain nombre d'éléments de flou aujourd'hui, quant à l'avenir du stationnement payant, qui sont à prendre en compte et qui mériteraient un peu plus de certitudes pour arrêter notre décision, nous avons besoin de quelques certitudes supplémentaires, et si elles ne viennent pas de Paris, au moins nous en prendrons sur la base d'études, dont un certain nombre nous concernent. Mais je ne manquerai pas de mettre en place la fin de la tarification en temps et en heure en fonction de tous ces paramètres dès que ce sera possible.

**Isabelle GODEAU**

89 900 euros sur trois ans c'est quand même un coût global assez élevé, plus un temps de formation des policiers municipaux et je me demandais si en ces temps de rigueur budgétaire c'était une dépense obligatoire puisque nous voyons bien que c'est la Ville de Niort qui le souhaite.

**Monsieur le Maire**

On pourrait en plaisanter, mais le stationnement n'est pas ce qui rapporte le moins à la Ville, il y a des recettes dans tout cela. Vous vous inquiétiez tout à l'heure des recettes.

**. RETOUR SOMMAIRE**

Les amendes ne concernent pas que le stationnement payant, il y a aussi le stationnement gênant, le stationnement hors cases, le stationnement sur des emplacements réservés aux handicapés par exemple, qui seraient peut-être pénalisés davantage et il y a d'autres types d'amendes municipales, les crottes de chiens dont vous avez entendu parler vont faire l'objet d'un traitement plus sévère ainsi que les encombrants, la brigade de l'environnement, les poubelles, etc... Donc il y a différents types de verbalisations, je ne vous apprend rien et il n'y a pas que les amendes de voirie qui rentrent dans le cadre des procès-verbaux électroniques. Monsieur DUPEYROU et ensuite Madame SEGUIN.

**Romain DUPEYROU**

Juste pour la petite partie pédagogique : Vous avez la possibilité de télécharger une application qui s'appelle « amendes.gouv.fr », ce n'est pas moi qui l'invente, elle existe déjà, en 15 secondes c'est téléchargé, il y a de la 4G dans le bâtiment. Toutes les amendes ont soit un code flash que vous pouvez scanner directement avec l'appareil photo de votre téléphone soit le numéro de télépaiement et la clé. Il suffit de les rentrer, on clique « valider » et c'est payé sur le principe avec le RIB. Donc c'est très simple, ne vous inquiétez pas pour l'utilisateur, a priori il ne sera pas très perdu, l'application est plutôt bien faite.

**Nathalie SEGUIN**

Je trouve que vous prenez les choses à la légère quand même, vous souriez, vous plaisantez, pour un dossier qui coûte quand même quasiment 100 000 euros. On a un beau dossier dans le Vivre à Niort de ce mois sur le redressement budgétaire, et là, vous nous dites : Ce service, de toutes façons, il occasionne des recettes donc nous pouvons dépenser parce qu'il y a des recettes importantes ! Mais c'est n'importe quoi ce que vous dites là, Monsieur BALOGE, ce soir. Mais non, mais il faut être sérieux, en plus vous dites que vous n'avez pas tous les éléments et que c'est incertain et puis vous nous présentez cette délibération ce soir, je ne comprends pas. Vraiment, sincèrement, je ne comprends pas.

**Monsieur le Maire**

Ecoutez, là, je ne sais pas ce que je peux faire. Monsieur POIRIER et Monsieur SIX.

**Christophe POIRIER**

Monsieur BALOGE, vous avez reconnu tout à fait honnêtement qu'il y avait sur cette question là un certain nombre de flous, de questions qui se posaient encore.

**. RETOUR SOMMAIRE**

Je crois qu'au regard de l'engagement budgétaire qui est mis en avant par Madame GODEAU, il serait sage de différer cette décision, au regard aussi de l'incertitude sur cette loi qui peut bouleverser les choses. Et Monsieur DUPEYROU, je ne conteste pas le fait que l'on puisse payer extrêmement facilement ses amendes, je l'ai testé moi-même, mais le problème n'est pas là, le problème qui se pose, c'est notamment pour instruire les contestations des contrevenants, et là, ça pose beaucoup plus de difficultés.

**Dominique SIX**

J'ai du mal à comprendre pourquoi l'opposition municipale est en train de polémiquer sur ce sujet. Nous ne faisons que mener au bout un projet qui était déjà initié sous la précédente mandature. Donc en fait, à peine un an plus tard il arrive au bout, il est d'un coût effectivement de près de 100 000 euros, sans être démesuré néanmoins, ce qui permet à la police municipale de changer « d'ère » si nous pouvons parler ainsi. Même si nous ne sommes pas des accros de la verbalisation, il n'en demeure pas moins aujourd'hui que c'est pour verbaliser des gens qui sont soit en stationnement gênant, soit qui ne s'acquittent pas d'un droit de place en stationnement alors qu'ils devraient le faire. Je ne vois pas où est la polémique.

**Christophe POIRIER**

Monsieur SIX, il n'y a absolument aucune polémique et pas de démagogie non plus sur le fait qu'effectivement, j'ai toujours considéré que les personnes qui devaient s'acquitter de leur redevance de stationnement, il était normal si elles ne le faisaient pas, qu'elles reçoivent des amendes. Et j'ai dit dans mon propos liminaire que je n'avais pas d'opposition de principe sur l'évolution de ce mode de verbalisation. Mais quand vous dites que le projet était en cours, non, les questions que je pose là, aujourd'hui dans cette assemblée, si nous n'avons pas appuyé sur le bouton c'est précisément parce que nous nous les posions déjà à l'époque, c'est-à-dire il y a un peu plus d'un an maintenant. Ce ne sont pas des polémiques, ce sont simplement des questions précises par rapport à cela et c'est pour éviter d'engager la collectivité dans des dépenses qui seraient superflues.

**Monsieur le Maire**

Ce retournement est heureux, reste que c'est une dépense qui permet de faire des économies. Ce sont des personnes qui pourront être missionnées à autre chose qu'à l'administration de procès-verbaux. Aujourd'hui, le procès-verbal électronique va directement à Rennes, il ne sera plus

**. RETOUR SOMMAIRE**

traité donc ça libère du personnel pour d'autres missions et vous savez que la police municipale a besoin de se concentrer sur d'autres missions que le tout procès-verbal. Ce système là est au contraire une dépense utile, qui plus est, je crois qu'elle bénéficie d'un concours financier pour son déploiement dans le cadre de cette dématérialisation donc c'est à la fois une opportunité et un investissement plutôt qu'une dépense puisqu'on s'y retrouve très rapidement en terme d'affectation de missions et c'est une décision tout à fait sage et prudente financièrement.

**Jean-Romée CHARBONNEAU**

En ce qui concerne le stationnement, il ne devrait plus y avoir de problème de verbalisation s'il y avait suffisamment de stationnement ; d'où le fait que je vous incite à poursuivre encore la réduction du paiement. Monsieur SIX, vous dites qu'il y a un droit à acquitter, tout citoyen qui habite en ville et qui a une voiture doit pouvoir aussi se stationner puisque le poids de l'impôt doit permettre l'extension des parkings. Et puis, dans une ville merveilleusement gérée dont le prince est un BALOGE, il n'y aurait pas de problème de stationnement si on étendait les parkings et la gratuité. Il faut absolument que les tâches dévolues aux policiers qui consistent à verbaliser soient affectées à la sécurité, c'est ce que je rappelle bien évidemment, c'est un principe.

**Monsieur le Maire**

Ecoutez, je suis désolé, le Maire de cette ville n'est ni prince ni magicien, mais en tous cas il est travailleur donc il avance.

**Direction du Secrétariat Général****REPRÉSENTATION DANS LES ORGANISMES  
EXTÉRIEURS - ASSOCIATIONS - MODIFICATION**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu la délibération du 11 avril 2014 désignant les délégués de la Ville de Niort au sein des associations ;

Considérant qu'il convient de remplacer Madame Agnès JARRY, représentant la Ville de Niort à l'ASFODEP ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner Madame Catherine REYSSAT pour représenter la Ville de Niort au sein du Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de l'ASFODEP.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

**Direction des Finances****AFFECTATION DE TERRAINS AU BUDGET ANNEXE  
"CHAUFFERIE BOIS"**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2221-1 et suivants et L 2241-1 et suivants.

Par délibération en date du 12 octobre 2009 la Ville de Niort a créé un nouveau service de distribution d'énergie calorifique avec la construction et l'exploitation d'une chaufferie collective bois/gaz ainsi qu'un réseau de chaleur pouvant desservir les différents bâtiments de ses partenaires dans le quartier des Brizeaux.

La chaufferie a été construite sur un terrain, propriété de la Ville. L'instruction comptable prévoit que peut être mise en œuvre la procédure de l'affectation qui, tout en conservant à la commune la propriété d'un bien, autorise le transfert à un tiers de la jouissance de ce bien, avec les droits et obligations qui s'y attachent.

L'affectation concerne en premier lieu les services individualisés de la commune non dotés de la personnalité morale tels que les budgets annexes.

Elle permet de mettre à jour l'inventaire tant du côté de l'affectant (ville) que du côté de l'affectataire.

L'affectation confère à son bénéficiaire les droits et obligations du propriétaire. Ainsi, les charges d'amortissement et d'entretien incombent à l'affectataire.

L'opération de mise en affectation d'un bien est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur, qui met parallèlement à jour l'inventaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- affecter les terrains, cadastrés section IT n° 292 pour 302 m<sup>2</sup> et IT 294 pour 13 m<sup>2</sup>, au budget annexe « Chaufferie Bois ».

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

**Direction Ressources Humaines****MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de doter les services des moyens en personnels nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, la modification du tableau des effectifs ci-dessous est proposée :

**POLE RESSOURCES****Direction Commande Publique et Logistique**

Création de poste :

- 1 poste d'ingénieur principal

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Je vous demande d'accepter la mise à jour du tableau des effectifs avec la création d'un poste d'ingénieur principal à la direction commande publique et logistique qui sera un acheteur.

**Alain PIVETEAU**

Je ne sais pas à quoi est affecté exactement le poste, mais est ce que ce n'est pas le type de poste qui est par définition un poste qu'on attend sur de la mutualisation ?

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Je ferai ma réponse en deux temps. Premièrement, nous avons besoin de faire des économies, de mieux acheter et donc de mieux réorganiser notre compte public. C'est d'ailleurs un projet que nous avons présenté il y a déjà un moment. Deuxièmement, ce qu'on attend pour l'instant de la mutualisation de la commande publique, c'est d'une part des groupements de commandes, ce que vous aviez déjà commencé et que nous continuons dans d'autres domaines avec certaines communes de la CAN et d'autres organisations selon les cas de figure : le SDIS, le Conseil général, mais surtout, ce que nous souhaitons faire dans ce domaine-là, c'est mutualiser nos méthodes de travail. Nous n'avons pas les mêmes façons de noter les commandes, de poser les critères. Nous avons déjà commencé à présenter aux acheteurs de la CAN, parce que nous avons cette compétence à la Ville, la façon d'insérer des clauses d'insertion sociale dans nos offres et comment bien les adapter. Actuellement, c'est plutôt dans cette partie là de la mutualisation que nous travaillons, plus sur les méthodes. On peut avoir l'impression qu'elles sont très semblables mais il y a quelques différences sensibles qui font que dans certains cas des choix qui auraient été faits par l'une des collectivités n'auraient pas été faits par d'autres suivant les méthodes utilisées.

**Alain PIVETEAU**

On peut dire que dans son profil de poste, il y a cette dimension d'un travail sur la convergence des critères, des procédures ? Non ?

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Non, j'ai dit qu'il y a un profil de poste qui correspond à un profil d'acheteur mais par ailleurs, comme vous me posiez également la question : « Est-ce que c'est encore utile dans le cadre de la mutualisation ? », j'ai répondu que dans le cadre de cette mutualisation nous travaillons plus sur les méthodes et nous continuons les groupements de commandes plutôt que de travailler à mutualiser nos acheteurs.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-6

**Direction Ressources Humaines****EMPLOIS OCCASIONNELS - RÉMUNÉRATION DES  
PERSONNELS D'ANIMATION DES ACCUEILS DE  
LOISIRS**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 24 novembre 2014, le Conseil municipal a créé des postes de directeurs, directeurs adjoints et d'animateurs pour les accueils de loisirs pour la période du 7 janvier au 3 juillet 2015 et en a fixé la rémunération.

Il est rappelé que s'agissant des animateurs, la rémunération de ceux-ci avait été, après concertation avec les partenaires sociaux et avis du Comité Technique Paritaire, fixée par référence au montant du SMIC net horaire.

Or la délibération précitée qui a fixé la rémunération des animateurs à l'indice 477/415 n'a pas pris en compte l'augmentation du SMIC à compter du 1er janvier 2015.

C'est pourquoi, il est proposé d'actualiser ces indices conformément au tableau ci-dessous.

	Accueil des petites vacances scolaires et mercredis	Base de rémunération indiciaire	Observations
Directeur	2	598/504	
Directeur adjoint	2	509/438	
Animateur	40	488/422	Indices fixés par référence au SMIC et susceptibles d'évoluer comme celui-ci

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la rémunération des personnels des accueils de loisirs conformément au tableau ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Lors de la séance du 24 novembre 2014, nous avons créé des postes de directeurs, directeurs adjoints, animateurs dont nous avons fixé la rémunération. Il y a eu une augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et donc nous revoyons notre base de rémunération en fonction de cette augmentation du SMIC.

**Nathalie SEGUIN**

Je profite de la délibération pour poser quelques questions au sujet des nouvelles mesures qui ont été prises sur le temps périscolaire le soir. Les parents ont eu dans les cahiers des enfants de nouvelles mesures pour venir chercher les enfants à 16h00, à 17h15 et entre 17h15 et 18h30. Vous êtes au courant, Monsieur BALOGE ?

**Monsieur le Maire**

Je me demande ce qu'il y a de changé, vu les horaires que vous me donnez. Je vous interroge sur le changement.

**Nathalie SEGUIN**

Je vais vous le dire, puisque visiblement vous ne le savez pas. En fait, nous allons devoir sonner à la porte des écoles pour pouvoir récupérer nos enfants à l'intérieur entre 17h15 et 18h30, chose que l'on ne faisait pas puisque les portes étaient ouvertes. La question que je me pose, c'est le positionnement des animateurs qui eux vont être à l'intérieur de l'école, il va bien falloir que quelqu'un se poste en permanence à la porte pour répondre aux parents et c'est du personnel en moins à l'intérieur de l'école ou dans la cour, ou dans les ateliers pour surveiller les enfants. Autre chose aussi dans les cahiers de texte, on ne savait pas d'où venait cette information, on savait ce qu'il fallait faire mais on ne savait pas si c'était la mairie qui avait pris cette décision, si ça venait de plus haut. Voilà, beaucoup de questions et c'est en œuvre dès aujourd'hui. Alors je ne sais pas si vous avez déjà eu des retours de parents mais par rapport au personnel, ça me pose des questions et par rapport aussi à l'encadrement des enfants sur cette heure un quart où les parents vont venir comme ça au fil de l'eau chercher les enfants, donc il va bien falloir qu'un animateur ouvre la porte et soit en permanence à la porte pour ouvrir, sinon les parents vont sonner dans le vide. Non, mais, je vous vois étonné.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Je suis surpris que vous appreniez qu'il y a un plan Vigipirate renforcé et que ça nécessite des dispositions un peu plus resserrées et à partir de là, les responsables d'écoles, directeurs d'écoles et référents périscolaires...

**Nathalie SEGUIN**

Répondez comme ça vous arrange.

**Monsieur le Maire**

Non, je ne réponds pas comme ça m'arrange mais on peut poser toutes les questions et sur le ton que vous voulez, et le vôtre est un peu particulier ce soir, Madame SEGUIN, je suis désolé, donc comprenez que je réagisse peut-être pas tout à fait comme vous le souhaiteriez mais mettez-y vous aussi du vôtre et ce sera peut-être plus facile. Il n'y a pas de changement fondamental, il y a le plan Vigipirate renforcé qui s'impose et je crois que de toutes façons, c'est un mieux qu'on ne franchisse pas les grilles comme cela. Le mode d'information des parents a été le même dans toutes les écoles, par les personnes référentes. Maintenant, il y a peut-être eu une information en moins sur tel ou tel billet d'école, je ne les surveille pas tous, parce que nous ne sommes pas dans un système où tout est centralisé, qui plus est pour les questions éducatives, et puis pour ce qui est de l'approche du portail avec le personnel périscolaire, s'il y a une sonnette il y a une facilité de venir ou les parents rentrent, ça leur est ouvert. Je crois qu'il y a dans certains établissements des sonnettes qui ne sont pas tout à fait adaptées, des petits travaux sont prévus donc tout cela est en cours, n'ayez pas plus d'inquiétude qu'il n'en faut, Vigipirate, ce n'est pas forcément rassurant mais au moins soyez sûre que les enfants sont à l'abri et gardés, c'est quand même le principal. Il n'y a pas de changement majeur, nous avons même fait une consultation sur le périscolaire pour voir s'il fallait évoluer, changer ou pas. Nous ne sommes pas au terme de cette consultation. Si au terme de cette consultation il y a des changements, vous en serez évidemment en premier lieu au Conseil municipal, les premiers informés, ça va s'en dire.

**Isabelle GODEAU**

Je ne remets pas du tout en cause cette décision qui est prise, qui pour moi est bonne aussi, il n'y a pas de souci. Simplement, vous dites qu'il n'y a pas de changement majeur, si, il y a un changement majeur : Les écoles élémentaires étaient ouvertes, elles sont fermées, et ça c'est un changement majeur, voilà, c'est tout. Mais je ne remets pas du tout en cause la fermeture des écoles.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Le plan Vigipirate est un plan national.

**Isabelle GODEAU**

Oui tout à fait. C'était juste par rapport au changement majeur. Il est vrai que ça demande aux parents et aux animateurs une autre façon d'aborder l'école, ce n'est pas de la polémique, c'est un constat.

**Monsieur le Maire**

Je comprends, Madame GODEAU, nous pouvons tous regretter d'en être là aujourd'hui dans notre société.

**Isabelle GODEAU**

Non, non, parce que je suis directrice d'école et mon école est fermée à clé. Il n'y a pas de souci. Seulement, il y a certaines écoles avec des configurations spéciales qui font que les personnels ne sont pas forcément mobilisables rapidement et comme dit Nathalie, un personnel qui est en train de surveiller ou d'encadrer une activité, ce n'est pas forcément facile de laisser cette activité pour aller ouvrir la porte, c'est tout.

**Monsieur le Maire**

En effet, mais je crois que nous partageons tous le même souci et donc ce sont des adaptations qui ne sont pas évidentes. Comme je le disais, les écoles qui ne sont pas tout à fait adaptées sont en cours d'adaptation. Ce n'est pas une situation que nous choisissons, sinon nous aurions bien évidemment préféré un autre système mais mieux vaut de la protection que pas assez. Si nous sommes d'accord, c'est parfait.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-7

**Direction Ressources Humaines****CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE AU SERVICE  
RESSOURCES DE LA DIRECTION PATRIMOINE ET  
MOYENS**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En raison de récents mouvements de personnels, le service ressources de la Direction Patrimoine et Moyens peine à assurer ses missions de manière satisfaisante.

Il s'agit d'une situation passagère qui ne devrait excéder quelques mois et à laquelle il peut être remédié en renforçant le service par le recrutement d'un agent pour une durée limitée.

Il est donc proposé, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de créer, pour une durée de 5 mois, un poste d'agent administratif rémunéré sur la grille des adjoints administratifs de 2ème classe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire d'adjoint administratif de 2ème classe non titulaire chargé du suivi comptable des marchés, travaux, contrôles périodiques pour 5 mois.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-8

**Direction Ressources Humaines****RECRUTEMENT D'UN CONTRAT  
D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)  
SUR POSTE VACANT**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Le CUI-CAE porte sur des emplois visant à répondre à des besoins collectifs non satisfaits et il est destiné aux publics suivants : jeunes âgés de moins de 26 ans non éligibles au dispositif emplois d'avenir, demandeurs d'emploi de longue durée (supérieure à 1 an), les bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés.

La prescription du CUI-CAE est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat.

Notre collectivité a donc décidé d'y recourir, en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Une personne en CAE pourrait être recrutée au sein de la Ville de Niort, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent des écoles à raison de 91% d'un emploi à temps plein.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période maximale de 2 ans.

Selon le profil des personnes retenues, la prise en charge de l'Etat sera comprise entre 60% et 90% de la rémunération correspondant au SMIC (selon l'arrêté préfectoral du 3/07/2014) et exonérera la Ville des cotisations patronales de sécurité sociale et des charges fiscales (taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage, et effort de construction).

Cette aide est attribuée dans la limite d'une durée totale de 20 mois dans la limite de 22 heures hebdomadaires.

En contrepartie, la Ville s'engage à élaborer un parcours de formation et assurer un tutorat, afin de développer l'expérience et les compétences de la personne recrutée. Si la collectivité ne peut pas proposer une nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire, au terme du contrat, elle lui fera bénéficier d'une aide à l'orientation professionnelle.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le recrutement d'un agent sur un poste d'agent d'entretien polyvalent, dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, à la Direction de l'Education selon les dispositions ci-dessus.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

Recrutement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi CUI-CAE sur poste vacant. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de présenter ce qu'étaient ces contrats CUI, contrats uniques d'insertion, qui dans le secteur non-marchand s'appellent contrats d'accompagnement dans l'emploi, et nous proposons d'y recourir avec une personne qui serait recrutée au sein de la Ville de Niort pour exercer les fonctions d'agent d'entretien polyvalent des écoles à raison de 91% d'un emploi à temps plein. Ce serait un contrat à durée déterminée qui serait conclu pour une période maximale de deux ans avec une prise en charge par l'Etat comprise entre 60 et 90% de la rémunération correspondant au SMIC.

**Isabelle GODEAU**

Je voudrais dénoncer le type de contrat. Un contrat CAE, ça ne fait qu'entretenir les gens dans la précarité puisqu'on leur permet de travailler simplement 22 heures par semaine pour 20 mois, avec une obligation de formation certes, mais pas forcément pour déboucher sur un CDI ou CDD après. Pour travailler dans mon école avec 3 CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi), je peux vous dire que ce sont des situations qui ne sont pas forcément faciles à vivre pour ces personnels et je pense que si on a besoin de personnel supplémentaire dans le service de nettoyage, il faut le faire d'une façon égale c'est-à-dire à même travail, même salaire et surtout même statut.

**Lucien-Jean LAHOUSSE**

L'objet de ce type de contrat est de permettre à une personne de revenir, de s'insérer dans le monde du travail en ayant une expérience qu'elle pourra valoriser grâce à une formation qui lui est dispensée dans la même période. Il se trouve que ce contrat, c'est 91% d'un emploi à temps plein, donc c'est plus de 22 heures.

**Monsieur le Maire**

Je me permets, enfin, on peut toujours regretter qu'il y ait trop de monde en situation de précarité, mais je pense que vu le nombre de personnes en situation de précarité et souvent depuis très longtemps, il est très important que ce genre de contrat existe et qu'on le favorise. Je m'en étais entretenu avec le précédent Préfet et je m'étais notamment engagé à ce que nous développions ces types de contrats pour répondre à des situations qui souvent sont difficiles, et qui sont le seul moyen pour certaines personnes de sortir d'une situation qui n'a que trop longtemps duré, car pour un autre contrat ça n'aurait pas forcément été la même personne et vous le savez très bien.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Isabelle GODEAU**

Juste pour répondre rapidement, je vous dis que je travaille avec 3 CUI, puisque dans l'éducation nationale on les appelle comme ça, et une malheureusement a eu un accident du travail en venant à l'école il y a 15 jours et c'est un contrat de droit privé donc elle n'a que 60% de son salaire. Il faut bien faire attention que ce type de contrat, ça ne coûte pas cher à la collectivité, c'est vrai, ça permet à certaines personnes de revenir à l'emploi, c'est vrai aussi, mais ça fait deux personnes qui vont travailler au même endroit avec des statuts qui vont être vraiment différents. Nous, ça nous pose problème.

**Monsieur le Maire**

Ecoutez, en tous cas, il y aura d'autres contrats d'insertion pour la Ville, c'est aussi une politique que de favoriser ces personnes là, de la même façon que nous nous engageons à soutenir un certain nombre d'associations d'insertion dans ce contexte difficile pour elles.

**Yvonne VACKER**

Même si ce n'est pas la solution, il me semble que c'est mieux que de laisser nos jeunes à la rue, ce n'est pas la solution forcément, un emploi pour tous, effectivement on le voudrait tous, malheureusement, actuellement ce n'est pas le cas et embaucher un CAE il me semble que c'est mettre le pied à l'étrier.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-9

**Direction Ressources Humaines****RECRUTEMENT D'UN ATTACHÉ CONTRACTUEL  
CHARGÉ DE PROGRAMMATION CULTURELLE,  
SPÉCIALITÉ « MUSIQUES ACTUELLES »**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 11 juillet 2008, le Conseil municipal a créé un poste d'attaché chargé de la programmation artistique et culturelle des événements niortais.

Ce poste spécialisé dans les musiques actuelles a fait l'objet d'un appel à candidature. Il n'a cependant pas été possible de sélectionner un candidat statutaire détenant les compétences requises pour assurer les missions relevant du poste, notamment : la coordination technique, administrative et budgétaire, le suivi des concerts, le développement de partenariats avec les structures locales et la mise en place d'action de sensibilisation.

C'est pourquoi, il est proposé de pourvoir le poste par le recrutement d'un chargé de programmation contractuel conformément à l'article 3-3 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour une durée de 2 ans et 10 mois.

Compte tenu des diplômes et de l'expérience professionnelle du candidat retenu, il est proposé de rémunérer celui-ci sur la base d'un des échelons de la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Les crédits sont prévus au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le recrutement sous contrat d'un attaché chargé de programmation culturelle pour une durée de 2 ans et 10 mois.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-10

**Direction de la Commande Publique et Logistique****ACQUISITION DE MINIBUS ET VÉHICULES UTILITAIRES - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2014-545 DU 19 DÉCEMBRE 2014**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 19 décembre 2014, le Conseil municipal a approuvé les marchés correspondants aux 4 lots de la consultation pour l'acquisition de minibus et véhicules utilitaires. Le montant du lot n°2 attribué à Genève Automobiles s'élève à 25 313,60 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la partie relative à l'attribution du lot n°2 de la délibération n°2014-545 du 19 décembre 2014 ;
- approuver le marché ci-après :

	Attributaire	MONTANT TTC
Lot 2 Véhicules utilitaires – Fourgonnettes tôlées	Genève Automobiles 19, rue Géneteau 79180 CHAURAY	25 313,60 € TTC

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 43  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Non participé : 0  
 Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
 L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

**Direction de la Commande Publique et Logistique****ADHÉSION DE LA VILLE DE NIORT AU COMITÉ FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : COMITÉ 21**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin d'optimiser la conduite de la démarche de développement durable et de s'inscrire dans un réseau national d'animation des Agenda 21 locaux, il est proposé que la Ville de Niort adhère au Comité 21.

Le Comité 21 est le premier réseau généraliste des acteurs du développement durable en France. L'Etat a délégué au Comité 21 l'animation des Agenda 21 sur le territoire national. A ce titre, il a pour mission de créer les conditions d'échange et de partenariat entre ses adhérents issus de tous secteurs afin qu'ils s'approprient et mettent en œuvre le développement durable à l'échelle d'un territoire.

Composé de quatre collèges, il réunit les parties prenantes concernées en France : entreprises, collectivités, associations, institutions, établissements d'enseignement supérieur et médias.

Ce réseau de près de 500 adhérents fonde son action sur le partenariat pluri-acteurs et sur l'action concrète.

L'adhésion au comité 21 permet :

- La participation aux rendez-vous réservés aux adhérents (échanges de bonnes pratiques, rencontres-débats, etc.) ;
- L'intégration aux groupes de travail des adhérents sur des sujets qui concernent l'activité des collectivités et accessibles à l'ensemble des services de la Ville ;
- L'accès aux outils méthodologiques : powerpoint, bases de données etc. ;
- Le partage et la valorisation des démarches, des initiatives, des innovations et des résultats de la Ville dans les publications du Comité 21 et à travers des interventions dans les manifestations organisées par le Comité 21 ;
- L'accès à un accompagnement-conseil du Comité, notamment celui réservé aux nouveaux adhérents (étude des besoins, contacts à prendre etc.).

La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale de l'association. Son montant pour l'année 2015 s'élève à 1 500 €.

Les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle seront prévus chaque année au budget de l'exercice en cours.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts de l'Association Comité 21 ;
- accepter l'adhésion de la Ville de Niort à cette association ;
- désigner l'Adjoint délégué ou son représentant afin de représenter la Ville de Niort ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs au versement de la cotisation annuelle.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-12

**Direction des Systèmes d'Information  
et de Télécommunications****ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES ET  
DE SERVEURS À L'UGAP**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort assure le déploiement de l'ensemble du parc de matériels informatiques (micros, micro-portables, écrans, scanners, matériels périphériques divers et petits matériels de réseaux et de télécommunications) et des serveurs pour les services de la Ville de Niort, du Syndicat des Eaux du Vivier et du Centre Communal d'Action Sociale.

La Ville de Niort souhaite faire les acquisitions nécessaires au bon fonctionnement des services auprès de l'UGAP (Union des groupements d'achats publics). Au vu des trois dernières années, le montant d'acquisition prévisionnel annuel est situé entre 80 000 € et 180 000 € TTC.

Le montant des acquisitions, pour l'année 2015 et les deux années à suivre, auprès de l'UGAP s'élèvera au maximum à 495 000 € TTC. Toutefois, cette délibération ne confère pas un droit d'exclusivité à l'UGAP pour des achats de même nature.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les bons de commande établis auprès de l'UGAP pour les acquisitions de matériels informatiques et des serveurs.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

**Direction de l'Education****DÉSFFECTATION DU LOGEMENT DE FONCTION  
SIS 4 RUE JEAN MACÉ AVANT ACCORD DU PRÉFET**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Compte tenu de l'intégration des instituteurs dans le grade de professeur des écoles, il n'est plus opportun pour la Ville de Niort de continuer à entretenir un parc de logements de fonction pour les enseignants qui, en changeant de statut, perdent le droit à cet avantage.

En conséquence, il est proposé la désaffectation du logement sis au 4, rue Jean Macé à Niort.

Il sera cherché en priorité une affectation sociale qui soit compatible avec le fonctionnement de l'établissement scolaire. A défaut, il sera procédé à la vente de l'immeuble.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- solliciter l'avis de Monsieur le Préfet pour le logement 4, rue Jean Macé en vue de son affectation à usage social ou de la vente sur laquelle le Conseil municipal serait alors appelé à statuer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Délibérations suivantes, qui devaient être initialement présentées par Rose-Marie NIETO qui a quelques problèmes de santé et qui n'est pas en état de les présenter, elle s'en excuse. Je vais essayer de faire aussi bien qu'elle, ce qui n'est pas garanti.

Nous avons une délibération portant sur la désaffectation du logement de fonction du 4 rue Jean Macé avant accord du Préfet. Il est proposé de procéder à sa désaffectation et il est demandé de bien vouloir solliciter l'avis de Monsieur le Préfet pour ce logement en vue de cet objectif. Il sera recherché une affectation sociale pour ce logement.

**Isabelle GODEAU**

Je voulais simplement vous dire que tous les instituteurs ne sont pas encore professeurs des écoles donc il en existe encore un certain nombre qui peuvent prétendre à ces logements de fonction.

**Monsieur le Maire**

Rose-Marie NIETO n'est pas là pour vous répondre avec précision mais je pense, et j'ose espérer, que ce logement ne correspondait plus à un besoin particulier. Je ne vous l'ai pas lu mais c'est dans la délibération. C'est bien noté, je ne suis pas sûr que ça changera grand-chose à l'évolution du corps, mais c'est dit.

**Direction Animation de la Cité****APPEL À PROJETS EN DIRECTION DE LA  
JEUNESSE - CSC LES CHEMINS BLANCS -  
SUBVENTION - SÉJOURS MONTAGNE**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, événement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive, voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier au CSC Les Chemins Blancs en partenariat avec le CSC Champclairot - Champommier, le CSC du Parc et le CSC de Souché pour la mise en place de 2 séjours à la montagne en mars 2015 à destination des jeunes âgés de 12 à 17 ans.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le CSC Les Chemins Blancs ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente d'un montant de 2 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

**Direction Animation de la Cité****CONVENTION DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE D'UNE SALLE DE BOXE ET D'UN BLOC DE DEUX VESTIAIRES - ASSOCIATION "LE POING DE RENCONTRE NIORTAIS"**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité l'association "Le Poing de Rencontre Niortais" pour ses entraînements et la pratique de la boxe éducative, la Ville de Niort met à disposition de cette association la salle de boxe « Poing de rencontre – André Dutel » et un bloc de deux vestiaires situés place Joseph Cugnot à Niort.

Il est proposé d'établir une convention pour une mise à disposition à titre gratuit jusqu'au 31 janvier 2018

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition de la salle de boxe et du bloc de deux vestiaires à l'association "Le Poing de Rencontre Niortais" jusqu'au 31 janvier 2018 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES -  
NIORT ENDURANCE 79 - UNION NATIONALE DU  
SPORT SCOLAIRE DES DEUX-SÈVRES - ECHIQUIER  
NIORTAIS - SA SOUCHÉ "UN PAS DE PLUS"**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre de l'organisation de manifestations, quatre associations sportives ont sollicité une subvention.

Il vous est proposé, au titre de ces manifestations, d'accorder une subvention aux associations sportives ci-dessous :

- Association Niort Endurance 79 pour l'organisation de deux courses à pieds :
  - . la 11<sup>ème</sup> Edition des 7 et 15 kms de Carrefour, le 1 mars 2015 ;
  - . la course « les filles de Niort », le 30 mai 2015, dont l'objectif est de rassembler un grand nombre de femmes dans le but de récolter des fonds qui seront reversés au service d'oncologie de l'hôpital de Niort ;
- Union Nationale du Sport Scolaire des Deux-Sèvres (UNSS) pour l'organisation du Championnat départemental d'escalade à l'Acclameur. Ce championnat est qualificatif pour les championnats d'académie puis les Championnats de France. Cette manifestation aura lieu le 18 mars 2015 ;
- Echiquier niortais pour l'organisation de son 13<sup>ème</sup> Open d'échecs à Niort le 4 et 5 avril 2015.
- SA Souché « Un pas de plus » pour l'organisation de leur 2<sup>ème</sup> Rando Challenge et la 3<sup>ème</sup> en Deux-Sèvres, le 12 avril 2015, cette rando regroupant environ 250 marcheurs sur des circuits « découvertes » et « expert ».

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions aux associations conformément au tableau ci-dessous :

Niort Endurance 79	1 100,00 €
Union Nationale du Sport Scolaire des Deux-Sèvres	400,00 €
Echiquier Niortais	1 000,00 €
SA Souché « Un pas de plus »	700,00 €

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents nécessaires au versement de ces subventions.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTION - STADE NIORTAIS RUGBY -  
ACOMPTE**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations, remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

La Ville de Niort a conclu avec le Stade Niortais Rugby une convention triennale d'objectifs pour les saisons 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017. Cette convention a été établie en lien avec le projet sportif du club. Elle permet de mettre en évidence tout le travail accompli par l'association dans le développement de sa propre structure et la promotion du rugby au sein de la cité.

Afin que ce club puisse envisager la saison sportive dans de bonnes conditions, il vous est proposé de verser un acompte de 35 000 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement pour la saison 2015 / 2016.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 entre la Ville de Niort et le Stade Niortais Rugby ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser à l'association l'acompte conformément aux dispositions mentionnées dans l'avenant.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Alain BAUDIN**

La délibération suivante est dans le cadre de la convention qui nous lie avec le stade niortais rugby. Il est proposé de venir en aide à cette structure sous forme d'un acompte à hauteur de 35 000 euros qui viendra en déduction de la subvention globale de la saison 2015-2016.

**Alain PIVETEAU**

Une question, Monsieur BAUDIN, sur la situation budgétaire du club puisqu'il y a eu une opération d'avance qui a été préparée et puis reconduite, proposée par vous lorsque vous êtes arrivés aux responsabilités, une avance de 100 000 euros. Comment se présente la situation budgétaire, est-ce que l'avance reste une avance ou est-ce qu'elle se transforme en subvention et quel est le montant de cette subvention globale dont vous nous parlez sur l'engagement triennal ? Et puis, dernière question, pourquoi le petit renvoi dans la convention sous réserve du vote du montant de la subvention budget primitif 2016, est-ce que c'est simplement une obligation légale ou est-ce que ça veut dire qu'il y a un doute ?

**Monsieur le Maire**

Je vous invite à interroger les responsables du stade de rugby niortais sur leur propre situation financière, le stade n'est pas géré par la Ville, c'est une association.

**Alain PIVETEAU**

Je parlais de l'avance.

**Monsieur le Maire**

Une avance reste une avance mais pour ce qui est de la situation financière du club, je vous invite à prendre contact avec les dirigeants qui ne manqueront pas de vous renseigner, j'ose le croire, sur la situation financière de ce club.

**Alain BAUDIN**

Simplement, ce que je peux vous dire, c'est que je ne peux pas anticiper. Vous savez que le budget est annuel. Donc à partir du moment où le montant global n'est pas voté, l'avance qui est faite là est une avance dont le reliquat sera le vote du budget 2016. Nous ne pouvons pas nous engager sur un budget annualisé que nous n'avons pas encore voté. Par contre, la convention étant pluriannuelle, avec de l'ordre de 250 000 euros sur 3 ans, ils ont eu 100 000 euros l'an dernier, là ils ont 35 000 euros, effectivement ça peut être échelonné.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Alain PIVETEAU**

C'est juste pour bien comprendre. Vous intégrez les 100 000 euros d'avance qui sont devenus une subvention, c'est ça ?

**Monsieur le Maire**

Non, l'avance reste une avance mais quand on est dans l'année budgétaire, ça devient la subvention.

**Alain PIVETEAU**

Non, je parle juste de l'avance remboursable de 100 000 euros.

**Alain BAUDIN**

Oui, c'était une avance.

**Alain PIVETEAU**

Elle a été remboursée ?

**Alain BAUDIN**

Non

**Alain PIVETEAU**

Elle est intégrée dans la subvention des 250 000 euros ?

**Alain BAUDIN**

Bien sûr. C'est bien pour ça que nous parlons d'un acompte sur 2015-2016, puisque du coup c'est devenu la subvention de l'année 2014-2015.

**Alain PIVETEAU**

D'accord, donc l'avance est devenue une subvention, on est d'accord.

**Alain BAUDIN**

Ce n'était pas une avance, c'était un acompte.

**Direction Animation de la Cité****CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC  
POUR LA GESTION DU GOLF - MISE À JOUR DU  
MATÉRIEL MIS À DISPOSITION**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Considérant le contrat de délégation de service public entre la Ville de Niort et Blue Green pour la gestion du golf municipal ;

Considérant la liste du matériel mis à disposition par la Ville de Niort au délégataire pour l'exploitation du golf ;

Considérant que le matériel suivant ne correspond plus aux besoins liés à l'exploitation du golf, à savoir :

- éléments tonte de green, modèle GK IV, n° de série G26821 ;
- tondeuse green Jacobsen, modèle Green V1962D, n° de série G9A307 ;
- tondeuse Toro, modèle 216, n° de série G9A310.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la suppression de ces matériels de l'inventaire des biens appartenant au délégant et mis à la disposition du délégataire.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Alain BAUDIN**

Vous savez que le golf est aujourd'hui géré, non pas par une association, mais dans le cadre d'une délégation de service public par une structure qui s'appelle Blue Green. Dans le cadre de la délégation de service public, il y a du matériel mis à disposition et aujourd'hui il y a un certain nombre de ce matériels soit obsolètes, soit qui ne correspondent plus à leurs attentes. Nous vous proposons de supprimer ces matériels de l'inventaire des biens qui appartiennent au délégant mis à disposition du délégataire. Vous avez la liste, ce sont des tondeuses, des tracteurs, des voiturettes, etc...

PROCES-VERBAL

**Direction Animation de la Cité****DISPOSITIF CADRE À DESTINATION DES  
ÉCHANGES SCOLAIRES LINGUISTIQUES ET  
CULTURELS POUR LES VILLES JUMELÉES ET NON  
JUMELÉES - CONVENTION AVEC LE LYCÉE JEAN  
MACÉ**

Monsieur Fabrice DESCAMPS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort apporte son soutien de façon régulière et depuis de longues années aux échanges linguistiques et culturels organisés par les établissements scolaires, collèges ou lycées, de notre ville.

La nécessité s'est ressentie d'un cadre nouveau pour accompagner ces échanges, rendre la participation de la Ville plus rationnelle et définir des principes de soutien financier de la ville à partir de critères simples et transparents.

Il vous est proposé d'adopter une délibération cadre dont les principes s'appliqueront dorénavant à tous les échanges scolaires linguistiques et culturels.

Afin de favoriser des échanges scolaires vers des établissements scolaires des villes jumelées avec Niort, à savoir Coburg, Springe, Tomelloso, Gijon, Wellingborough, Biala Podlaska, Atakpamé et Cové, il vous est proposé de convenir du principe d'une subvention forfaitaire pour chaque échange à hauteur de 230 euros, abondé d'une somme de 30 euros par élève niortais participant à cette activité.

Afin de soutenir et d'accompagner les échanges scolaires vers d'autres établissements de villes non jumelées avec Niort, il vous est proposé de convenir du principe d'une subvention correspondant à 30 euros par élève niortais participant à cette activité.

Chaque échange fera l'objet d'un dossier d'instruction à remplir par l'établissement organisateur, comportant le programme prévisionnel de l'échange et la liste précise des élèves concernés.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le dispositif cadre à destination des échanges scolaires linguistiques et culturels ;
- approuver la convention avec le Lycée Jean Macé dans le cadre d'un échange culturel et linguistique avec Limerick en Irlande, portant attribution d'une subvention d'un montant de 1 290 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser la subvention afférente.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

**Direction Animation de la Cité****SUBVENTION - PROJET SPECIFIQUE - AMICALE  
DES ANCIENS MARINS DE LA RÉGION NIORTAISE**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

L'Amicale des anciens marins de la région niortaise organise la « Nuit de La Marine » le samedi 14 février 2015.

350 personnes sont attendues pour participer à cette soirée au Dôme de Noron.

Pour faire face aux différentes charges liées à l'organisation, l'association a fait une demande de subvention à la Ville de Niort.

Cependant, l'association a prévu de reverser une partie des bénéfices s'il y a lieu, à la Société Nationale de Sauvetage en Mer, à l'Association des œuvres sociales de la Marine, à l'Association d'Entraide des Amicales de Marins et de Marins Anciens Combattants ainsi qu'au Bleuet de France.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 1 000 € à cette association.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser à l'association l'Amicale des anciens marins de la région niortaise une subvention de 1 000 € pour l'organisation de la « Nuit de la Marine » le samedi 14 février 2015.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-21

**Direction Développement Urbain,  
Habitat****ZAC PÔLE SPORTS - CONVENTION PUBLIQUE  
D'AMÉNAGEMENT - AVENANT N°7 - MODIFICATION  
DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 24 juin 2005, le Conseil municipal a décidé de créer la ZAC « Pôle Sports », conformément aux articles L. 311-1 et R. 311-2 du Code de l'urbanisme.

La Convention Publique d'Aménagement approuvée en Conseil municipal du 25 juin 2005 et signée par la Ville de Niort et Deux-Sèvres Aménagement, son concessionnaire, le 12 juillet 2005, prévoit la mise en œuvre d'une zone thématique autour du sport, des loisirs, du bien-être et de l'environnement.

Depuis les premiers travaux d'aménagement de la ZAC fin 2007, l'ouverture de l'Acclameur en octobre 2012 et la venue des premières entreprises depuis 2011, la ZAC Pôle Sports poursuit son développement. Aujourd'hui, la commercialisation du secteur économique s'accélère et devrait aboutir d'ici 2020 à sa finalisation.

En Conseil municipal du 24 novembre 2014, il a été approuvé dans le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC), le bilan financier de l'opération qui prévoit, compte-tenu de l'ensemble des hypothèses retenues tant en dépenses qu'en recettes, notamment de porter la participation de la Ville de Niort, actuelle concédante de l'opération, de 718 000 € HT à 3 726 000 € HT qui seraient payés en 5 versements répartis entre 2016 à 2020. L'augmentation de cette participation est essentiellement imputable aux frais d'acquisitions suite aux jugements d'expropriation aux travaux liés à l'aménagement de l'avenue de Limoges (mise à 2 fois 2 voies) et au montant des frais financiers consécutifs au rythme des commercialisations.

Aussi, afin de poursuivre l'opération, il convient, conformément au CRAC 2014, de formaliser la nouvelle participation de la collectivité concédante par un avenant à la Convention Publique d'Aménagement. Cette participation sera ensuite répartie entre une participation d'équilibre et une participation à la réalisation d'équipements de la ZAC, notamment sur les travaux de l'avenue de Limoges.

Il est donc demandé au Conseil municipal, conformément au CRAC approuvé en novembre 2014 et aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, de bien vouloir :

- acter la nouvelle participation de la Ville de Niort à l'opération pour un montant de 3 726 000 € HT ;
- approuver l'avenant n°7 à la Convention Publique d'Aménagement ;
- autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	7
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGE**

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Marc THEBAULT**

Nous sommes sur un dossier important à bien des points de vue, à savoir la ZAC Pôle Sports et un dossier sur lequel l'information, je crois, est relativement bien partagée entre l'opposition et la majorité puisque nous sommes dans un continuum. Je ne reviens pas sur l'historique, toujours est-il que les aménagements en cours et les difficultés de commercialisation ainsi que les demandes importantes du Conseil général en matière d'aménagement de l'accès de cette zone par l'avenue de Limoges, nous obligent à revoir la participation de la Ville pour un montant qui serait à partir de 2016 de 3 726 000 euros qui seraient payés en 5 versements répartis entre 2016 et 2020, tout cela en conséquence du CRAC, compte rendu annuel de la collectivité, qui a été présenté en Conseil municipal, si ma mémoire n'est pas trop défaillante, en novembre dernier. Il vous est demandé d'acter la nouvelle participation de la Ville de Niort à cette opération pour un montant de 3 726 000 euros HT et d'approuver l'avenant n°7 à la convention publique d'aménagement qui prend en compte ces chiffres et cette augmentation est bien expliquée dans le paragraphe 3, à savoir les travaux d'aménagement de l'avenue de Limoges, le rythme de commercialisation qui n'est pas totalement satisfaisant, à la fois parce que nous sommes dans un contexte économique difficile mais également parce qu'un certain nombre de projets ont connu un certain nombre de recours judiciaires et puis enfin également par le fait que suite aux expropriations, pour les acquisitions qui ne se sont pas faites à l'amiable, le juge de l'expropriation a considérablement augmenté le prix d'achat des terrains, multipliant souvent par plus de trois fois l'estimation des domaines, ce qui nous fait arriver à des montants extrêmement sévères et élevés, tant et si bien que ça nous a obligé d'aller en appel et on a vu parfois en appel les sommes relativement réduites mais restées quand même très au-dessus du montant estimé des domaines. Voilà, sans entrer dans le détail du dossier, l'enjeu de cette délibération, mais nous pouvons discuter sur le fond après.

**Amaury BREUILLE**

Je vois que là, Marc THEBAULT, contrairement au dossier de la mutualisation, fait appel à la continuité, certes, et il y a aussi quand même une petite rupture, c'est le passage à deux fois deux voies de l'avenue de Limoges et là, c'est un choix qui est en rupture avec ce qui était porté par la collectivité auparavant, à savoir que nous avons toujours estimé que nous étions sur une entrée de ville qui devait être qualifiée comme telle, qui plus est, les débouchés au bout de l'avenue de Limoges n'étaient pas cohérents avec une mise à deux fois deux voies. Ça pose un problème évidemment en terme de coût, mais ça pose un problème aussi de pertinence de ce choix. Qu'en dites-vous ?

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

J'en dis que je vais vous répondre très clairement. J'hérite d'un dossier. Ce n'est pas de la continuité, c'est clairement de l'héritage, désolé de revenir avec ce terme que vous aborez. Le dossier, globalement c'est de la dette cachée, ça n'apparaît pas au budget primitif, c'est de la dette qui a été transférée d'une certaine façon à un aménageur, DSA. Aujourd'hui, nous en héritons, charge à nous de nous en dépatouiller. Maintenant, vous ajoutez à ce compte exact et présenté, la question du doublement ou de l'aménagement de l'avenue de Limoges. Ça aussi, c'est un héritage que j'hérite d'un engagement de la mairie de Niort sur le sujet, à défaut que le Conseil général veuille s'engager sur ce projet, c'est la Ville qui a signé des engagements dans ce sens-là et voici comment on se trouve embarqué et manifestement vous n'étiez pas informé, ce qui est quand même troublant dans un tel dossier. Je suis très surpris de votre réaction sur l'avenue de Limoges, Monsieur BREUILLE, très surpris.

**Amaury BREUILLE**

Ecoutez, si on peut faire faire quelques économies à la collectivité, moi, je ne sais pas que la Ville ait pris l'engagement de mettre cette voie à deux fois deux voies et ce n'est pas du tout pertinent et cohérent avec le projet. Et si vous estimez que ça n'est pas justifié et judicieux, quand bien même la Ville aurait pris un engagement écrit auprès du Conseil général de dire nous allons mettre à deux fois deux voies, il est possible de revenir dessus et là, je vous appuierai totalement si vous considérez que ce n'est pas judicieux. Je vous appuierai là-dessus, effectivement ça n'est pas pertinent et ça représente un surcoût. Vous aurez mon plein soutien, Monsieur BALOGÉ.

**Marc THEBAULT**

Je pense que nous pouvons nous passer du soutien de Monsieur BREUILLE sur ce dossier et je suis quand même une fois de plus navré de voir ce type d'attitude sur un dossier où on devrait avoir un minimum de solidarité, vu dans quelle situation nous sommes collectivement embarqués financièrement, je trouve ça déplorable d'essayer de « pinailler » sur cette question-là. Le Conseil général a fait du doublement de la voirie de l'avenue de Limoges entre les deux ronds-points une affaire de principe, autrement nous n'avions pas son accord et à ce moment-là Leroy-Merlin ne pouvait pas venir. Arrêtez de faire de la politique politicienne, c'est lamentable sur des dossiers où il y a des enjeux financiers aussi élevés et des enjeux de développement économique importants pour l'ensemble de notre territoire.

Le continuum vient d'éclater, je pense, finalement. Non, je voulais dire entre vous, puisque vous n'avez pas eu le même discours, mais vous avez rejoint celui du Maire, et par contre, on sent la passion sur ce dossier qui est compliqué, cela je le conçois tout à fait. Engagement ou pas, la question c'est l'opportunité de ces deux fois deux voies. Je sais qu'il y avait un début de débat. Que le Conseil général ait cette vision là de l'aménagement routier sur cette partie là de la ville, je le concède tout à fait, c'était la proposition qu'il défendait. Pourquoi est-ce important d'en discuter en dehors même de la question strictement budgétaire, dont d'ailleurs on ne connaît pas l'impact précis, puisqu'il y a effectivement cette histoire d'expropriations revalorisées par les instances juridiques qui s'imposent à nous, des privés trouvant une faille juridique qui leur permet finalement d'obtenir une valorisation des terrains vendus complètement à l'opposé des chiffres des services des domaines sur lesquels la collectivité s'était basée pour faire un plan financier. Vous voyez toute la difficulté de mener la prospective. On peut le regretter, ça s'impose à nous, mais sur le plan urbanistique, l'enjeu d'une entrée de ville accélérée, en gros, c'est parfaitement et très fortement lié à la possibilité de développer à l'avenir l'urbanisation jusqu'à ce lieu qui pour l'instant est un peu à l'écart et reste une zone de type commercial. La question posée par Amaury est pertinente, je vois que c'est la solution imposée qui a été retenue. A ce que je sache tout de même, il n'est pas facile de vous imposer des choses. Quand vous n'êtes pas fondamentalement d'accord avec un TCSP sur lequel il y a des engagements, vous savez en toute cohérence avec votre programme et vos annonces y renoncer et arrêter le projet. Donc il n'y a pas non plus de polémique, il y a une différence de vue qu'il faut accepter. Après, sur le montage financier, est-ce qu'on comprend qu'en 2015 il n'y a pas le versement de la subvention contractuelle à DSA, je n'ai pas bien compris. Parce que dans mes souvenirs, la subvention d'équilibre, autour de 718 000 euros, devait être versée à la fin du contrat, à quel moment, je me trompe, c'était 2015 ou pas ? Oui. Donc, dans le montage, elle n'est plus versée en 2015, ce qui allège, vous parliez de dette cachée, là aussi c'est un procès d'intention, la réalité du projet, si vous l'avez étudié, ne vous permet pas de porter ce type d'accusation. Là, en l'occurrence vous décidez – c'est bien ça le montage – de ne pas verser cette subvention à DSA en 2015, ce qui allège de fait la contribution financière de la Ville, qui oblige de fait DSA à porter un peu plus d'emprunt j'imagine... C'est pour comprendre le raisonnement, et puis ensuite vous proposez un étalement du paiement régulier sur une subvention qui change complètement l'économie du projet, je crois que nous pouvons nous accorder là-dessus, de façon régulière tous les cinq ans, j'ai bien compris. J'ai l'impression qu'il y a un changement de relations financières entre DSA et

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

la Ville lié probablement aussi aux remarques de la Chambre régionale des comptes sur la possibilité ou non d'utiliser des avances. Bref nous ne sommes pas dans un continuum, nous sommes dans des contraintes nouvelles, des décisions nouvelles et un projet nouveau dont nous découvrons une partie des décisions, permettez-nous de poser quelques questions et de ne pas être toujours en plein accord avec vous.

**Monsieur le Maire**

Nous sommes évidemment face à des contraintes nouvelles puisque nous sommes face à un déséquilibre économique de la zone donc les contraintes explosent et l'heure de vérité, elle est là. Donc c'est normal, en effet, qu'aujourd'hui nous soyons amenés à ce genre de délibération et croyez bien que je le regrette vivement. Quant à cette fameuse deux voies, il y a un engagement de votre précédente municipalité et de mon prédécesseur dans ce sens là en lien avec le Conseil général, moyennant quoi le Conseil général était d'accord pour soutenir le développement de la zone. Cette zone, vous la fréquentez peut-être comme moi, plus ou moins, vous vous rendez bien compte que la question de la circulation se pose et se posera avec d'autant plus d'importance. Donc le Conseil général y a mis des obligations, le Maire de Niort à cette époque y a répondu en disant : Oui et on le prend en charge, rien de moins et que je te rajoute des millions. Voilà où nous en sommes et ce n'est pas dans le contrat mais c'est un engagement de la Ville de Niort à ce titre-là. Et ce n'est pas Jérôme BALOGE qui l'a passé, c'est tout le contraire croyez-le bien. Et toucher à cet équilibre-là, c'est toucher à l'équilibre de la zone, qui comme vous le voyez aujourd'hui est largement déséquilibré et là aussi je suis, croyez le bien, le premier à le regretter mais c'est ainsi. Donc il y a un moment où il faut quand même comprendre un minimum de choses parce que la réalité est là, on ne peut pas la cacher, la contrarier plus que de raison, elle est transparente, elle est claire. Moi, je ne peux pas vous expliquer ce que vous avez fait à l'époque, mais la réalité est que nous devons y faire face.

**Amaury BREUILLE**

Ce qui est exact, c'est que le Conseil général a eu une position constante là-dessus, il a toujours milité ardemment pour la mise à deux fois deux voies de cette avenue de Limoges. Ce que je comprends, c'est que vous le mettez en balance, vous le mettez dans le panier pour la venue de Leroy-Merlin, encore une fois c'est un choix, assumez-le ou dénoncez-le...

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Vous avez bien été Adjoint à la voirie, ou quoi ? Ce n'est pas possible d'être écarté des dossiers à ce point-là, Monsieur BREUILLE, ce n'est pas possible. Il a un problème quelque part, vous devriez vous interroger.

**Amaury BREUILLE**

Monsieur le Maire, vous rabrouez Monsieur GRIPPON quand il interrompt un orateur, j'aimerais bien pouvoir finir mon intervention.

**Monsieur le Maire**

Je suis le Président de séance, c'est autre chose mais continuez.

**Amaury BREUILLE**

Est-ce que j'ai troublé l'ordre public de cette séance parce que je vous rappelle que vous êtes là pour assumer l'ordre public en tant que Président de séance, pas pour interrompre des interventions qui ne vous conviennent pas ? Bref, je comprends que vous puissiez faire de la Realpolitik, ça arrive, ne me dites pas que vous êtes en désaccord avec cette solution, vous l'avez mise dans le panier et négociée pour obtenir l'arrivée de Leroy Merlin. Certes, d'accord, maintenant je ne pense pas que ce soit un choix judicieux.

**Monsieur le Maire**

Je n'accepte tout simplement pas la mauvaise foi et les contre-vérités et là on atteint un sommet, véritablement !

**Marc THEBAULT**

Si Leroy Merlin vient, c'est 52 000 m<sup>2</sup> qui seront vendus à 60 euros le m<sup>2</sup>, voilà. C'est de la Realpolitik comme vous dites, mais est-ce qu'aujourd'hui nous allons remettre l'ensemble de ces terrains en labour ? C'est ça la question que je pose au final, et en soutenant les gens qui ne sont pas favorables au projet d'installation sur cette zone, vous tirez une balle dans le pied à la municipalité.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Monsieur le Maire**

Alors même que ce projet a été déployé par la vôtre, Monsieur BREUILLE, et vous l'avez soutenu, je crois, à l'époque.

**Amaury BREUILLE**

Ecoutez, il y a une chose sur laquelle nous sommes d'accord, c'est que Terre de Sports a connu une difficulté. Laquelle ? C'est un projet dans ses équipements publics qui a démarré en 2007-2008 et qui en terme de commercialisation, évidemment, a démarré dans les années suivantes. Nous avons été au tout début d'une crise économique et c'est évident que ça n'a pas favorisé l'implantation des acteurs, des enseignes... Nous le savons tous, nous le comprenons tous. Après, voyons ce que nous sommes prêts à accepter pour commercialiser plus ou moins vite ces terrains et encore une fois, faire de la Realpolitik, je peux le comprendre, mais voilà, il ne faut pas non plus l'habiller de n'importe quel discours.

**Monsieur le Maire**

Monsieur BREUILLE, vous avez vu les comptes de la Ville !

**Yvonne VACKER**

Si les magasins viennent en plus, c'est quand même vecteur de création d'emplois et en ce moment, nous ne pouvons pas trop « cracher dessus ». Oui, c'est de la Réalpolitik effectivement.

**Christelle CHASSAGNE**

Je n'ai pas de question, mais je voudrais simplement vous rappeler ce que vous n'avez pas fait pendant six ans, donc arrêtez d'être dans la critique et laissez un petit peu faire, et là nous sommes pour le coup dans la réalité.

**Monsieur le Maire**

Monsieur BREUILLE, ce n'est pas un débat sans fin, mais une dernière interpellation, alors allez-y.

**Amaury BREUILLE**

Moi, je veux bien ce genre de propos qui n'élève pas forcément le débat, mais en l'occurrence sur Terre de Sports, nous avons fait émerger la zone Terre de Sports, nous avons quand même

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

réussi l'implantation de Décathlon qui était cruciale parce que c'était la locomotive de cette zone d'activités et qu'il faut une locomotive pour ce type de zone d'activités et nous l'avons réussi sans être obligé de manger notre chapeau.

**Monsieur le Maire**

Dernière intervention et après on arrête.

**Alain BAUDIN**

Monsieur BREUILLE avait en charge le projet Terre de Sports quand il était un de mes adjoints, donc il se souvient à cette époque-là des débats, déjà, pour Décathlon et le fait que Jacques LAMARQUE, qui avait en charge le commerce, me fait dire que si Décathlon est venu, je crois que nous y sommes un peu pour quelque chose, avant vous.

Vous, vous avez continué, c'est très bien. Et là, en ce qui concerne la deux fois deux voies, je ne savais pas le montage financier, pour moi, la deux fois deux voies ne me choque pas du tout. Ce qui me choque, c'est qu'effectivement ce soit la collectivité Ville de Niort qui prenne tout à sa charge et que justement sur une voirie qui peut-être aussi à vocation départementale, il pouvait y avoir un montage qui permettait à une autre collectivité territoriale de s'impliquer financièrement sur ce projet. Voilà, c'est ce qui me gêne et là, effectivement, vous n'avez pas été bons.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-22

**Direction Développement Urbain,  
Habitat****LOGEMENT SOCIAL - OPÉRATION « CHAMPOMMIER  
» - APPROBATION D'UNE CONVENTION À  
INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NIORT, HABITAT  
SUD DEUX-SÈVRES ET LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 28 mars 2011, le Conseil municipal a approuvé les modalités de financement du logement social par la Ville de Niort, pour la mise en application du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

A ce titre, Habitat Sud Deux-Sèvres a sollicité auprès de la Ville de Niort l'octroi d'une subvention de 43500 €, versée en deux temps, pour la réalisation de l'opération « Champommier », constituée de 16 logements locatifs sociaux collectifs.

Pour le financement et la réalisation de cette opération, les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et d'Habitat Sud Deux-Sèvres sont fixés dans une convention tripartite.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi d'une subvention à Habitat Sud Deux-Sèvres d'un montant de 43 500 € pour la réalisation de l'opération « Champommier » ;
- approuver la convention tripartite fixant les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de Habitat Sud Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**Direction Développement Urbain,  
Habitat****LOGEMENT SOCIAL - OPÉRATION « ORATOIRE » -  
APPROBATION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR  
ENTRE LA VILLE DE NIORT, HABITAT SUD DEUX-  
SÈVRES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU NIORTAIS**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 28 mars 2011, le Conseil municipal a approuvé les modalités de financement du logement social par la Ville de Niort, pour la mise en application du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

A ce titre, Habitat Sud Deux-Sèvres a sollicité auprès de la Ville de Niort l'octroi d'une subvention de 116000 €, versée en deux temps, pour la réalisation de l'opération « Oratoire », constituée de 29 logements locatifs sociaux collectifs.

Pour le financement et la réalisation de cette opération, les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et d'Habitat Sud Deux-Sèvres sont fixés dans une convention tripartite.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi d'une subvention à Habitat Sud Deux-Sèvres d'un montant de 116 000 € pour la réalisation de l'opération « Oratoire » ;
- approuver la convention tripartite fixant les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de Habitat Sud Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-24

**Direction Développement Urbain,  
Habitat****LOGEMENT SOCIAL - OPÉRATION « BASTARD  
PRADEL » - APPROBATION D'UNE CONVENTION À  
INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NIORT, LA SA HLM  
DES DEUX-SÈVRES ET DE LA RÉGION ET LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 28 mars 2011, le Conseil municipal a approuvé les modalités de financement du logement social par la Ville de Niort, pour la mise en application du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

A ce titre, la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région a sollicité auprès de la Ville de Niort l'octroi d'une subvention de 200 000 €, versée en deux temps, pour la réalisation de l'opération « Bastard Pradel », constituée de 50 logements locatifs sociaux.

Pour le financement et la réalisation de cette opération, les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région sont fixés dans une convention tripartite.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi d'une subvention à la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région d'un montant de 200 000 € pour la réalisation de l'opération « Bastard Pradel » ;
- approuver la convention tripartite fixant les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-25

**Direction Développement Urbain,  
Habitat****LOGEMENT SOCIAL - OPÉRATION « BOULE D'OR » -  
APPROBATION D'UNE CONVENTION À INTERVENIR  
ENTRE LA VILLE DE NIORT, LA SA HLM DES DEUX-  
SÈVRES ET DE LA RÉGION ET LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 28 mars 2011, le Conseil municipal a approuvé les modalités de financement du logement social par la Ville de Niort, pour la mise en application du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

A ce titre, la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région a sollicité auprès de la Ville de Niort l'octroi d'une subvention de 4 000 € pour la réalisation de l'opération « Boule d'Or », constituée d'un logement locatif social en acquisition-amélioration.

Pour le financement et la réalisation de cette opération, les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région sont fixés dans une convention tripartite.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi d'une subvention à la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région d'un montant de 4 000 € pour la réalisation de l'opération « Boule d'Or » ;
- approuver la convention tripartite fixant les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de la SA HLM des Deux-Sèvres et de la Région ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-26

**Direction Développement Urbain,  
Habitat****OPAH RU - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR  
L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération de Niort, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, 4 dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation de 2 logements de propriétaires occupants.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	<b>Subventions Ville de Niort</b>	Subventions totales
Logement 1	13 476,00 €	<b>2 495,20 €</b>	15 971,20 €
Logement 2	8 022,00 €	<b>1 404,30 €</b>	9 426,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 497,50 €</b>	<b>3 899,50 €</b>	<b>25 397,50 €</b>

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de **3 899,50 €**

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****RÉINSCRIPTION DU CHEMIN DE BARDON DANS LA  
LISTE DES VOIES COMMUNALES**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Une délibération du Conseil municipal du 20 février 1984 a dénommé Chemin du Bardon une voie allant du boulevard Mendes France jusqu'à la limite de la Commune de CHAURAY.

Depuis lors, cette voie était inscrite dans la liste des voies communales.

Par suite des travaux d'aménagement de la zone Mendes France, et de l'avenue de Paris, cette voie n'était plus utilisée qu'en contre allée de l'Avenue de Paris, et par délibération du Conseil municipal du 17 septembre 2012, sa dénomination a été supprimée.

Cependant, compte tenu de divers projets de réaménagement des propriétés bordant ce chemin, et à terme de la desserte postale de diverses entreprises pouvant s'y implanter, il apparaît nécessaire que ce chemin soit de nouveau inscrit dans la liste des voies communales.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération du Conseil municipal du 17 septembre 2012 supprimant la dénomination du Chemin du Bardon ;
- renommer et réinscrire la voie Chemin du Bardon, débutant Boulevard Mendes France et se terminant à la limite de la Commune de CHAURAY, dans la liste des voies communales ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-28

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****MISE À JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES  
VOIES COMMUNALES**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La longueur des voiries communales est un des éléments constitutifs de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.).

Cet élément doit être transmis chaque année à la Préfecture qui est en charge du recensement du statut des différentes voies.

Le classement des différentes voies de la Ville de Niort est synthétisé dans le tableau figurant ci-dessous.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver ce tableau :

LONGUEUR DES VOIES EN METRES			
Voie privée	28 283	Voie départementale	44 865
Chemin rural	55 394	Route nationale	0,00
Privée ville	27 666		
Privée prise en charge	12 627	<b>TOTAL</b>	<b>498 289</b>
Voie communale	301 161		
Voie d'intérêt communautaire	28 293		
Chemin départemental	0,00		

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Marc THEBAULT**

Il s'agit de la mise à jour du tableau de classement des voies communales. Vous voyez que nous en avons un total général quand même très élevé et il vous est demandé d'approuver ce tableau.

**Monsieur le Maire**

Merci. J'en profite pour dire que la commission communale des dénominations de voies va reprendre ses activités.

PROCES-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-29

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****DÉCLASSEMENT DE DÉLAISSÉS DE TERRAIN DU  
BOULEVARD DE L'ATLANTIQUE**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du Conseil municipal du 15 septembre 2014, l'ouverture d'une enquête publique réglementaire en vue du déclassement de délaissés de voirie du Boulevard de l'Atlantique a été autorisée.

L'enquête a eu lieu du 4 novembre au 18 novembre 2014 inclus et le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer le déclassement du domaine public des délaissés du boulevard de l'Atlantique DN n°351, 352 et 353 compris entre cette voie et le garage automobile Volvo-Mitsubishi, lesquels seront incorporés dans le domaine privé communal et cédés ensuite au riverain ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents se rapportant à cette décision.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****ECHANGE DE PARCELLES BOULEVARD DE  
L'ATLANTIQUE, ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA  
SCI LE CLOS DE L'ATLANTIQUE (GARAGE VOLVO-  
MITSUBISHI)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire de délaissés de voirie sis entre le Boulevard de l'Atlantique et le garage Volvo-Mitsubishi, propriété de la SCI «Le Clos de l'Atlantique », délaissés qui sont pour elle totalement inutiles, mais présentent un intérêt pour ce garage pour lui permettre l'achèvement de sa clôture, et peaufiner sa signalétique.

Ces délaissés sont cadastrés section DN n° 351 de 40 m<sup>2</sup>, 352 de 11 m<sup>2</sup> et 353 de 28 m<sup>2</sup>.

La SCI possède quant à elle un petit terrain de 20 m<sup>2</sup> hors de ses limites intégré de fait dans la voirie, cadastré DN n° 350.

Un échange entre la Ville et la SCI de ces différentes parcelles permettrait d'harmoniser la séparation entre la voirie et la propriété riveraine, chacune des parties ne conservant dans son patrimoine que ce qui lui est vraiment nécessaire. Cet échange aurait lieu de la manière suivante :

1°) Cession par la Ville à la SCI du Clos de l'Atlantique :

La Ville céderait les parcelles DN n° 351, 352 et 353 représentant en tout une superficie de 79 m<sup>2</sup>, au prix de 800 euros (conforme à l'avis de France Domaine).

2°) Cession par la SCI du Clos de l'Atlantique à la Ville :

En contrepartie des parcelles qui lui seraient cédées par la Ville, la SCI du Clos de l'Atlantique céderait à la collectivité la parcelle DN n° 350 de 20 m<sup>2</sup> au prix de 200 euros (conforme à l'avis de France Domaine).

La soulte en faveur de la Ville s'élèverait à 600 euros.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'échange de parcelles entre la Ville de Niort et la SCI du Clos de l'Atlantique aux conditions indiquées, moyennant une soulte en faveur de la Ville d'un montant de 600 euros ;

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant partagés par moitié entre les co-échangistes.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****ACQUISITION DU DERNIER APPARTEMENT 8 RUE  
DU MÛRIER POUR LA CRÉATION UN ENSEMBLE DE  
LOGEMENTS D'URGENCE**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'immeuble sis 8 rue du Mûrier est constitué de 4 petits appartements dont trois appartiennent déjà à la Ville de Niort.

L'objectif de la Ville est de créer un ensemble de logements d'urgence afin de pouvoir faire face aux relogements qui s'imposent à elle suite à certains sinistres (incendies, écroulement d'immeubles, inondation etc...), il est important pour la collectivité de pouvoir saisir l'opportunité d'acquérir le dernier appartement après le départ du locataire, ce qui lui permettra également de sortir du régime de la copropriété régissant l'immeuble.

Cette opportunité s'est présentée en fin d'année 2014, et après négociation avec les propriétaires, ces derniers ont accepté de céder leur bien (lot n° 3 de 38,69 m<sup>2</sup> - 1<sup>er</sup> étage) au prix de 57 000 €, libre de toute occupation.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage lot n° 3 du 8 rue du Mûrier au prix de 57 000 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-32

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****EXTENSION DU CIMETIÈRE DE NIORT-SOUCHÉ -  
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN (HM  
154P)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'actuel cimetière de Niort-Souché arrivera à saturation vers la fin 2016/début 2017. Pour remédier à cette situation, une extension du site est prévue, figurant au PLU en Emplacement Réservé n° 5-63, concernant la propriété cadastrée section HM n° 154p (avant division).

Après négociations, le propriétaire a donné son accord pour céder à la Ville la partie de terrain nécessaire à l'extension, d'une superficie d'environ 5850 m<sup>2</sup> avec accès depuis la rue de l'Aérodrome (cette superficie sera déterminée exactement par géomètre expert ultérieurement).

Cette cession à la collectivité s'effectuerait au prix de 152 400 €, comprenant le prix d'acquisition de 144 000 € (conforme à l'avis de France Domaine), et les frais d'acte et de négociation d'un montant de 8 400 €.

La Ville de Niort devra installer, dans le délai de 2 ans de la signature de l'acte authentique, une clôture de son choix séparant la partie acquise de celle restant et appartenant au vendeur.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la partie de parcelle HM n° 154 au prix total de 152 400 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits y afférents étant supportés par la Ville.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-33

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière****APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 11 DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article L. 123-13-1 relatif à la modification du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 septembre 2007 et modifié les 14 avril 2008, 16 février 2009, 28 septembre 2009, 12 octobre 2009, 31 mai 2010, 9 mai 2011, 14 mai 2012, 25 juin 2012, 4 février 2013 et 20 décembre 2013 ;

Vu la délibération de prescription de la modification n°11 du PLU en date du 15 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 16 octobre 2014 soumettant à enquête publique le projet de modification n° 11 du PLU ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 10 novembre 2014 à 10h00 au vendredi 12 décembre 2014 à 17h00 ;

Vu les réponses des personnes publiques associées aux notifications ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ;

Considérant que la modification du PLU telle qu'elle est présentée au Conseil municipal est prête à être approuvée ;

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Niort a été approuvé le 21 septembre 2007. Il a ensuite fait l'objet de 10 modifications. La Ville de Niort révisé actuellement son Plan Local d'Urbanisme (révision prescrite par le Conseil municipal lors de sa séance du 31 janvier 2011), toutefois, une nouvelle modification est nécessaire. Cette modification doit être comprise comme une adaptation circonstanciée du document d'urbanisme alors que celui-ci est en cours de révision générale : en attendant son approbation, certains ajustements sont nécessaires (règlement / zonage, emplacements réservés et orientations d'aménagement).

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-13 du Code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme peut être modifié dès lors que le projet de modification :

- ne change pas les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;
- ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- ne réduit pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

La modification dont il s'agit est conforme à l'article L. 123-13-1 du Code de l'urbanisme ainsi que le dossier le met en évidence.

Le dossier a été notifié, préalablement à l'enquête publique, à la Préfecture des Deux-Sèvres, au Conseil Régional de Poitou-Charentes, au Conseil Général des Deux-Sèvres, à la Communauté d'Agglomération du Niortais ainsi qu'aux chambres consulaires et au Parc Naturel Régional du Marais poitevin. Le dossier a également été notifié à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité et au Centre Régional de la Propriété Forestière.

Concernant les observations du public, à une exception près, elles relèvent soit de la modification et ont une réponse favorable, soit de la révision du PLU et seront traitées dans la procédure en cours.

L'exception concerne les possibilités de construire en retrait de l'alignement en UCa. Le commissaire enquêteur y a donné un avis favorable bien que cette demande ne figure pas dans le dossier d'enquête publique n°11 du PLU en considérant que la juxtaposition des 2 articles concernés pénalise de façon cumulative la possibilité à construire, et supprime de petits jardins privés.

Toutefois, la modification de ces 2 articles modifie sensiblement l'économie générale du PLU. La Ville a donc souhaité répondre favorablement à un seul point (article 6.1.1) ; l'autre point (article 7.1.1) sera géré dans le cadre de la révision en cours.

Concernant les observations des personnes publiques associées, plusieurs compléments sont apportés :

- Le retrait minimum de 10 mètres des voies primaires de grande circulation est maintenu. En effet, il s'agit de rétablir une règle existante et nécessaire qui a été supprimée par erreur.
- La suppression de l'orientation d'aménagement sur le site Baujet-Champommier est maintenue compte-tenu de l'avancement du projet en cours et de l'impossibilité de réaliser la voie de raccordement en question. Cela ne remet pas en cause l'objectif de densification prévu sur ce dossier.
- Sur l'implantation des constructions légères par rapport aux limites séparatives des zones UC, UM et AUM, il est considéré, au travers notamment de la pratique des dossiers déposés, qu'au-delà de 10 m<sup>2</sup>, il ne s'agit plus de constructions légères et démontables.
- L'obligation de construction en R+1 dans la zone UCc s'avère très contraignante, y compris pour l'habitat, notamment pour la construction de garages ou de terrasses sur les habitats denses. La suppression de cette règle aura l'avantage de faciliter la réalisation de projets d'habitats individuels au sein de la zone de renouvellement urbain, ainsi que cela était l'objectif de ce secteur.
- Enfin, le changement de zonage et de réglementation de la zone de Saint-Florent, demandé à l'origine par la DDT, est supprimé de ce dossier et sera traité dans le cadre de la révision du PLU.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de modification du PLU, tel qu'il est annexé à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Mention de cet affichage sera en outre insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération sera exécutoire de plein droit dès que les formalités de publication et d'affichage auront été effectuées ainsi qu'après transmission au représentant de l'État dans le département.

## **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Marc THEBAULT**

Il s'agit de l'approbation de la modification n°11 du plan local d'urbanisme actuellement en cours et qui a été adopté en 2007. Pouvons-nous faire une comparaison ? Qu'est-ce qu'une modification de PLU par rapport à une révision ? Nous ne sommes pas dans la même échelle, j'oserais la comparaison entre une déclaration préalable et un permis de construire. Il vous est proposé d'approuver cette modification qui a fait l'objet d'une enquête publique, qui ne change pas les orientations fondamentales, qui ne réduit pas les espaces boisés classés, qui ne réduit pas les protections, notamment des paysages et des milieux naturels, mais qui adopte un certain nombre d'éléments très marginaux comme par exemple la suppression d'une orientation d'aménagement programmée sur le site de l'ancienne caserne de Champommier car à l'origine il y avait un projet, entre deux espaces séparés, d'acquérir un jardin qui appartenait à un immeuble, les résidents de cet immeuble ont refusé cette acquisition, nous n'avons pas voulu passer en force donc nous avons modifié l'économie générale du projet et l'orientation d'aménagement n'avait plus d'utilité. Il vous est proposé d'approuver cette 11<sup>ème</sup> modification alors que la révision du PLU avance à grands pas. Il y aura une réunion publique la semaine prochaine, le 9 février pour un premier passage au Conseil municipal au mois de mai avant une adoption, si tout va bien, à la fin de l'année.

**Monsieur le Maire**

En effet, nous avons voulu une concertation complémentaire à l'enquête publique et les moyens de communication qui vont avec, pour susciter l'intérêt de la population à la modification du PLU.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-34

**Direction de Projet Environnement et Handicap****EEDD - PROGRAMME D'ANIMATIONS GRAND PUBLIC 2015 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT - GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES - DEUX-SÈVRES NATURE ENVIRONNEMENT - CENTRE SOCIOCULTUREL LES CHEMINS BLANCS - SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE, DE VITICULTURE ET D'ARBORICULTURE DES DEUX-SÈVRES**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Considérant le plan d'actions biodiversité 2013-2017, objectif 7 « gouvernance et mobilisation territoriale » action 7-3 « Mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité auprès des habitants » ;

Il est envisagé de poursuivre la dynamique engagée depuis 2011 en proposant un nouveau programme de sorties nature pour l'année 2015. L'objectif est de diffuser la connaissance sur la biodiversité niortaise et le patrimoine local et d'amener la population à comprendre son territoire de vie afin de mieux respecter l'environnement.

Il est proposé que les animations soient assurées par un ensemble d'animateurs expérimentés qui regrouperont alors leurs compétences et leurs champs d'intervention spécifiques afin d'offrir au grand public un programme d'animations de qualité, tant au niveau du contenu qu'au niveau des méthodes d'animations.

La Ville de Niort coordonnera la mise en œuvre du programme en faisant appel à des structures associatives de l'éducation à l'environnement du territoire par un principe de conventionnement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et Deux-Sèvres Nature Environnement ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Centre socioculturel les Chemins blancs ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Société d'Horticulture, de Viticulture et d'Arboriculture des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-35

**Direction de Projet Environnement et Handicap****BIODIVERSITÉ - PLAN D' ACTIONS BIODIVERSITÉ 2013-2017 - ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE 2015 - CONVENTIONS - GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES ET DEUX-SÈVRES NATURE ENVIRONNEMENT**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Considérant la Stratégie Nationale pour la biodiversité 2011-2020 visant à préserver, restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, d'en assurer l'usage durable et équitable, et réussir pour cela l'implication des parties prenantes,

Considérant les lois Grenelle 1 du 3 août 2009 et 2 du 12 juillet 2010 créant le principe de Trame Verte et Bleue (TVB) et inscrivant la TVB dans les codes de l'environnement et de l'urbanisme,

Considérant la Stratégie Niortaise pour la biodiversité, adoptée à l'unanimité au Conseil municipal le 15 novembre 2013, qui formalise les enjeux du territoire, et les objectifs à atteindre, en matière de préservation de la biodiversité,

Considérant le plan d'actions biodiversité 2013-2017, adopté à l'unanimité au Conseil municipal le 15 novembre 2013, traduction opérationnelle de la stratégie niortaise pour la biodiversité,

Les directions et services pilotes ont entamé la réalisation d'actions du plan d'actions biodiversité.

La mise en œuvre de certaines actions requiert une compétence technique naturaliste nécessaire à une bonne réalisation en vue d'une préservation et d'une favorisation pertinente et efficace de la biodiversité du territoire. Il est proposé qu'un partenariat s'établisse entre la Ville de Niort et les associations Deux-Sèvres Nature Environnement et Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres visant à un accompagnement technique naturaliste de la Ville pour la mise en œuvre d'actions préalablement ciblées.

Les crédits sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et Deux-Sèvres Nature Environnement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

**Direction Espaces Publics****CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES  
2014-2018 - PROGRAMME D'OPÉRATIONS 2015**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 18 avril 2014, le Conseil municipal a approuvé le programme d'actions et le plan de financement du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) 2014-2018.

Pour faire suite à cette délibération, et afin d'obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), il convient maintenant d'approuver le programme d'opérations 2015, se décomposant ainsi :

A – Programme 1 du CTMA – Evaluation, étude et suivi

a) *Etude plan de gestion Marais de Galuchet (fiche action 9 du CTMA)*

Il s'agit des études bilan de la gestion des Marais de Galuchet et La Plante, gérées sous contrat Natura 2000.

Ces opérations sont nécessaires dans le but d'évaluer les modes de gestion mises en œuvre pour la conservation de la biodiversité du site tout en assurant le maintien des activités humaines existantes.

A l'issue de ces études, des préconisations de travaux et gestion seront établies.

Le montant de l'opération est estimé à 50 000 € TTC pour l'année (41 670 € HT).

L'aide attendue de l'AELB est de 70 % du montant HT (29 169 €).

B – Programme 3 du CTMA – Entretien du lit et des berges

Les aides de l'Agence de l'Eau sur ce programme sont plafonnées à un montant maximum de travaux, dépendant du linéaire de berges.

a) *Maitrise des proliférations végétales indigènes (fiche action 21 du CTMA)*

Ces opérations sont localement nécessaires, afin de pallier des situations d'eutrophisation excessives, perturbant le fonctionnement de l'écosystème aquatique.

Le montant de l'opération est estimé à 6 000 € TTC pour l'année (5 000 € HT).

L'aide attendue de l'AELB est de 35 % du montant TTC (2 100 €).

b) *Maitrise des espèces végétales exotiques aquatiques envahissantes  
(Plan de gestion jussies – fiche action 22 du CTMA)*

Parmi les végétaux aquatiques à caractère proliférant, certaines espèces exotiques sont particulièrement envahissantes.

Les Jussies (*Ludwigia peploïdes* et *Ludwigia grandiflora*) font l'objet d'un programme de maîtrise de leur prolifération sur l'ensemble du périmètre du CTMA Marais Mouillés, Sèvre Niortaise, Mignon, Autizes. Cette action est également préconisée par le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) Loire Bretagne.

Le montant de l'opération est estimé à 4 000 € TTC pour l'année (3 330 € HT).

L'aide attendue de l'AELB est de 35 % du montant TTC (1 166 €).

c) *Entretien de la végétation en site urbain (fiche action 26 du CTMA)*

Cet entretien répond aux objectifs suivants :

. Restauration de la ripisylve : la végétation des berges et des rives est située à l'interface de deux milieux écologiques –terrestre et aquatique).

Elle présente une grande valeur patrimoniale, garantit une diversification des habitats, joue donc un rôle primordial de trame écologique (verte et bleue), tout en participant à la stabilisation des berges.

Elle constitue également un élément structurant du paysage urbain et contribue à la qualité intrinsèque de la ville, quand il s'agit de biodiversité locale ou d'essences ornementales non envahissantes.

C'est pourquoi, il est important de pratiquer un entretien paysager régulier intégrant des opérations de fauches des herbacées, de recépage de la végétation arbustive, de replantation, d'élagage et d'abattage d'arbres dépérissants ou morts risquant d'emporter la berge en tombant dans la rivière, et d'arrêter l'écoulement des eaux.

. Protection de la biodiversité par la maîtrise ou l'éradication des essences invasives (bambous et renouée du japon notamment).

Le montant de l'opération est estimé à 6 000 € TTC pour l'année (5 000 € HT).

L'aide attendue de l'AELB est de 35 % du montant TTC (2 100 €).

L'aide totale attendue sur ce programme s'élève donc à 5 600 €.

#### C- Programme 4 du CTMA – Travaux sur ouvrages

##### a) *Restauration de la continuité écologique (poissons migrateurs) (fiche action 28 du CTMA)*

L'arrêt de classement du 10 juillet 2012 précise la liste des cours d'eau et des canaux devant être rendus accessibles aux poissons migrateurs. Pour la Sèvre niortaise depuis l'estuaire jusqu'à la confluence avec Le Lambon en amont de Niort, les espèces cibles sont : l'anguille, la grande alose, la lamproie marine, la truite de mer.

L'objectif du CTMA est de proposer un « schéma de migration », permettant la libre circulation de ces espèces (montaison, dévalaison), au moyen de plusieurs leviers d'actions.

Pour la Ville de Niort, il est nécessaire de réaliser la mise en conformité environnementale des barrages de Bouzon et du fer à Cheval.

Des études préalables ont été réalisées en 2014 (bathymétrie, géotechnique).

L'année 2015 est consacrée au lancement des études de maîtrise d'œuvre et au démarrage de leurs réalisations.

Le montant de la maîtrise d'œuvre est estimé à 80 000 € TTC (66 700 € HT).

L'aide attendue de l'AELB est de 70 % du montant HT (46 700 €).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le programme d'opérations 2015 du contrat territorial milieux aquatiques 2014-2018 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les demandes d'aides financières, les actes et diverses autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ces actions.

#### **LE CONSEIL ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-37

**Direction Patrimoine et Moyens****CHANTIERS D'INSERTION 2015 - APPROBATION  
DES CONVENTIONS DE CHANTIERS ENTRE LA  
VILLE DE NIORT ET LA MISSION POUR L'INSERTION  
ET POUR L'EMPLOI (MIPE)**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort a développé son partenariat avec différents opérateurs dans les actions d'insertion.

Aussi, de nombreux chantiers d'insertion ont été confiés à l'association « Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi » (MIPE) pour réaliser différents travaux de rénovation ou de réaménagement du patrimoine communal.

Il convient, aujourd'hui, de définir les chantiers qui seront confiés à la MIPE, au titre de l'année 2015.

Pour chaque chantier, une convention spécifique précise la nature, le coût des travaux, ainsi que toutes les dispositions propres à l'exécution de celui-ci.

Pour l'année 2015, l'ensemble de ces opérations nécessite une participation de la Ville de Niort estimée à :

- 100 000,00 € pour la main d'œuvre ;
- 18 000,00 € TTC pour la fourniture des matériaux nécessaires à la bonne exécution des chantiers.

La dépense sera mandatée conformément au budget que le Conseil municipal s'est engagé à inscrire sur l'exercice correspondant.

Les chantiers proposés sont les suivants :

<b>Equipements</b>	<b>Nature du chantier</b>	<b>Montant affecté à la main d'œuvre</b>	<b>Montant estimé des matériaux (en € TTC)</b>
<b><u>GROUPES SCOLAIRES</u></b>			
Louis ARAGON élémentaire (salle 2)	Mise en peinture de la classe n° 2 au 1 <sup>er</sup> étage	7 410,00	3 348,12
Louis PASTEUR élémentaire (salle 17)	Mise en peinture de la salle 17	3 120,00	1 168,23
Edmond PROUST élémentaire (salle 25)	Mise en peinture de la salle 25	4 875,00	3 344,31
Emile ZOLA Elémentaire (clôture)	Mise en peinture de la clôture sur rue	9 945,00	1 470,06

<b><u>EQUIPEMENTS SPORTIFS</u></b>			
Salle Omnisports BARA	Mise en peinture de la façade y compris traitement des fers à béton + peinture du hall d'entrée, du couloir accès logement, des wc, du bureau judo et du local accueil	5 655,00	768,77
Stade René GAILLARD	Mise en peinture de l'ossature métallique du PC sécurité	1 470,00	138,38
Stade ESPINASSOU	Mise en peinture des balustrades des tribunes d'honneur	2 340,00	276,00
Salle de sport Henri BARBUSSE	Mise en peinture vestiaires et bardage extérieur	4 374,00	514,89
Salle de sport de Sainte PEZENNE	Mise en peinture vestiaires et hall	4 365,00	481,42
<b><u>BATIMENTS DIVERS</u></b>			
Ferme de CHEY	Rejointoiement des pierres façade sud bâtiment A	30 510,00	1 159,22
Autres chantiers	A déterminer par avenant	25 936,00	5 330,60
<b><u>TOTAL</u></b>			
		100 000,00	18 000,00

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les dix conventions entre la Ville de Niort et la MIPE pour les chantiers d'insertion ;
- approuver le versement à l'association MIPE d'un montant de 100 000,00 € au titre de l'année 2015 pour la main d'œuvre ;
- approuver la fourniture de matériaux à la MIPE pour la bonne exécution des chantiers pour le montant estimé à 18 000,00 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 42  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

**Direction Patrimoine et Moyens****EGLISE NOTRE DAME - ETUDES ET DIAGNOSTICS  
DES TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'église Notre Dame est un édifice classé Monuments Historiques depuis 1908.

Elle a fait l'objet de plusieurs études (notamment depuis 1992), ainsi que plusieurs séries de travaux récents comme suit :

- la restauration de vitraux sur les façades Sud et Est ;
- la restauration de la façade ouest.

En accord avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Poitou-Charentes, il a été convenu de réaliser une étude synthétisant l'ensemble des précédentes études n'ayant pas fait l'objet de travaux et d'intégrer un diagnostic des maçonneries, des couvertures et ouvrages annexes.

L'étude devrait permettre d'aboutir à un phasage pluriannuel de travaux par degré d'urgence.

Le montant de l'étude est évalué à 10 500 € HT. Une participation de 5 250 €, soit 50 %, est sollicitée auprès de la DRAC pour la réalisation de cette étude.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- solliciter l'aide financière de l'Etat auprès de la DRAC pour la réalisation de l'étude ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer, le cas échéant, les conventions de subventionnement à intervenir.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Michel PAILLEY**

L'église Notre-Dame a fait l'objet de plusieurs études et de travaux. Il s'agit ici de synthétiser celles qui n'ont pas été suivies de travaux et de faire le diagnostic des maçonneries, des couvertures et des ouvrages annexes.

**Monsieur le Maire**

Merci Michel PAILLEY. Délibération importante sur un monument patrimonial mais en situation de besoin urgent. Qui s'oppose à la délibération, qui s'abstient ? Deux abstentions, favorables ou défavorables ? Merci pour votre approbation, désolé, il y a une loi de 1905 qui fait que c'est un patrimoine public.

PROCES-VERBAUX

**Direction Patrimoine et Moyens****RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ - CONSTITUTION DE  
SERVITUDES - AUTORISATION DE SIGNATURE DE  
L'ACTE AUTHENTIQUE**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est sollicitée par le fournisseur d'électricité, GEREDIS, pour le passage d'un réseau électrique sur la parcelle section DZ n° 319, propriété de la collectivité.

Cette installation constitue une servitude de passage (et crée ainsi un droit réel) qui doit faire l'objet d'un acte établi devant notaire et publié au service de la publicité foncière. Il est précisé que les frais d'actes sont à la charge du demandeur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la servitude pour le passage d'un réseau électrique souterrain sur la parcelle DZ 319 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique relatif à cette servitude, tous les frais et droits y afférents étant à la charge du fournisseur d'électricité GEREDIS.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

**CONSEIL MUNICIPAL DU 2 février 2015**

Délibération n° D-2015-40

**Direction Patrimoine et Moyens****CENTRE CULTUREL MUNICIPAL ET MÉDIATHÈQUE  
MUNICIPALE FRANÇOIS MITTERRAND -  
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE  
ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - AVENANT N°2**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Centre d'Action Culturelle est un établissement recevant du public de première catégorie, composé à la fois de la bibliothèque, de la médiathèque du Port, de la placette et de la Scène Nationale du Moulin du Roc.

Une convention de prestations de services, en date du 31 mai 2005 et son avenant n°1 en date du 22 novembre 2007, organisent la répartition financière d'un certain nombre de coûts techniques indivisibles aujourd'hui assumés par la Ville de Niort.

Il s'avère que lors de la rédaction de cette convention, les charges suivantes assumées directement par la Scène Nationale du Moulin du Roc pour le compte de la Ville de Niort n'avaient pas été prises en compte pour un total annuel de 31 841,00 € :

- permanence d'agents SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes) lors de la présence du public usager de la bibliothèque aux horaires de fermeture de la Scène Nationale pour un montant de 19 296,00 € ;
- ménage quotidien de la placette dont l'usage est partagé avec la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) pour un montant de 12 545,00 €

Il est proposé d'intégrer les dépenses ci-dessus au sein d'un avenant à la convention en cours d'exécution.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les modifications mentionnées ci-dessus au sein de l'avenant n°2 portant sur la convention de prestations de services avec la CAN en date du 31 mai 2005 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

**Michel PAILLEY**

Il s'agit d'une modification d'un avenant sur la convention des services avec la CAN concernant le CAC afin de mieux organiser la répartition financière des coûts techniques. Il s'agit pour la Ville de pouvoir facturer pour 31 841 euros à la CAN.

**Monsieur le Maire**

Merci. Ça aussi, c'est un sujet qui peut paraître anodin, mais qui permet une résolution majeure, depuis le temps que ça traînait, mais bon, sans autre commentaire.

PROCES-VERBAL

**Direction Espaces Publics****MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE AMÉNAGEMENT  
SOUS CONTRIBUTION D'URBANISME RUE DE LA  
MIRANDELLE, RUE DES FIEFS, IMPASSE DE CHEY,  
RUE DE LA CROIX DES PÉLERINS - AVENANT N°2**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 19 septembre 2011, un marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 39 225,17 € HT a été conclu avec le cabinet Techn'AM de Nantes pour l'étude et le suivi de travaux des aménagements de la rue de la Mirandelle, de la rue des Fiefs, de l'impasse de Chey et de la rue de la Croix des Pèlerins. Par délibération en date du 25 juin 2012, un avenant n°1 est venu amender ce marché (modification du programme, fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre), pour une plus-value de 2 750,00 € HT.

Pour la rue de la Mirandelle, les travaux consistaient en une viabilisation pour desservir la zone restant à urbaniser, avec pose de réseau d'eau potable, de réseaux électriques et téléphoniques. Ils étaient complétés par un aménagement de surface avec trottoirs, cheminements piétons, structure et revêtement de chaussée, ainsi qu'un renforcement de l'éclairage public. Cependant, l'urbanisation s'avère beaucoup moins rapide que prévu initialement, et il n'est pas raisonnable de réaliser l'aménagement de surface à court terme, au risque de le voir détérioré lors des travaux des constructions sur les propriétés riveraines.

Par contre, le cheminement actuel des piétons sur cette rue, et notamment des enfants se rendant à l'école de la Mirandelle, n'est pas sécurisé. Il est donc nécessaire de mettre en place un aménagement léger répondant à cette problématique, ainsi qu'une reprise du revêtement de chaussée, sensiblement détérioré. L'aménagement définitif sera envisagé à plus long terme lorsque l'urbanisation sera achevée.

En conséquence, pour mettre en œuvre ces modifications de programme, il est nécessaire de passer un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre de la société Techn'AM, avec plus-value pour reprise d'études et moins-value pour le suivi de travaux, allégé par cette nouvelle disposition. Il s'ensuit une moins-value globale de 3 503,69 € HT sur le montant du marché issu de l'avenant n°1.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver ces modifications du projet ;
- approuver l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

**Direction Gestion Urbaine**  
**Réglementaire****REFUGE POUR ANIMAUX - CONVENTION CADRE**  
**AVEC LES FAMILLES D'ACCUEIL**

Madame Marie-Chantal GARENNE, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 13 octobre 2014, le Conseil municipal a approuvé la convention cadre de partenariat pour l'accueil d'animaux par la famille d'accueil choisie par la Ville de Niort.

Afin de permettre le placement de tout animal du refuge (malade ou non, opéré, handicapé ou senior) dans une famille d'accueil, le préambule de la convention cadre est modifié par « Le refuge municipal de la Ville de Niort accueille des animaux dont certains supportent difficilement la vie au refuge ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération du 13 octobre 2014 ;
- approuver la convention cadre de partenariat fixant les modalités de prise en charge des animaux du refuge municipal par les familles d'accueil ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer avec chacune des familles d'accueil concernées.

**LE CONSEIL**  
**ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

### **Marie-Chantal GARENNE**

Par délibération du 13 octobre 2014, le Conseil municipal a approuvé la convention cadre de partenariat pour l'accueil d'animaux par la famille d'accueil choisie par la Ville de Niort. Afin de permettre le placement de tout animal du refuge, le préambule de la convention cadre est modifié. Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir rapporter la délibération du 13 octobre 2014, approuver la convention cadre de partenariat et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer avec chacune des familles d'accueil concernées.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame GARENNE et merci aussi pour cette convention parce que c'est un dispositif qui marche bien. Un projet qui est ratifié aujourd'hui par cette convention cadre. Des questions ? Qui s'oppose, qui s'abstient ? Adoptée, merci, en vous souhaitant une bonne soirée dans la quiétude de vos foyers respectifs. A très bientôt.

PROCES-VERBAUX